

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

#### DELIBERATION N°2022.00278

#### COMPTES ADMINISTRATIFS 2021, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

#### **Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. David FARA donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Frédérique CHAVE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, M. Gérard TARDY,  
M. Daniel TORGUES, Mme Eliane VERGER LEGROS

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2021, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION**

Conformément aux dispositions de l'article L5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Métropolitain adopte chaque année les comptes administratifs de Saint-Etienne Métropole.

En 2021, les éléments marquants de l'exercice qui ont impacté l'activité budgétaire de Saint-Etienne Métropole sont :

- Le transfert en année pleine des compétences du Département : la voirie, le tourisme et les compétences sociales : fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD), la prévention spécialisée et le fonds de solidarité logement (FSL),
- La poursuite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 avec des conséquences sur les recettes perçues, notamment issues de la fiscalité économique, et les dépenses de fonctionnement payées,
- Le pacte financier et fiscal avec la transformation de la dotation de solidarité communautaire (DSC) en Attribution de compensation,
- Un niveau d'investissement élevé pour développer le territoire.

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes sont présentés dans le document détaillé ci-joint.

#### Budget principal :

Le budget principal est impacté en 2021 par :

- Une dotation de compensation reçue du Département et des dépenses (coûts correspondants aux charges transférées), tant en fonctionnement qu'en investissement, liées au transfert des compétences départementales pour une année pleine,
- Des pertes de recettes, plus particulièrement sur la fiscalité économique, liées à la crise sanitaire et des dépenses supplémentaires notamment sur le coût de traitement des déchets,
- Un niveau d'investissement élevé avec des dépenses d'équipement à hauteur de 99.1 M€.

Le niveau d'épargne nette dégagée en 2021 est de 37 M€ en baisse par rapport à 2020 (41.2 M€) en raison d'une progression des recettes moins importante que celle des dépenses.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 99.1 M€ (68.9 M€ en 2020), avec pour l'essentiel, 39.9 M€ consacrés au renforcement de l'attractivité de la Métropole, 43.4 M€ pour le développement harmonieux du territoire et 12.8 M€ pour le développement d'une Métropole durable.

L'encours de dette est de 319.4 M€ au 31/12/2021 contre 313.7 M€ au 31/12/2020 et le ratio de désendettement est de 5 ans.

Budget annexe Transport :

Pour 2021, la reprise d'une activité économique quasiment normale a permis de percevoir une recette du versement mobilité identique à celle d'avant la crise sanitaire. Le budget annexe Transport est impacté en 2021 par la mise en place d'une nouvelle tarification avec des répercussions sur les recettes commerciales et sur la rémunération de la DSP.

Pour 2021, l'épargne nette est de 3.8 M€ (11.6 M€ en 2020 qui était élevée en raison de l'avance remboursable de 11.4 M€ perçue au titre des pertes conjoncturelles de recettes Versements mobilité et tarifaires).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 13.6 M€ (16 M€ en 2020), dont 8.6 M€ consacrés à l'acquisition de 13 trolleybus et 3.1 M€ investis pour redynamiser le réseau transport.

L'encours de dette s'établit à 144.4 M€ au 31/12/2021 contre 150.6 M€ au 31/12/2020, le ratio de désendettement est de 11.4 ans.

Budget annexe Zones Industrielles :

Il n'y a pas d'épargne nette sur ce budget géré en comptabilité de stocks.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0.4 M€ et permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones industrielles.

Les autres budgets annexes :

Ces budgets s'équilibrent essentiellement avec les redevances des usagers.

Assainissement collectif : dépenses d'équipement 13.4 M€ (7.8 M€ en 2020), taux de réalisation 83 %, encours de dette 49.9 M€, ratio de désendettement 5.3 ans,

SPANC : budget de fonctionnement de 141 K€ avec très peu d'équipement (0.1 K€), pas de dette,

Eau : dépenses d'équipement 6.8 M€ (dont 1.3 M€ pour les barrages) (5.2 M€ en 2020), encours de dette 36.6 M€, ratio de désendettement 4.7 ans,

Parcs et Aires de Stationnement : pas de dépenses d'équipement (95 K€ en 2020), encours de dette faible de 42 K€,

Réseaux de Chaleur : dépenses d'équipement 1.4 M€, encours de dette 9.5 M€, ratio de désendettement 7.7 ans.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 8 voix contre et 2 abstentions.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

---

## SOMMAIRE

---

Le compte administratif 2021 : résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes

### I - Les résultats budgétaires de l'exercice

- 1- Budget Principal
- 2- Budget annexe des services à caractère administratif
- 3- Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial
- 4- Résultats de clôture 2021 consolidés

### II – L'exécution 2021 du budget PRINCIPAL

- 1- Les recettes de fonctionnement
  - 1-1 - Recettes fiscales
  - 1-2 - La Dotation Globale de Fonctionnement
  - 1-3 - Le FPIC et les autres participations et subventions
  - 1-4 - Les autres produits de fonctionnement
  - 1-5 - Les produits exceptionnels et reprises de provisions

*Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement*
- 2 – Les dépenses de fonctionnement
  - 2-1– Les reversements aux communes
  - 2-2 – Les dépenses courantes de gestion
    - 2-2-1 Les charges de personnel
    - 2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets
    - 2-2-3 Les autres dépenses de gestion
    - 2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante
  - 2-3 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions

*Tableau de synthèse des dépenses de gestion*
- 3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
  - 3-1- L'épargne de gestion
  - 3-2- L'annuité de la dette
  - 3-3- La chaîne de l'épargne
- 4 – Les investissements et leur financement
  - 4-1 – Les dépenses d'équipement
  - 4-2 – Les dépenses financières
  - 4-3 – Le financement des investissements
  - 4-4 – La capacité de désendettement

### III – L'exécution 2021 du budget annexe TRANSPORTS

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2021
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
  - 4-1 – L'épargne de gestion
  - 4-2 – L'annuité de la dette
  - 4-3 – La chaîne de l'épargne
- 5 - Les investissements 2021
  - 5-1– Les dépenses d'équipement

- 5-2– Le financement des investissements
- 5-3 – La capacité de désendettement

#### **IV – L'exécution 2021 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES**

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2021
- 2 - La section de fonctionnement
- 3 - L'encours et l'annuité de dette
- 4 - La section d'investissement

#### **V - L'exécution 2021 des budgets annexes ASSAINISSEMENT**

- 1 – Le budget annexe assainissement collectif
  - 1-1 Présentation générale du Compte Administratif 2021
  - 1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement
  - 1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement
  - 1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
    - 1-4-1 L'épargne de gestion
    - 1-4-2 L'annuité de la dette
    - 1-4-3 La chaîne de l'épargne
  - 1-5 Les recettes réelles d'investissement
  - 1-6 Les dépenses réelles d'équipement
  
- 2 – Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

#### **VI - L'exécution 2021 du budget annexe EAU**

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2021
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
  - 4-1 – L'épargne de gestion
  - 4-2 – L'annuité de la dette
  - 4-3 – La chaîne de l'épargne
- 5 - Les recettes réelles d'investissement
- 6 - Les dépenses réelles d'investissement

#### **VII - L'exécution 2021 du budget annexe AIRES DE STATIONNEMENT**

#### **VIII - L'exécution 2021 du budget annexe RESEAUX DE CHALEUR**

#### **ANNEXE : Rapport de la dette**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE  
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL  
ET DES BUDGETS ANNEXES**

**I – LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE**

Les comptes font apparaître les éléments suivants :

**1 – Budget Principal**

**Résultats budgétaires de l'exercice 2021**

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	311 667 531.99	132 019 673.73	443 687 205.72
Dépenses	267 153 906.30	148 328 476.57	415 482 382.87
<b>Résultat de l'exercice Excédent / Déficit</b>	44 513 625.69	-16 308 802.84	<b>28 204 822.85</b>

**Résultats d'exécution avec reprise des résultats 2020**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement	71 968 588.90	- 38 439 753.59	44 513 625.69	78 042 461.00
Investissement	-29 223 204.62		-16 308 802.84	-45 532 007.46
<b>Sous-Total(1)</b>	<b>42 745 384.28</b>	<b>-38 439 753.59</b>	<b>28 204 822.85</b>	<b>32 510 453.54</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>-5 850 167.79</b>

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture du budget principal (hors restes à réaliser) s'élève à 32 510 453.54 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à -5 850 167.79 €.

**Les réalisations de l'exercice 2021 représentent :**

- 267.2 M€ en dépenses et 311.7 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 148.3 M€ en dépenses et 132.0 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2022 dont le solde est égal à -5.9 M€).

**2 - Budget annexe des services à caractère administratif**

**BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement				
Investissement	364 125.76		-192 905.49	171 220.27
<b>Sous-Total (2)</b>	<b>364 125.76</b>		<b>-192 905.49</b>	<b>171 220.27</b>

### 3 – Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial

#### BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement	14 896 288.25		196 021.18	<b>15 092 309.43</b>
Investissement	6 786 052.59		-4 886 456.97	<b>1 899 595.62</b>
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>21 682 340.84</b>	<b>0.00</b>	<b>-4 690 288.25</b>	<b>16 991 905.05</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>-2 838 213.60</b>

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement	6 595 043.94	-3 584 980.37	4 931 205.33	<b>7 941 268.90</b>
Investissement	-2 364 095.40		-3 373 245.91	<b>- 5 737 341.31</b>
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>4 230 948.54</b>	<b>-3 584 980.37</b>	<b>1 557 959.42</b>	<b>2 203 927.59</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>455 853.44</b>

#### BUDGET ANNEXE SPANC

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement	2 962.76		16 466.58	<b>19 429.34</b>
Investissement	70 780.02		1607.98	<b>72 388.00</b>
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>73 742.78</b>		<b>18 074.56</b>	<b>91 817.34</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>-187.50</b>

#### BUDGET ANNEXE EAU

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement	7 262 801.39	- 3 800 894.67	5 085 514.02	<b>8 547 420.74</b>
Investissement	2 441 510.86		-1 233 645.29	<b>1 207 865.57</b>
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>9 704 312.25</b>	<b>- 3 800 894.67</b>	<b>3 851 868.73</b>	<b>9 755 286.31</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>- 3 198 252.82</b>

#### BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement	1 387 049.70	- 603 815.54	738 585.70	<b>1 521 819.86</b>
Investissement	-703 629.53		402 128.90	<b>-301 500.63</b>
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>683 420.17</b>	<b>-603 815.54</b>	<b>1 140 714.60</b>	<b>1 220 319.23</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				<b>85 004.62</b>

## BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

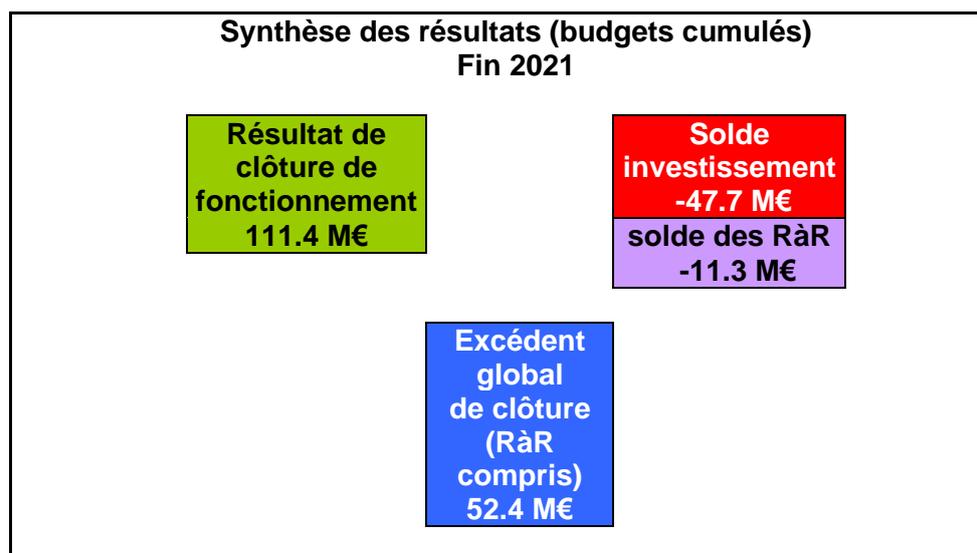
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
Fonctionnement	391 124 22		-143 062.43	<b>248 061.79</b>
Investissement	321 809.07		158 804.82	<b>480 613.89</b>
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>712 933.29</b>		<b>15 742.39</b>	<b>728 675.68</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>				

### 4 – Résultats de clôture 2021 consolidés

Tous budgets consolidés	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021 (hors RàR)
<b>Total 1+2+3</b>	<b>80 197 207.91</b>	<b>-46 429 444.17</b>	<b>29 905 841.27</b>	<b>63 673 605.01</b>

	<b>Solde des restes à réaliser consolidés</b>	<b>-11 345 963.65</b>
--	---	-----------------------

Ainsi, les résultats cumulés à la fin de l'exercice sont de 63.7 M€ (hors reports d'investissement). En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent global de clôture s'élève à 52.4 M€.



## II – L'EXECUTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

Les éléments qui caractérisent cette année 2021 :

- une prise en compte en année pleine des transferts du Département avec un impact sur les charges de fonctionnement et les investissements et sur la compensation reçue du Département (1/2 année en 2020),

- la poursuite de la crise sanitaire et ses effets sur les recettes perçues (fiscalité économique notamment) et sur les dépenses de fonctionnement acquittées,
- la mise en œuvre du pacte financier et fiscal avec la transformation d'une partie de la DSC en attribution de compensation et la progression de son enveloppe à hauteur de 700 000 € afin qu'aucune commune ne soit pénalisée par cette réforme,
- un niveau de dépenses d'investissement encore jamais atteint, réalisé en 2021, pour développer l'ensemble du territoire.

### LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

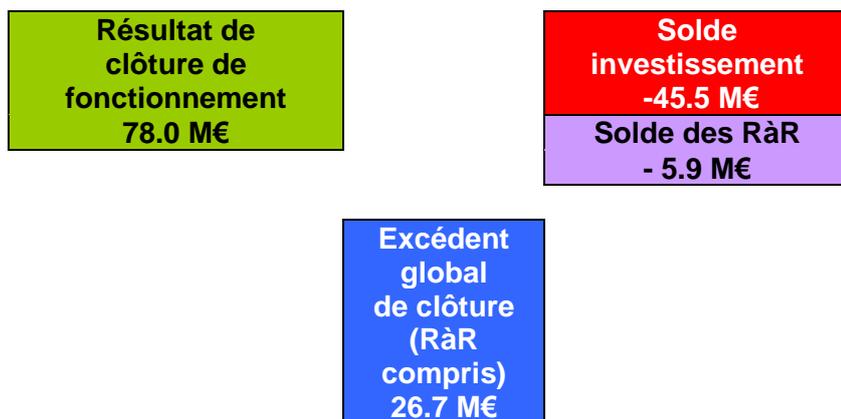
#### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	267 153 906 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultats)	345 196 367 €
<b>Dépenses réelles :</b>	<b>245 446 675 €</b>	<b>Recettes réelles :</b>	<b>310 417 143 €</b>
Dépenses de gestion	233 663 813 €	Impôts et taxes	206 913 123 €
Charges spécifiques et dotations aux provisions	3 106 407 €	Dotations versées par l'Etat FPIC	51 768 215 € 3 859 662 €
Charges financières	8 676 455 €	Autres dotations et participations	21 222 778 €
Opérations d'ordre	21 707 232 €	Autres produits courants	21 998 466 €
		Recettes spécifiques et reprises provisions	1 615 496 €
		<b>s/total recettes réelles hors cessions</b>	<b>307 377 740 €</b>
		Produits financiers	678 592 €
		Cessions	2 360 811 €
		Opérations d'ordre	1 250 389 €
		<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>311 667 532 €</b>
<b>Résultat de clôture de fonctionnement :</b>	<b>78 042 461 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>33 528 835 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre + résultat)	177 551 681 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	132 019 674 €
<b>Dépenses réelles :</b>	<b>135 188 318 €</b>	<b>Recettes réelles :</b>	<b>98 422 672 €</b>
Dépenses d'équipement	99 675 578 €	Emprunts	25 973 000 €
Capital de la dette	25 590 109 €	Autres recettes d'équipements	9 769 185 €
Autres dép. financières	9 678 082 €	Recettes financières	22 876 331 €
Opérations comptes tiers	244 549 €	Opérations comptes tiers	1 364 402 €
<b>s/total dépenses réelles</b>	<b>135 188 318 €</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>38 439 754 €</b>
		<b>s/total recettes réelles</b>	<b>98 422 672 €</b>
Opérations d'ordre	13 140 159 €	Opérations d'ordre	33 597 002 €
<b>s/total dépenses réelles + ordre</b>	<b>148 328 477 €</b>	<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>132 019 674 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>29 223 205 €</b>	<b>Solde investissement</b>	
<b>Restes à réaliser</b>	<b>29 298 019 €</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>23 447 851 €</b>
<b>Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :</b>	<b>-51 382 175 €</b>	<b>Solde des RàR</b>	
<b>Excédent global de clôture (RàR compris) :</b>	<b>26 660 286 €</b>		

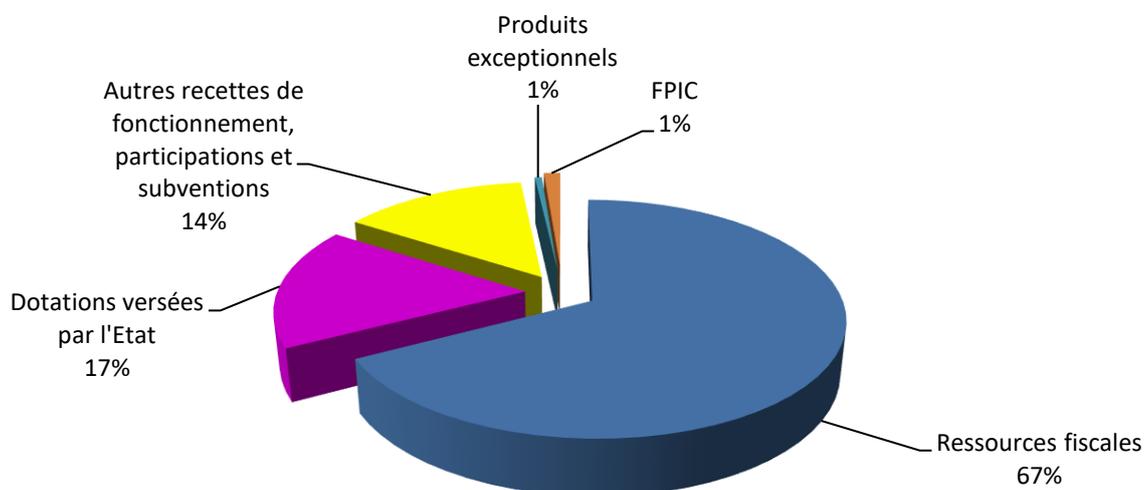
## Synthèse des résultats Budget Principal



### 1 – Les recettes de fonctionnement

- **307.4 M€ en 2021** (opérations réelles hors cessions et produits financiers).

#### CA 2021 : Répartition des recettes de fonctionnement



## 1-1 Recettes fiscales (207 M€, 67.3 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>204 307</b>	<b>206 913</b>	+1.3 %
<b>Fiscalité Economique</b>	<b>93 665</b>	<b>94 002</b>	
CFE	47 639	39 579	
CVAE IFER TASCOM	34 578	33 458	
DCRTP GIR	10 393	10 393	
Allocations compensatrices CFE CVAE	1 055	10 572	
<b>Fiscalité ménages</b>	<b>69 691</b>	<b>10 363</b>	
TH TFB TFNB	65 330	9 978	
Allocations compensatrices TH - TF	4 361	387	
<b>Fraction de TVA (compensation TH)</b>		<b>59 948</b>	
<b>Rôles supplémentaires et complémentaires</b>	<b>521</b>	<b>1 405</b>	
<b>TEOM</b>	<b>40 430</b>	<b>41 193</b>	

Le panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé d'impositions économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) et d'impositions portant sur les ménages (THRS, TFB et TFNB).

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Saint-Etienne Métropole perçoit depuis 2021 une fraction compensatrice de TVA nationale.

Saint-Etienne Métropole n'ayant pas augmenté ses taux de fiscalité en 2021 par rapport à 2020, le produit de la fiscalité directe évolue en 2021 uniquement en raison de :

- la revalorisation forfaitaire de 0,2 % des valeurs locatives des locaux non professionnels (taux d'inflation sur les douze derniers mois échus, de novembre 2019 à novembre 2020),
- la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels à partir de la moyenne de l'évolution des loyers constatée sur les trois années précédentes dans le Département de la Loire,
- la progression physique des bases fiscales.

### ➤ La fiscalité économique en 2021 : 94 M€ soit 45.4 % des recettes fiscales

**La Cotisation Foncière des entreprises (CFE)**, héritière de la taxe professionnelle (TP), représente **39.6 M€** en 2021, soit près de 20% des ressources fiscales de la Métropole. Il s'agit de la principale ressource fiscale économique qui diminue de 17 % en 2021 par rapport à 2020. Cette baisse est liée à la réforme des bases fiscales des établissements industriels qui ont été divisées par deux (soit une baisse de 32,7 M€ des bases imposables à la CFE pour ces établissements en 2021). L'Etat verse une compensation pour la perte de produit à hauteur de 9,3 M€ en 2021.

En 2021, le territoire métropolitain compte 30 642 établissements imposables à la CFE (28 331 en 2020) : 22 154 établissements, qui ne possèdent pas de locaux professionnels ou dont la valeur locative du local professionnel est très faible, sont assujettis à une cotisation forfaitaire minimum,

fonction de leur chiffre d'affaires (CA). Le montant total de l'imposition à la CFE pour ces établissements est de 8,7 M€ en 2021 contre 8,2 M€ en 2020, soit + 500 K€ (+6%) pour Saint-Etienne Métropole.

**La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** est de **26.5 M€** en 2021 pour Saint-Etienne Métropole, soit en baisse de 6,6 % par rapport à 2020.

La CVAE représente 0.75 % de la valeur ajoutée produite sur le territoire dont 53 % versés au profit du bloc communal, avec un dégrèvement pris en charge par l'Etat en fonction du chiffre d'affaires réalisé (dégrèvement total si CA inférieur à 500 K€).

L'Etat reverse aux collectivités en année N, les acomptes de CVAE versés par les entreprises en juin et septembre de l'année N-1, auxquels s'ajoute le solde dû au titre de l'année N-2.

Deux autres ressources complètent la CFE et la CVAE en substitution à la taxe professionnelle :

- l'**IFER** (imposition sur les entreprises de réseau) qui représente **1.9 M€** en 2021, en hausse de 0.08 M€ par rapport au montant de 2020,
- la **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) **5 M€**, en hausse de 0.6 M€ par rapport à 2020.

**La dotation de compensation de la réforme TP (DCRTP) et la GIR (Garantie Individuelle des Ressources)** représentent **10.4 M€**.

Un dispositif visant à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la TP a été mis en place en 2010, qui se décompose en :

- une dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : dotation budgétaire à la charge de l'Etat de 3.5 M€ en 2021, stable par rapport à 2020,
- une Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 6.9 M€. Il s'agit d'un fonds alimenté par les recettes des collectivités gagnantes lors de la réforme de la TP.

**Les allocations compensatrices (10.6 M€)** mises en place pour compenser des pertes de recettes fiscales des entreprises dues aux exonérations et allègements de bases décidées par voie législative et résultant donc de décisions nationales. La hausse de 9,5 M€ en 2021 par rapport à 2020 correspond principalement à la compensation du produit de CFE en raison de la réduction par deux des bases d'imposition des établissements industriels. L'allocation compensatrice pour l'exonération de cotisation minimum de CFE des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 K€, est de 1.1 M€ en 2021 contre 0.9 M€ en 2020.

#### ➤ La fiscalité ménages en 2021 : 10.4 M€ soit 5 % des recettes fiscales

**La taxe d'habitation (TH) : 2.2 M€** en 2021 :

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Saint-Etienne Métropole ne perçoit plus que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale depuis 2021. La perte de cette ressource fiscale majeure est compensée par le versement en 2021 d'une fraction de TVA nationale à hauteur du produit fiscal et des compensations perçus en 2020, soit 59,9 M€.

Le taux de TH appliqué sur le territoire métropolitain pour cette taxe est figé en 2021, soit 10.56 %.

**La taxe sur le foncier bâti (TFB) : 7.1 M€** en 2021. Le taux appliqué par Saint-Etienne Métropole est de 1.37 %. Son produit baisse de - 0,2 M€ par rapport à 2020.

**La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0.7 M€** en 2021. Son produit est stable par rapport à 2020.

Elle regroupe :

- la taxe foncière sur le non bâti : 0.2 M€ (taux 4.98 % dont fraction de taux transféré 2.21 %) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) : 0.5 M€ en 2021, imposition figée dans son taux 2010 qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non agricoles.

**Les allocations compensatrices au titre des taxes d'habitation et taxes foncières perçues en 2021 représentent 0.4 M€ pour 4,3 M€ en 2020.**

Cette variation comprend :

- la suppression de la compensation au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales remplacée par le versement d'une fraction compensatrice de TVA nationale (- 4,3 M€) ;
- la compensation du produit de TFB en raison de la réduction par deux des bases d'imposition des établissements industriels (0,4 M€).

**La fraction de TVA nationale perçue depuis 2021 par Saint-Etienne Métropole représente 59,9 M€ (29 % des recettes fiscales).**

Ce montant compense la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il additionne le montant 2020 du produit de la taxe perçue par Saint-Etienne métropole (55,3 M€), le montant de compensations 2020 de cette taxe (4,3 M€) et la moyenne des rôles supplémentaires de TH perçus sur 2018, 2019, 2020 et 2021.

**En complément de ces recettes, en 2021, ont été enregistrés 1.4 M€ de rôles supplémentaires (au titre des années antérieures) et complémentaires, soit 1.3 M€ au titre de la CFE et 0.1 M€ au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

#### ➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 41.2 M€ soit 19.9 % des recettes fiscales**

**La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est une recette qui participe à l'équilibre du budget des ordures ménagères.

Elle représente 41.2 M€ en 2021 (dont 95 K€ de rôles supplémentaires et complémentaires), soit en hausse de 1.9 % par rapport à 2020, et constitue le mode de financement principal du service de la gestion des déchets ménagers et assimilés, les autres ressources provenant des subventions et recettes liées à la valorisation et reprise des matériaux et de la redevance spéciale. Elle finance la collecte proprement dite, les déchèteries, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation des recettes est liée à l'évolution des bases de la TEOM qui ont progressé de 2.1 % sur la période comme suit :

En %	Année 2020 par rapport à 2019	Année 2021 par rapport à 2020
<b>Revalorisation forfaitaire des bases</b>	<b>1.20</b>	<b>0.20</b>
Part locale évolution habitat	1.17	1.92
<b>Total</b>	<b>2.37</b>	<b>2.12</b>

Le taux de TEOM est de 8% en 2021, stable par rapport à celui de 2020.

Quelques taux de TEOM 2021 :

TOULON METROPOLE (zonages)	Taux moyen 11,29 %
MONTPELLIER METROPOLE	11,25 %
CA VIENNE CONDRIEU (2 zonages)	Taux 9,71 % et 8,00 %
CC FOREZ-EST (2 zonages)	Taux 11,57 % et 9,45 %
METZ METROPOLE	9,25 %
TOURS METROPOLE	8,96 %
CA LOIRE-FOREZ	8,90 %
ORLEANS METROPOLE	8,73 %
CA GRAND ROANNE (2 zonages)	Taux 8,65 % et 7,00 %
NICE METROPOLE	8,46 %
GRENOBLE METROPOLE	8,30 %
SAINT-ETIENNE METROPOLE	8,00 %
CLERMONT-AUVERGNE METROPOLE	7,99 %
NANTES METROPOLE	7,50 %
RENNES METROPOLE (zonages)	Taux moyen 7,14 %
GRAND NANCY METROPOLE	6,71 %
BREST METROPOLE	5,71 %

En 2021, les recettes ont permis de couvrir à la fois les charges du service, les charges financières des annuités liées aux investissements réalisés et la part d'autofinancement nécessaire, tout en prenant en compte les frais de structure liés à l'exercice de cette compétence (part de charges d'administration générale).

## 1-2 La DGF (dotation globale de fonctionnement) : 51.8 M€ en 2021, 16.8 % des recettes de fonctionnement)

en K euros

	2020	2021	Evolution 2021/2020
--	------	------	------------------------

	52 524	51 769	- 1.44 %
Dotation de compensation des EPCI - CPS (compensation part salaires ex TP)	38 596	37 836	-1,97 %
Dotation d'intercommunalité	13 928	13 933	+ 0,04 %

Elle se décompose en deux parts :

➤ **La Dotation de compensation** (pour la suppression de la part salaires de la TP) intégrée depuis 2004 à la DGF qui représente **37.8 M€** en 2021 (plus de 12 % des recettes de fonctionnement).

Afin de financer, dans un contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un **écrêtement uniforme** de la dotation de compensation « part salaires » dont le taux est fixé par le comité des finances locales.

La loi de finances pour 2021 a prévu un écrêtement uniforme de la part CPS de la dotation de compensation dont le taux a été fixé à 1,97 % par le Comité des finances locales réuni en séance le 9 février 2021, ce qui génère une baisse de recettes de 760 K€ pour Saint-Etienne Métropole.

➤ **La dotation d'intercommunalité : 13.9 M€ en 2021.** Principale ressource exogène de Saint-Etienne Métropole, le montant par habitant de la dotation d'intercommunalité de Saint-Etienne Métropole (33.64 €/habitant) est figé depuis 2018. Ce montant par habitant est garanti du fait d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) pondéré par 1,1 de 0,39 points en 2021 (le mécanisme de garantie fonctionne dès lors que la CIF est supérieur à 0.35 points).

### 1-3 Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions (25.1 M€, 8.2 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2020	2021	Evolution 2021/2010
<b>FPIC</b>	<b>3 733</b>	<b>3 860</b>	<b>+3.4 %</b>
<b>Autres dotations et subventions</b>			
<b>YC département</b>	<b>13 657</b>	<b>21 223</b>	<b>+ 55.4 %</b>
Hors département	6 137	6 416	+ 4.5 %

➤ **Le FPIC :** Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité nationale qui permet à Saint-Etienne Métropole et à ses communes membres de bénéficier d'une solidarité financière de la part de territoires plus favorisés.

Le montant du FPIC 2021 (Saint-Etienne Métropole + communes membres) s'est élevé à 11.7 M€ (11.3 M€ en 2020).

Comme chaque année, le Conseil Métropolitain a dû fixer la part du FPIC attribuée à Saint-Etienne Métropole et la part attribuée à l'ensemble des communes.

Le Conseil Métropolitain du 30 septembre 2021 a approuvé une répartition dérogatoire du FPIC 2021 conduisant à attribuer 2/3 du produit aux communes soit 7 836 K€ et 1/3 du produit à Saint-Etienne Métropole soit 3 859 K€.

➤ **Les participations et subventions** versées par l'Etat, la Région, le département ou d'autres organismes publics. Ces recettes (5,4 M€) sont constituées pour l'essentiel des participations du SDIS aux frais du Vaccinodrome, du FCTVA perçu sur certaines dépenses de fonctionnement, de subventions perçues par divers organismes pour soutenir les programmes et actions en lien avec le tri des déchets, l'entretien des berges pour les contrats de Rivières, le PLIE, le Développement Durable, l'Habitat, la Politique de la Ville, grands équipements structurants... Leur montant varie en fonction des actions conduites par Saint-Etienne Métropole.

Figurent également dans ce poste les attributions de compensation négatives (0.4 M€), le produit de la taxe de séjour (0.5 M€) reversé à l'Office de Tourisme, le produit des Paris Hippiques (0.04 M€) et le reversement de fiscalité relatif à Stelytec (0.03 M€).

La dotation du Département, qui est versée pour financer les compétences sociales, voirie et tourisme transférées à Saint-Etienne Métropole, s'élève à 14.5 M€. Ce montant couvre les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour une année pleine (en 2020, la dotation était moins importante car le transfert a eu lieu en cours d'année). Pour l'exercice 2021, une dotation complémentaire de 0.4 M€ a été versée par le Département pour financer les investissements sur les voiries qui n'avaient pu être réalisés avant le transfert.

#### 1-4 Les autres produits de fonctionnement (22 M€, 7.2 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2020	2021	Evolution 2021/2020
<b>Autres produits de fonctionnement</b>	<b>20 166</b>	<b>21 998</b>	<b>9.1 %</b>
Produit des services	6 144	7 031	14.4 %
Atténuation de charges	607	576	- 5.2 %
Remboursement frais personnel	7 020	8 243	17.4 %
Revenus des immeubles/produits de gestion	6 395	6 148	- 3.8 %

➤ **Le poste « produits des services » s'établit à 7 M€ avec une évolution de +14.4 %**

L'évolution de 0.9 M€ s'explique par une augmentation des recettes des déchets avec une hausse du prix de rachat des matériaux (+0.6M€) et le produit du forfait post stationnement pour la Ville de Saint-Etienne (0.3M€) qui n'avait pas été perçu sur l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

Se retrouvent ici notamment les redevances d'occupation du domaine public RODP (1.8 M€), les recettes de tri et de reprise des matériaux des déchèteries (2.5 M€), le produit issu de la redevance spéciale instituée en direction des gros producteurs de déchets (1.4 M€), les recettes d'entrées du Nautiform (0.2 M€), du Musée d'Art Moderne et Contemporain ainsi que les recettes de la boutique du Musée (0.09 M€), les recettes des aires d'accueil des gens du voyage (0.07 M€), le produit des autorisations du droit des sols (0.3 M€) et les remboursements des frais de structure des services mutualisés avec la ville de Saint-Etienne et de Saint-Chamond (0.1 M€).

➤ **Le poste « atténuation de charges » s'établit à 0.6 M€**

Ce poste comprend des remboursements d'indemnités journalières et de cotisations sociales.

➤ **Les remboursements de personnel : 8.2 M€ en 2021**

Ce poste comprend : 0.1 M€ en subventions de la part de divers organismes notamment la Région (FEDER, PAEC), le département de la Loire (Contrat Unique d'Insertion), l'ANAH et l'ANRU (Habitat pour OPHRU et PREH).

Egalement à hauteur de 3 M€ les remboursements concernant les services communs et les mises à disposition de personnel avec les villes de Saint-Etienne et Saint-Chamond.

Se trouvent également ici 4.4 M€ correspondants aux remboursements des budgets annexes assainissement collectif, SPANC, Eau potable, réseaux de chaleur et Parcs et Aires de stationnement des personnels payés par le budget principal.

A ce montant, il convient d'ajouter encore le remboursement opéré par la Cité du Design pour les personnels mis à disposition de l'école supérieure d'art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE), soit 0.7 M€.

### ➤ les revenus des immeubles et produits de gestion: 6.1 M€ en 2021

Il s'agit notamment des loyers des bâtiments économiques (3.6 M€ y compris remboursements de taxes foncières, frais divers...), de la mise à disposition du stade (1.7 M€), de la redevance pour le Zénith (0.1 M€), la refacturation à la Cité du Design (0.2 M€), la redevance d'occupation des réserves des 3 musées et du restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain, ainsi que ces espaces réceptifs (0.2 M€).

Les autres produits de gestion s'élèvent à 0.3 M€ où on peut trouver des pénalités facturés aux entreprises pour non-respect de clauses de contrats, du mécénat, des remboursements d'assurance.

L'évolution de -0.2 M€ sur ce poste s'explique par la cession du bâtiment Agripolyane en cours d'exercice pour lequel plus aucun loyer n'est perçu.

### 1-5 Les produits exceptionnels et reprises de provisions (1.6 M€, 0.5 % des recettes de fonctionnement de SEM)

<i>en K euros</i>	2020	2021	Evolution 2021/2020
Produits exceptionnels et reprises de provisions	1 687	1 615	- 4.3 %

Il s'agit pour l'essentiel de reprises de provisions pour 1.6 M€ dont celle qui avait été constituée pour :

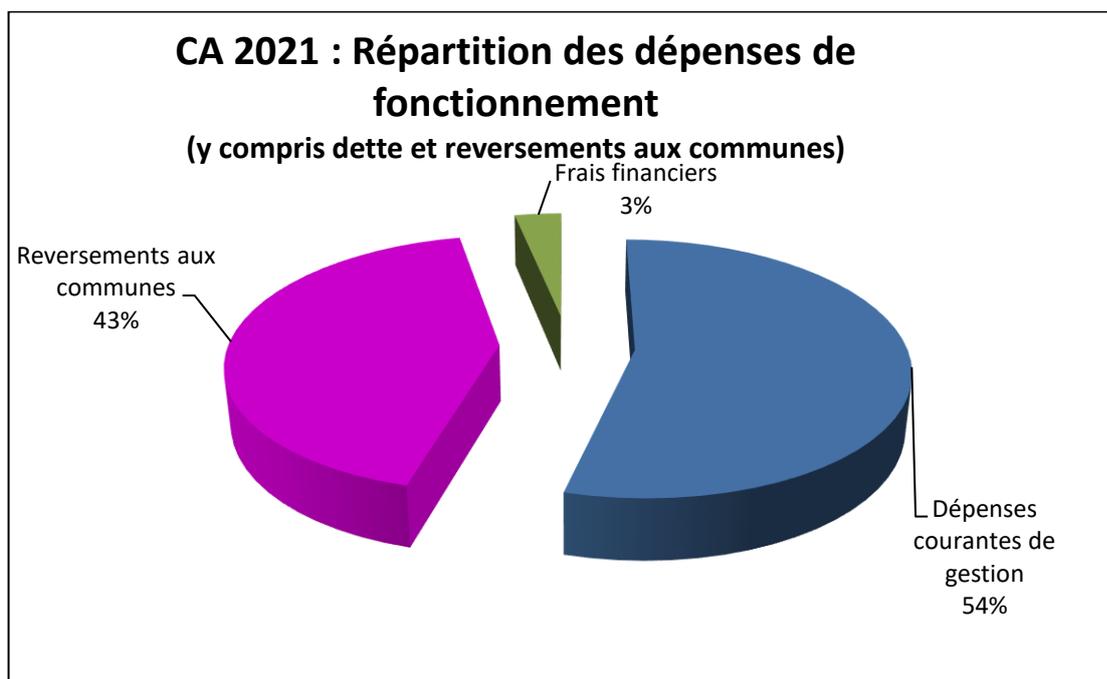
- la rétrocession de TGAP encaissée en 2018 à hauteur de 1.2 M€, cette recette étant définitivement acquise,
- la fin du litige avec l'association REVIPAC qui, faisant suite au jugement de la cour de cassation, s'est traduit par l'annulation du titre émis en son encontre en 2014 (0.3M€),
- des créances douteuses (0.09 M€) et pour lesquelles le risque n'est plus avéré.

- **SYNTHESE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<i>en K euros</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Evolution 2021/2020</b>
Impôts et taxes	204 307	206 913	+ 1.3 %
Dotations versées par l'Etat	52 524	51 768	- 1.4 %
FPIC	3 733	3 860	+ 3.4 %
Autres dotations et participations	13 657	21 223	+ 55.4 %
Autres produits courants	20 166	21 998	9.1 %
<b>Recettes courantes de gestion</b>	<b>294 387</b>	<b>305 762</b>	<b>+ 3.9 %</b>
<b>Total recettes de fonctionnement yc recettes exceptionnelles</b>	<b>296 074</b>	<b>307 378</b>	<b>+ 3.8 %</b>

## 2 – Les dépenses de fonctionnement (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets).

➤ **244.8 M€ en 2021** (opérations réelles et charges financières nettes)



## 2-1 Les reversements aux communes 104.4 M€ (42.6% des dépenses de fonctionnement)

en K euros

	2020	2021
--	------	------

Reversements aux communes	102 312	103 700
AC	78 832	88 470
DSC	23 480	15 230

Reversements de fiscalité au SIPAB	200	194
------------------------------------	-----	-----

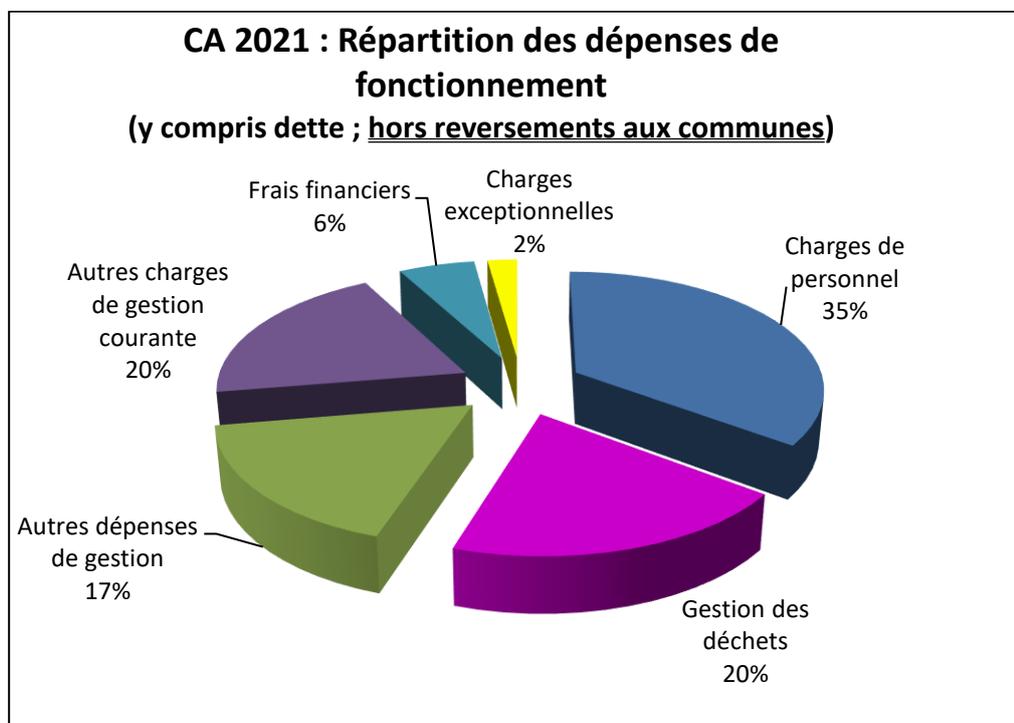
Reversement taxe de séjour	425	510
----------------------------	-----	-----

- Les reversements aux communes représentent en 2021, 103.7 M€ :
  - 88.5 M€ au titre de l'attribution de compensation de TP,
  - 15.2 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

La principale évolution de ce poste fait suite aux nouvelles obligations en termes de critères pour le calcul de la DSC et sa répartition par communes. Afin qu'aucune commune ne soit pénalisée, cela s'est traduit par la transformation d'une partie de la DSC en attribution de compensation. Cette méthode a été actée dans le pacte financier métropolitain.

- Un montant de 0.2 M€ est reversé à la Communauté de Communes de Forez Est au titre des reversements de fiscalité au SIPAB.
- Le produit de la taxe de séjour, reversé à l'office de tourisme, représente 0.5 M€.

## 2-2 Les dépenses de gestion courantes + dette + dépenses exceptionnelles (hors reversements aux communes) 140.4 M€



## 2-2-1 Les dépenses de gestion courantes : 129.3 M€ (52.8 % des dépenses de fonctionnement)

### 2-2-1 Les charges de personnel 49.6 M€ (38.4 % des dépenses courantes de gestion)

en K euros

2020	2021	Evolution 2021/2020
------	------	------------------------

<b>Les charges de personnel (012)</b>	<b>45 780</b>	<b>49 607</b>	<b>+ 8.4 %</b>
---------------------------------------	---------------	---------------	----------------

Les dépenses de personnel progressent principalement en raison des transferts des agents du Département (reprise des compétences sociales, tourisme et de la voirie départementale), ce qui correspond à une augmentation de 1 851 K€ sur 12 mois (transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2020) compensée par une augmentation de l'AC.

Les nouvelles mutualisations avec la Ville de Saint-Etienne ont entraîné des dépenses supplémentaires à hauteur de 1 542 K€, compensées par la prise en charge des rémunérations par la ville

D'autres facteurs internes viennent également expliquer cette évolution en raison :

- des postes vacants pourvus en 2021,
- du Glissement Vieillesse Technicité, des avancements d'échelons et de grade ainsi que du PPCR et de la revalorisation de la catégorie C (+ 744 K€),
- du Plan « Précarité Etudiante » (+ 185 K€)

Des économies ont cependant été réalisées et ont permis d'amoindrir l'augmentation de la masse salariale 2021, elles sont notamment liées à des ajustements de l'organisation en fonction des départs en retraite.

### 2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets 27.9 M€ (21.6 % des dépenses courantes de gestion)

en K euros

2020	2021	Evolution 2021/2020
------	------	------------------------

<b>Gestion des déchets</b>	<b>25 867</b>	<b>27 870</b>	<b>7.7 %</b>
----------------------------	---------------	---------------	--------------

#### ❖ LA PART RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS : 27.9 M€.

Se retrouvent ici notamment : les marchés de collecte des ordures ménagères (4.8 M€), le contrat de prestations de services conclu avec SUEZ pour l'enfouissement des ordures ménagères (11.4 M€), les autres charges comme l'exploitation des déchèteries (4.4 M€), la convention avec la CALF pour l'accès aux déchèteries de Saint-Just-Saint-Rambert et Estivareilles et le plan local de prévention des déchets (0.3 M€), la gestion des quais des Brunandières et de Saint Chamond (1.2 M€), l'élimination des déchets verts (0.2 M€), diverses charges liées à la collecte : entretien des véhicules, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, les conventions de gestion avec les villes... (2.2 M€), les dépenses liées au tri et la valorisation (3.2 M€), à l'optimisation de la collecte sélective (0.1 M€) et les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire COVID-19 (0.1 M€)

Globalement, les dépenses liées à la gestion des déchets augmentent de 2 M€ soit + 7.7 %.

Les deux principaux éléments qui expliquent cette évolution sont :

- Une hausse de 1 500 k€ du coût de l'enfouissement des déchets qui est due :
  - o à l'augmentation de + 12 € HT/t enfouies de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes),
  - o et à l'augmentation de +1,8% des tonnages enfouis : hausse des tonnages du tout venant des déchèteries.
- Une hausse de 600 k€ du coût de l'exploitation des déchèteries due à une augmentation exceptionnelle de 7,8 % des tonnages collectés sur les sites.

### 2-2-3 Les autres dépenses de gestion 24.5 M€ (18.9 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2020	2021	Evolution 2021/2020
<b>Autres dépenses de gestion</b>	<b>21 019</b>	<b>24 476</b>	<b>+ 16.4 %</b>

L'augmentation de 3.5 M€ des dépenses de gestion s'explique principalement par le transfert des compétences du département pour une année pleine (+1.2 M€), par des frais de location et charges pour l'installation des services et au transfert de personnel du Département (+0.8 M€), par les coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire (+0.4 M€ vaccinodrome), la reprise sur l'exercice 2021 d'une activité normale après la crise sanitaire pour le Musée, le Stade (+0.7 M€)...

Les dépenses de gestion regroupent 2 types de charges :

❖ **LES CHARGES DITES « INCOMPRESSIBLES » (11.3 M€)** c'est-à-dire celles qui relèvent soit de contrats, soit d'achats indispensables à l'offre de service rendu aux usagers et au bon fonctionnement de la collectivité, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes...).

Principalement :

- eau, électricité, carburant, combustible : 2.3 M€
- primes d'assurances, charges locatives de copropriété, frais de gardiennage : 1.8 M€
- taxes foncières et autres droits : 1.5 M€
- remboursements de frais aux communes : 3.3 M€
- remboursements de frais à des tiers (département...) : 1.2 M€
- locations immobilières et crédit-bail immobilier : 0.8 M€
- services bancaires et concours divers (cotisations...) : 0.4 M€

❖ **LES CHARGES DITES « COMPRESSIBLES » (13.2 M€)** qui englobent notamment les dépenses de fournitures, d'entretien et de réparations, de cérémonies, de missions, d'affranchissement, de télécommunication...

Figurent notamment dans cette catégorie :

- les vêtements de travail (personnel rivières, assainissement et voirie) 64 K€, les fournitures administratives et fournitures de la boutique du MAMC 90 K€,
- les autres matières et fournitures de petit équipement pour 360 K€ (petit matériel pour le MAMC, le stade, les rivières...), les fournitures de voirie 411 K€,
- les contrats de prestations de services 603 K€ (gestion des aires d'accueil des gens du voyage, prospection économique, mesures d'accompagnement social lié au logement...),

- les locations mobilières 181 K€ (matériel pour Musée, Voirie, Sport)
- les frais d'animations : PLIE, services aux entreprises, MAMC, animation sportives... 1 023 K€,
- l'entretien des terrains pour 405 K€, l'entretien des bâtiments pour 288 K€, l'entretien des voies et réseaux pour 2 821 K€, l'entretien divers et les contrats de maintenance pour 1 755 K€,
- 472 K€ de frais de nettoyage des locaux en augmentation en raison de la crise sanitaire COVID-19 (y compris stade, MAMC et bâtiments économiques), 601 K€ pour les frais d'affranchissement et de téléphonie.
- frais divers d'administration générale (documentation, formation, achat de prestations ASSE, Sport de Haut Niveau...) 614 K€,
- acquisitions de masques, gel, lunettes de protection, gardiennage et fluides pour vaccino-drome pour 666 K€ en raison de la crise sanitaire COVID-19,
- frais de transport 263 K€,
- frais de communication 818 K€,
- frais d'études et recherche 187 K€, honoraires et rémunérations diverses (assistance juridique, conseils) 670 K€, frais d'actes et contentieux 47 K€, 518 K€ d'annonces et insertions, d'achats d'espaces publicitaires et de campagne (affichage + spots publicitaires, parution dans des revues, des réseaux d'affichage pour la métropole et le musée d'art moderne), 334 K€ pour les foires et exposition et d'autres publications diverses.

#### 2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante 27.3 M€ (21.1 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2020	2021	Evolution 2021/2020
Subventions de fonctionnement	20 922	21 762	+ 4.0 %
Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	3 577	4 374	+ 22.3 %
+Autres frais	1 193	1 172	- 1.8 %
<b>Total subventions de fonct. et autres charges de gestion courante</b>	<b>25 692</b>	<b>27 308</b>	<b>+ 6.3 %</b>

Ces subventions sont composées principalement de :

- **Contributions aux organismes de regroupement et subventions versées à d'autres établissements publics** à hauteur de **11.2 M€** : figurent notamment les financements apportés à la Cité du Design (6 385 K€), à l'Office de Tourisme Communautaire (2 340 K€), au syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon (446 K€), au SCOT (303 K€), à l'Agence de Développement Touristique de la Loire (318 K€), au Pôle Métropolitain (164 K€), au Parc du Pilat (200 K€), au Fonds Local de l'innovation (120 K€), aux contrats rivières et eaux pluviales (131 K€), au SMAGL (134 K€), au Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté (395 K€ dont 50 K€ au titre du Plan Pauvreté), au syndicat mixte Sud-Loire ZAIN (96 K€), aux crèches inter-entreprises (52 K€), au SYDEMER (61 K€), à l'ADIL (38 K€),...

- **Subventions diverses** à hauteur de **8.7 M€** : il s'agit de l'ensemble des subventions versées : à EPURES (658 K€), au titre du contrat de ville (364 K€), du FSL (1 164 K€), de la prévention spécialisée (3 589 K€), la télévision locale TL7 (402 K€), au Fonds local de l'innovation (634 K€), la politique économique (359 K€), la politique de développement durable (468 K€), la

politique culturelle (241 K€), la convention d'objectif avec l'ASSE (233 K€), le sport de haut niveau (252 K€), l'école de la 2<sup>ème</sup> chance (100 K€)...

Figurent également dans ce poste :

- d'autres contributions pour **1.5 M€** : contributions versées aux délégataires au titre des eaux pluviales (1 438 K€), 100 K€ dans le cadre de la DSP du Zénith, et 10 K€ pour la DSP de gestion d'équipements réceptifs,
- un dégrèvement de TASCOM pour **0.2 M€**.

➤ Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes : budget transport et mobilité (3 000 K€), budget assainissement collectif au titre des eaux pluviales (1 021 K€), budget Zones Industrielles (216 K€), budget Parcs et aires de stationnement (66 K€) et budget réseaux de chaleur (71 K€).

➤ Les **autres frais** 1.2 M€ : il s'agit du montant des indemnités et de la formation des élus.

### **2-3 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions 3.1 M€ (1.3 % des dépenses courantes de gestion)**

<i>en K euros</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Evolution 2021/2020</b>
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	<b>315</b>	<b>3 106</b>	<b>+ 886.0 %</b>

Ce poste comprend diverses annulations de titres sur exercices antérieurs (646 K€) et les provisions (2 460 K€).

Les charges exceptionnelles sont en hausse de 330 K€ qui correspond à l'annulation d'un titre suite au jugement de la cour de cassation à propos du litige avec l'association REVIPAC. Cette charge a été compensée par une reprise de provision qui avait été constituée sur l'exercice 2014.

Les dotations aux provisions s'élèvent à 2.4 M€, elles portent sur une provision de 2 M€ pour faire face aux risques de taux liés à certains produits structurés d'emprunts (au 31 décembre 2021 la provision totale s'élève à 13 M€), 0.3 M€ pour des contentieux de TEOM (ce qui porte la provision total pour ce risque à 2 M€) et 0.1 M€ pour créances douteuses.

Il est à noter que les dépenses effectuées pour faire face à la crise sanitaire COVID-19 ont fait l'objet d'une procédure d'étalement de charges.

- **SYNTHESE DES DEPENSES DE GESTION**

en K euros

2020	2021	Evolution 2021/2020
------	------	------------------------

Les charges de personnel	45 780	49 607	+ 8.3 %
Gestion des déchets	25 867	27 870	+ 7.7 %
Autres dépenses de gestion	21 019	24 476	+ 16.4 %
Subventions de fonctionnement et autres dépenses	25 692	27 308	+ 7.4 %
<b>Total dépenses courantes de gestion</b>	<b>118 358</b>	<b>129 261</b>	<b>+ 9.2 %</b>
Total dépenses courantes yc reversements aux communes	221 295	233 664	+ 5.6%

<b>Total dépenses de fonctionnement (y compris charges exceptionnelles – hors dette)</b>	<b>221 610</b>	<b>236 770</b>	<b>+ 6.8 %</b>
--	----------------	----------------	----------------

Pour mémoire

<b>Intérêts nets de dette (y compris swap)</b>	<b>8 948</b>	<b>7 998</b>	<b>- 10.6 %</b>
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>229 221</b>	<b>244 768</b>	<b>+ 6.8 %</b>

### 3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

#### 3 - 1 – L'épargne de gestion

en K euros

2020	2021
------	------

Produit de fonctionnement courant	294 387	305 762
Charges de fonctionnement courant	221 295	233 664
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>73 092</b>	<b>72 098</b>
Solde exceptionnel	+ 1 371	- 1 491
<b>Epargne de gestion (hors impact étalement de charges COVID)</b>	<b>74 463</b>	<b>70 607</b>

L'épargne de gestion diminue de 3.9 M€ entre 2020 et 2021.

Cela s'explique, après neutralisation des transferts du département, par la moindre progression des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses dans un contexte marqué encore par la crise sanitaire.

Les augmentations des dépenses portent principalement sur le traitement des déchets avec la forte hausse de la TGAP sur l'enfouissement des déchets et des coûts d'exploitation des déchèteries, sur les dépenses engendrées par la crise sanitaire, la progression de la subvention d'équilibre au budget transport et la hausse de la DSC.

**3 - 2 – L'annuité de la dette** : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette (8 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (25.6 M€)

en K euros

	2020	2021
--	------	------

<b>Frais Financiers nets*</b>	<b>8 560</b>	<b>7 949</b>
<b>Capital de la dette</b>	<b>24 685</b>	<b>25 565</b>
<b>Annuité nette de dette</b>	<b>33 245</b>	<b>33 514</b>

\* les frais financiers nets comprennent les intérêts de la dette, les charges et produits de swap et la variation des ICNE

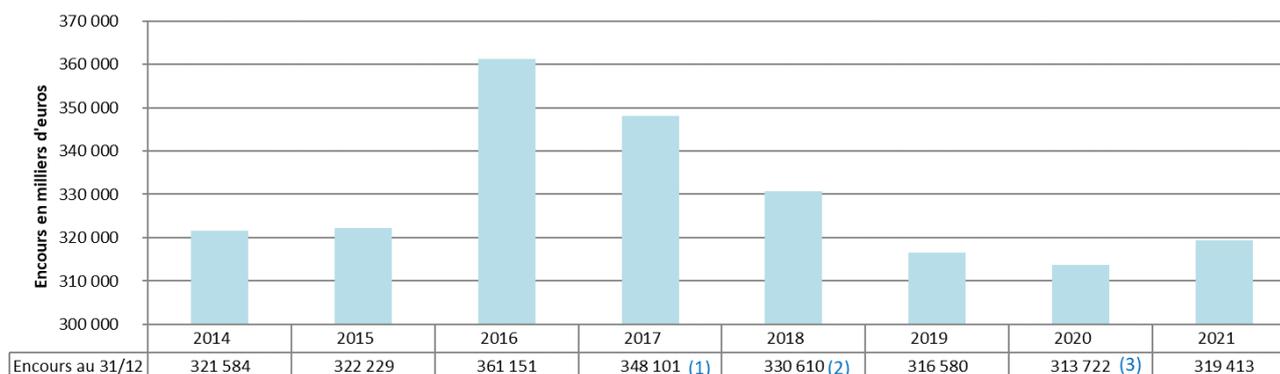
L'encours de dette au 31/12/2021 s'établit à 319.4 M€. Il se répartit à 83.33 % en taux fixes (266.1 M€), 13.13% en taux révisables (42 M€) et 3.54% en taux structurés (11.3 M€).

L'annuité nette de dette de l'année 2021 représente 33.5 M€.

Le taux moyen de la dette en 2021 s'élève à 2.56 % (exposition finale avec swap) contre 2.99 % en 2020.

L'encours de dette sur le budget principal est en légère hausse, passant ainsi de 313.7 M€ fin 2020 à 319.4 M€ fin 2021 (soit une hausse de 5.7 M€). Cette hausse est principalement due à la remise d'équipement par CAP METROPOLE de la ZAC Novaciérie de Saint-Chamond (5.2 M€).

**Evolution de l'encours de dette du budget principal**



(1) dont Dette transférée - passage CU

(2) dont Dette transférée - 8 nouvelles communes

(3) dont Dette transférée - Département

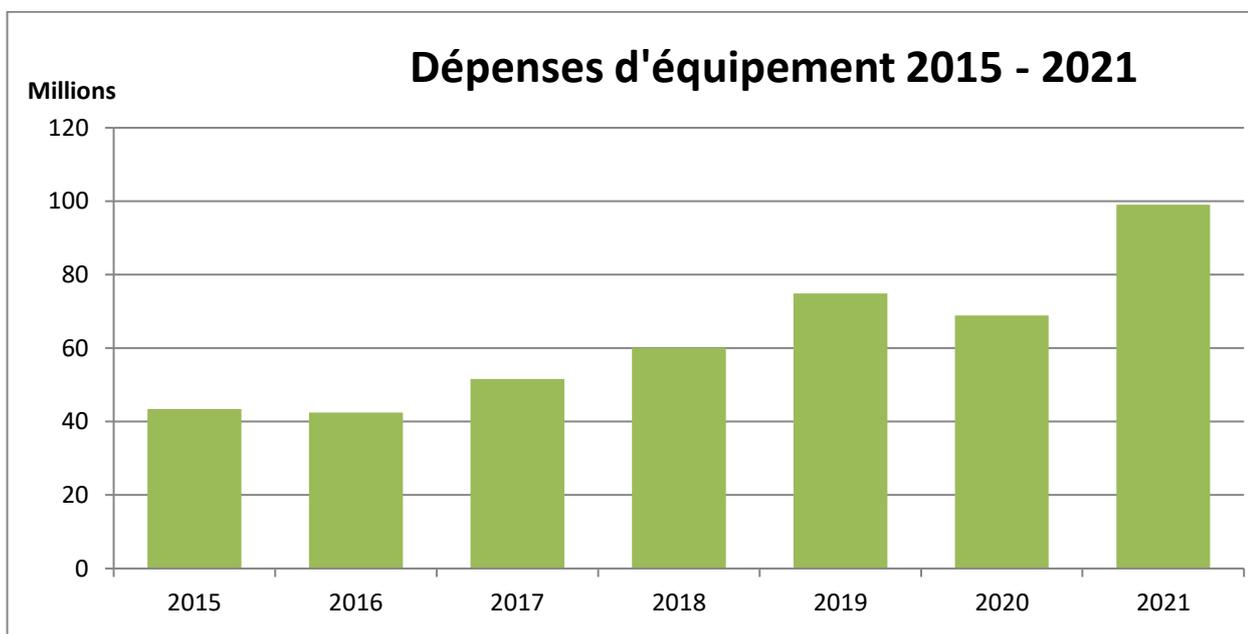
### 3 - 3 – La chaîne de l'épargne du budget principal

<i>en K euros</i>	2020	2021
<b>Epargne de gestion</b>	<b>74 463</b>	<b>70 607</b>
- Frais Financiers nets	- 8 560	- -7 998
<b>Epargne brute</b>	<b>65 903</b>	<b>62 609</b>
- Capital de la dette / cautions	- 24 697	- 25 590
<b>Epargne nette</b>	<b>41 206</b>	<b>37 019</b>

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette s'est dégradée en 2021 en raison notamment de la crise sanitaire. Elle se situe autour de 62.6 M€ et correspond aux moyens dont dispose Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

En 2021, le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'apprécier l'indépendance financière de Saint-Etienne Métropole et sa politique en matière de financement des investissements se situe à environ 20.2 %. Il représente la part des recettes consacrées à couvrir le remboursement en capital de la dette et l'autofinancement de ses investissements.

### 4 – Les investissements 2021 : 109.6 M€ (dont 99.1 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement



Les dépenses d'équipement atteignent un **niveau exceptionnel en 2021**, proche de 100 M€, et ceci malgré le contexte de crise sanitaire.

en K euros

2020	2021
------	------

Les dépenses d'investissement	77 971	109 598
<b>dont dépenses d'équipement</b>	<b>68 860</b>	<b>99 102</b>
soit dépenses directes d'équipement	50 825	82 425
dont opérations sous mandat	372	245
soit fonds de concours et subventions d'équipement	18 035	16 677
<b>dont attribution compensation investissement (pour reversement amendes de police)</b>	<b>2 968</b>	<b>818</b>
<b>dont dépenses financières d'investissement</b>	<b>6 143</b>	<b>9 678</b>

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 66.5 % en 2021

#### 4 - 1 – Les dépenses d'équipement (99.1 M€) :

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE (39.9 M€)**

- ❖ **LE SERVICE AUX ENTREPRISES ET OFFRES D'ACCUEIL (16.5 M€)**

Le montant consacré à la politique de développement économique au sein du budget principal a permis de poursuivre les projets de réhabilitation de friches : Novacieries à **Saint-Chamond** (13.1 M€) dans le cadre de la concession avec Cap métropole, des travaux d'entretien courant sur le Parc de METROTECH à **Saint-Jean-Bonnefonds** (0.4 M€). Il a été procédé à l'acquisition auprès d'EPORA d'un tènement à vocation économique situé 11 rue de Méons à Saint-Etienne (Stronghlight) (1.4 M€).

D'autres réalisations ont été effectuées : la réhabilitation des bâtiments économiques (0.5 M€) (dont bâtiments : B2O, Fauriel, pôle optique et vision, Giat St-Etienne, Fauriel Carlson Wagon Lit Travel, Necker, l'hôtel d'entreprises situé à **Saint-Héand**, les Pépinières Imprimerie, République et Montreynaud, la grande usine créative GUC) et le restaurant de Grüner. Des requalifications de zones industrielles ainsi que des études économiques ont également été menées (0.7 M€).

Un soutien financier a été apporté au projet « plateforme de tribologie moteur » porté par le groupe HEF dans le cadre des aides au moteur propre (0.3 M€) ainsi que des aides économiques à diverses sociétés (0.1 M€).

- ❖ **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT (2.2 M€)**

Saint-Etienne Métropole a lancé le dispositif « Métropole Innovation Design (Mind) qui regroupe, mobilise et soutient les acteurs de l'innovation (start-ups, financeurs...) (0.2 M€).

Des subventions d'équipement ont été versées dans le cadre du fonds local pour l'innovation et du label French Tech) (1.6 M€)

Subventions d'équipement versées à l'école nationale supérieure des Mines pour projet « Mines Saint-Etienne Tech » dans le cadre du contrat de Plan Etat Région ((0.4 M€)

- ❖ **LE DESIGN (2.2 M€)**

Pour donner à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design les moyens immobiliers de son développement pour la création d'ateliers, de salles de cours et d'un amphithéâtre, Saint-Etienne Métropole a fait l'acquisition de locaux à l'EPASE « quartier créatif manufacture » du bâtiment 241 Est et a effectué les premiers travaux (2.1 M€). Par ailleurs des travaux ont été effectués à la platine de la Cité du Design (0.1 M€).

### ❖ LA CULTURE, LE TOURISME ET LE PATRIMOINE (1.2 M€)

Des actions en faveur des équipements touristiques ont été menées (0.3 M€) : Chartreuse de **Sainte-Croix-en Jarez**, Château de **Fontanès**, verrière du centre de congrès, Zénith..., les opérations « murs peints », « plan lumière », des dépenses nécessaires au label « Pays d'Art et d'Histoire » et la poursuite du plan de jalonnement pour rendre plus attractif le territoire. Une convention d'études et de veille foncière relative au site de la DOA a été signée avec EPORA et la ville de Saint-Priest-en-Jarez (0.5 M€). Des travaux de gros entretien ont eu lieu sur les différents bâtiments du site le Corbusier à **Firminy** (0.4 M€).

### ❖ LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (0.6 M€)

Les dépenses d'investissement courant du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.4 M€) à **Saint-Priest-en-Jarez** ainsi que l'aménagement des locaux (0.2 M€) lui permettent d'assurer son rôle de locomotive internationale au profit de toute la métropole.

### ❖ LES GRANDS EQUIPEMENTS (17.1 M€)

La construction de l'Aréna, équipement sportif moderne de haut niveau à **Saint-Chamond**, ainsi que le lancement des études et concours pour la construction d'une patinoire de haut niveau (1.1 M€) concourent à l'organisation de grands événements sportifs à l'échelle de la métropole dans son ensemble. Enfin des travaux de modernisation et les équipements nécessaires sont réalisés au stade Geoffroy Guichard (1 M€) pour qu'ils puissent accueillir les grands événements sportifs à venir dans des conditions optimales. Dans le même temps du matériel et des équipements ont été renouvelés à l'espace aquatique du Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon** (0.1 M€).

### ❖ LA POLITIQUE DE LA VILLE (0.1 M€)

Des subventions d'équipement ont été versées aux projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) (0.1 M€) dans le cadre du contrat de ville signé avec l'Etat. Ce projet vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires définis (39 sur 12 communes) et le reste du territoire de la métropole (autonomie des habitants, amélioration du cadre de vie, développement de l'activité économique et de l'emploi, lutte contre les discriminations).

## • DEVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE (43.4 M€)

### ❖ LA PLANIFICATION (0.7 M€)

Saint-Etienne Métropole poursuit l'évolution des documents communaux dont l'approbation de quatre PLU (Plan Local d'Urbanisme), la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).

### ❖ LES GRANDS PROJETS IRRIGUANT LE TERRITOIRE (1.3 M€)

L'élaboration du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) avec l'ensemble des partenaires (dont l'Etat) en vue de porter les projets d'aménagement métropolitains sur les treize communes concernées du Gier, de l'Ondaine et le Sud-Est de Saint-Etienne ont mobilisé (0.3 M€). De même les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ont été poursuivies : Entrée Est de **Rive de Gier**, Tissafil à la Grand-Croix, Bellevue-Le Mont à **Saint-Etienne**, Akers à **Fraisses** (0.4 M€). Des opérations de rénovation urbaine sur les quartiers anciens sur **Rive de Gier**, **La Ricamarie**, **Firminy**, **Saint-Chamond**, et **Saint-Etienne** ont été déployées (0.6 M€).

### ❖ LE DEVELOPPEMENT LOCAL (0.3 M€)

La politique de développement local implique que l'on mette en œuvre le maintien et le développement des activités économiques dans l'ensemble des communes rurales que ce soit par un cofinancement du dispositif régional d'aides directes aux petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services avec point de vente que dans le cadre du programme européen Leader Pilat (0.2 M€). Elle permet également de favoriser la réalisation de projets des communes avec les Equipements Communautaires Multi locaux (ECM) de **Génilac**, **Marcenod**, et **Sorbiers** pour les principaux en 2021 (0.1 M€).

### ❖ L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN (9 M€)

La qualité de l'habitat continue d'être Saint-Etienne Métropole poursuit sa politique de réhabilitation des logements en favorisant leur adaptation aux normes énergétiques et environnementales, par exemple au moyen des dispositifs mis en place : Programme d'Intérêt général portant sur l'amélioration de l'habitat privé (0.7 M€), Opération programmée d'amélioration de l'habitat – copropriétés (5.3 M€), de concessions d'aménagement pour le traitement de l'habitat ancien conclues avec Cap Métropole (2.7 M€).

Des travaux d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage ont été réalisés (0.3 M€).

### ❖ LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE (31.3 M€)

Saint-Etienne Métropole assume différentes missions concernant la voirie :

- Conservation, adaptation et rénovation du réseau pour un meilleur confort et une sécurité accrue, opérations d'aménagements : ronds-points, places... : voirie des communes (20.2 M€) voirie métropolitaine (3.3 M€), voirie structurante (1.9 M€),
- Gestion des ouvrages d'art : ponts, murs de soutènement... (2.5 M€),

La maîtrise stratégique de la voirie et la planification des investissements permettent de mieux gérer les aménagements et les travaux du réseau, ainsi la direction Voirie accompagne et suit également des grands projets structurants (échangeurs de la Varizelle à **Saint-Chamond**, de la Croix Bleue au **Chambon-Feugrerolles** (0.3 M€), des aménagements spécifiques sur certaines communes (0.2 M€).

La direction Voirie est engagée dans des Programmes d'Equipements publics (PEP) avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) En 2021 des fonds de concours ont été versés à l'EPASE pour le PEP « Dalgabio – petit cabaret » à **Saint-Etienne** (0.3 M€).

Des subventions d'équipement ont été versées au SIEL pour les enfouissements de réseaux électriques sur les communes (2.6 M€).

### ❖ LE NUMERIQUE (0.8 M€)

Au niveau du numérique, le plan « le numérique à l'école » ((0.8 M€) se poursuit avec sa mise à niveau pour doter les écoles en équipements numériques connectés à internet, vidéoprojecteurs, ordinateurs standardisés, tablettes numériques avec connexion au vidéoprojecteur).

## • LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE (12.8 M€)

### ❖ LE DEVELOPPEMENT DURABLE (1.9 M€)

La métropole s'est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes de réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. Le plan d'actions pour la qualité de l'air est composé d'un axe chauffage propre par lequel des aides sont versées aux particulier pour le changement de leurs chaudières (0.4 M€).

Par ailleurs, un dispositif d'intervention par fonds de concours à destination des communes a été adopté sur la thématique de la transition énergétique et écologique (0.4 M€).

Saint-Etienne Métropole assure également la protection et le développement de la biodiversité en lui préservant des espaces, en construisant des haies, des mares, des passes à poissons sur des rivières (0.3 M€).

Dans le cadre du Plan de Protection du Bruit et de la lutte contre les nuisances sonores, des travaux de réalisation d'écrans anti-bruit ont été effectués (0.7 M€).

Des travaux ont été réalisés pour déployer une zone à faible émission (ZFE) qui consiste à mettre en place des restrictions de circulation envers les véhicules les plus polluants (0.1 M€).

### ❖ LE PLAN VELO (0.6 M€)

Les travaux effectués dans le cadre de la mise en œuvre du plan vélo combine les aspects déplacements du quotidien comme les déplacements touristiques, tant dans une dimension structurante du réseau (0.4 M€) qu'en terme de réseau de de proximité (0.2 M€), en lien avec les projets des communes membres.

### ❖ LA COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS EN VUE DE VALORISER ET DE REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE, ET REDUIRE LES QUANTITES ENFOUIES (2.7 M€)

Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire. L'essentiel des dépenses figure en section de fonctionnement. En investissement, des camions de bennes à ordures ménagères ont été renouvelés et réparés (1.6 M€), des bacs ainsi que des conteneurs d'apports volontaires pour la collecte ont été achetés (0.8 M€). Des crédits ont été affectés pour les grosses réparations dans les 13 déchèteries de la métropole et les quais de transfert (0.2 M€). A cela se rajoutent des dépenses pour les stations de tri, les composteurs collectifs pédagogiques, les frais d'études pour un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques, le matériel et mobilier pour les centres techniques (0.1 M€).

### ❖ LES EAUX PLUVIALES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (1 M€)

Avec l'augmentation de l'intensité des pluies, la métropole exerce une gestion intégrée des eaux pluviales en évitant de collecter les eaux pluviales dans les réseaux. Des travaux ont été menés pour la désimperméabilisation des sols en favorisant la création d'îlots de fraîcheur (1 M€).

### ❖ LES CONTRATS DE RIVIERES (6 M€)

Les contrats de rivière permettent de gérer efficacement les rivières, en tenant compte des spécificités des cours d'eau de montagne. Ces derniers font tous l'objet d'un contrat de rivière, qui est un accord technique et financier entre les différentes collectivités, les agences de l'eau et l'Etat. Les contrats de rivières de Saint-Etienne Métropole permettent de mener à bien des actions qui visent à la fois à :

- améliorer la qualité des eaux,
- mieux gérer les crues,
- requalifier les rivières grâce à une restauration écologique.

C'est ainsi que des travaux ont été réalisés pour l'élargissement et le réaménagement des berges, pour replacer les cours d'eau dans leurs cheminements naturels, pour la création de zones humides (6 M€)

#### ❖ DEFENSES CONTRE L'INCENDIE (0.6 M€)

Il s'agit d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. En 2021, il a été procédé aux réparations, changements ou installations de poteaux incendie (0.6 M€).

#### • LES MOYENS DE NOS AMBITIONS (3 M€)

#### ❖ LE PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN (0.5 M€)

Saint-Etienne Métropole a défini et engagé un plan de relance métropolitain dont la première phase est destinée à soutenir les projets d'équipement de ses communes membres et donc l'activité économique. Les premiers acomptes ont été versés en 2021 sur les premiers projets déposés par 4 communes : **Châteauneuf, Saint-Maurice-en-Gourgois, Doizieux et Caloire** (0.5 M€).

#### ❖ L'INFORMATIQUE (0.9 M€)

Des crédits ont été consacrés au renouvellement des équipements informatiques, à la téléphonie, pour développer de nouveaux usages, pour installer de nouveaux progiciels et améliorer les services aux agents, aux communes et aux citoyens (0.9 M€).

#### ❖ LA COMMUNICATION (0.05 M€)

Des dépenses ont été réalisées pour la communication de la métropole en fonction des évènements ou de l'avancement de certains dossiers : fabrication de supports de communication, campagnes de communication, salons, manifestations... (0.05 M€). L'essentiel des crédits se trouve en fonctionnement.

#### ❖ L'EQUIPEMENT (1.55 M€)

Pour le fonctionnement de la métropole des investissements ont été faits pour l'équipement des agents et des locaux, l'outillage et le matériel de maintenance, mais aussi le renouvellement des véhicules utilisés par le personnel appelé à se déplacer sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (notamment le renouvellement dans le cadre de la ZFE) ainsi que les raccordements pour les véhicules électriques.

### 4 - 2 – Les Attributions de compensation (0.8 M€)

Les attributions de compensation en investissement concernent le reversement par Saint-Etienne Métropole (aux communes de plus de 10 000 habitants) du produit des amendes de police, déduction faite des montants dus pour les transferts de compétence Défenses Contre l'incendie (DECI) et Opérations de restauration Immobilières (ORI).

#### 4 - 3 – Les dépenses financières (9.7 M€)

Il s'agit de dépenses de nature financière qui concernent :

- Des avances à la SPL CAP METROPOLE pour les ZAC Pasteur à **l'Horme**, Grange-Burlat à **Génilac** et la Mare à **Chamboeuf** (2.2 M€),
- Une participation versée à l'EPASE dans le cadre des Programmes Partenariaux d'Aménagement (PPA) (1.5 M€),
- Les subventions destinées à promouvoir les énergies renouvelables (ENR) thermiques dans le cadre du contrat avec l'ADEME (0.2 M€),
- Une avance financière versée au budget Zones Industrielles (0.1 M€),
- Une avance à NOVIM (ex SEDL) pour la réhabilitation du tènement locatif tertiaire situé 35 rue de la Montat à Saint-Etienne (0.1 M€),
- L'entrée au capital de la société en capital risques SA METROPOLE INNOVATIONS pour le soutien aux entreprises innovantes (0.3 M€),
- Le reversement de subventions trop perçues à la Direction départementale des territoires pour les aménagements de berges des rivières (0.5 M€),
- Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (4.8 M€).

#### 4 - 4 - Le financement des investissements

Saint-Etienne Métropole dispose de cinq types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **37 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **7.6 M€**, la taxe d'aménagement pour **5.2 M€** et les produits des cessions d'immobilisations pour **2.4 M€**,
- Les subventions reçues pour **8 M€**,
- Les autres recettes pour **9.8 M€**,
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police pour **1.9 M€**,
- Les attributions de compensation en investissement pour **1.5 M€**,
- L'emprunt pour **26 M€**,

Sur les cessions : **2.4 M€** en 2021. Il s'agit principalement de la cession du site situé zone industrielle du clos Marquet à Saint-Chamond à la société AGRIPOLYANE (1.7 M€), de la vente d'un ensemble immobilier situé rue de la Richelande à Saint-Galmier (0.4 M€), de la cession de terrain dans le secteur Reveux au sein de la zone industrielle Molina la Chazotte à Saint-Jean-Bonnefonds (0.1 M€), de la vente d'actions NOVIM (0.1 M€) et de diverses ventes de mobiliers, de véhicules (0.1 M€).

Le niveau de subvention perçu en 2021 représente près de **8 M€**, il est fortement lié aux projets réalisés par Saint-Etienne Métropole avec notamment les subventions obtenues pour la salle ARENA à Saint-Chamond (2 M€), pour l'installation d'écrans acoustiques (1.1 M€), pour les travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens et du Projet partenarial d'Aménagement (PPA) (0.3 M€).

De plus des subventions ont pu être obtenues pour les contrats de rivières (1.1 M€), pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.1 M€), pour les programmes de réhabilitation de l'habitat (0.4 M€), pour le développement durable (0.2 M€), pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (0.1 M€), dans le cadre des travaux de réaménagement de voirie sur différentes communes et les pistes cyclables (0.4 M€), pour le projet de recherche Manutech (0.2 M€), pour l'étude concernant le nouveau centre de tri des déchets et les bacs de tri (0.1 M€), pour les équipements et divers autres programmes (0.3 M€) : le site le Corbusier, la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, le bâtiment IRMIS, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE),...

Figurent également la participation des communes pour la réalisation de la salle ARENA à **Saint-Chamond** (0.5 M€), des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) (0.1 M€), pour les travaux de voirie (1.1 M€).

Les autres recettes : s'élèvent à **9.8 M€** en 2021. Elles se composent notamment :

- de remboursement d'avances par CAP METROPOLE dans le cadre de l'opération Novaciéries à Saint-Chamond (8.6 M€)
- de remboursement d'avance du budget annexe des Zones Industrielles (1.2 M€)...

A cela se rajoutent les produits des amendes de radars automatiques et de police **1.9 M€** (reversés aux communes de plus de 10 000 habitants).

**1.5 M€** ont également été perçus par le biais de l'attribution de compensation en investissement, dans le cadre des compétences ORI et DECI, et pour des remboursements d'annuités suite à la réalisation de travaux exceptionnels de voirie et d'aménagement d'espaces publics.

Le volume des emprunts mobilisés en 2021 s'est élevé à **26 M€**.

**4-4 La capacité de désendettement** de Saint-Etienne Métropole, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 5 années pour le budget principal.

### Synthèse des réalisations 2021

<i>en K euros</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>41 206</b>	<b>37 019</b>
Ressources propres d'investissement	12 224	15 128
<i>dont FCTVA</i>	7 302	7 613
<i>dont Cessions</i>	841	2 361
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	4 081	5 154
Subventions	11 414	8 004
Autres recettes	7 506	9 846
Amendes de police	4 137	1 854
Attribution de compensation	590	1 539
Emprunts	15 000	25 973
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>92 077</b>	<b>99 363</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>77 971</b>	<b>109 598</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>14 106</b>	<b>-10 235</b>

Excédent global de clôture au 1 <sup>er</sup> janvier	28 639	<b>42 745</b>
Variation du fonds de roulement	14 106	<b>-10 235</b>
<b>Excédent global de clôture du Budget principal au 31 décembre</b>	<b>42 745</b>	<b>32 510</b>

Le résultat de clôture 2021 est conforme à la page 4 du présent document soit 32 510 453.54 €.

\*\*\*\*\*

### III – L'EXECUTION 2021 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

#### 1 - Présentation générale du compte administratif 2021

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

Pour 2021, la reprise d'une activité économique quasiment normale a permis de percevoir une recette de versement mobilité identique à celle d'avant la crise sanitaire du COVID 19. Saint-Etienne Métropole a mis en place une nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> juin 2021, ceci a eu un impact sur les recettes commerciales et sur la rémunération de la DSP.

#### LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET TRANSPORTS

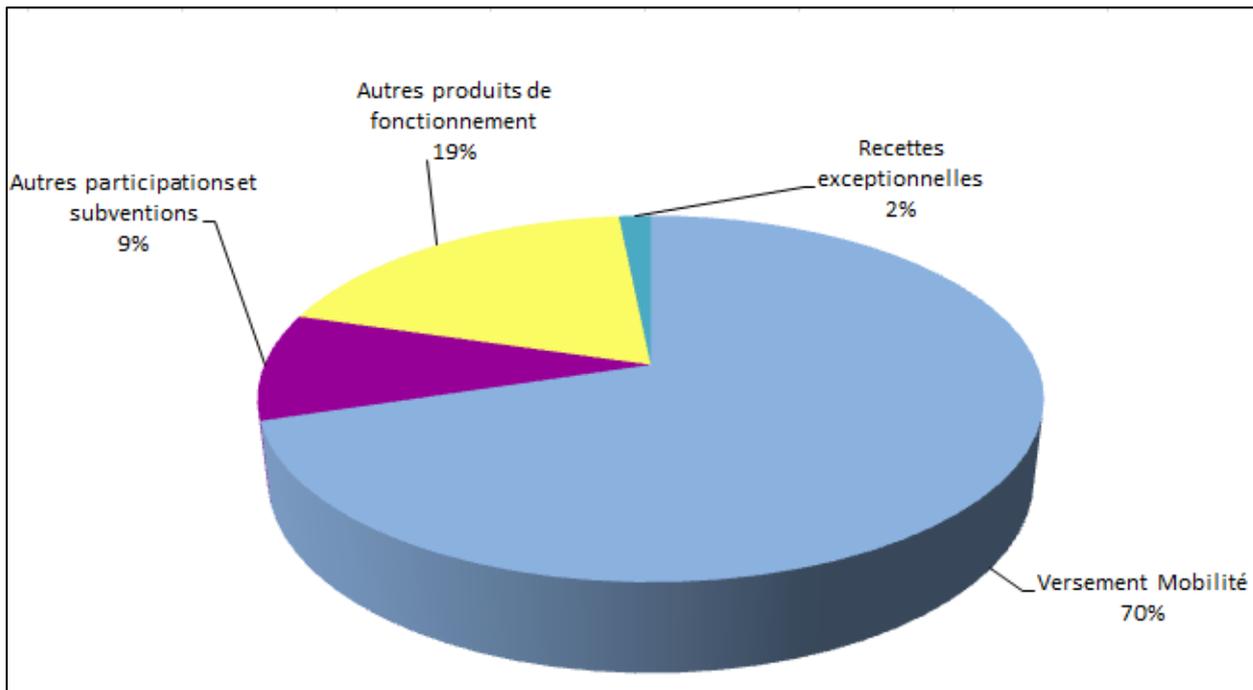
##### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
	86 277 637 €		101 369 946 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>72 606 826 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>85 243 481 €</u>
Dépenses de gestion	67 915 351 €	Impôts et taxes	59 419 514 €
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	1 311 764 €	Autres dotations et participations	24 058 097 €
Charges financières	3 379 711 €	Autres produits courants	401 369 €
Opérations d'ordre	13 670 811 €	Recettes excep./reprises provisions	1 334 711 €
		Produits Financiers	29 790 €
		<b>s/total recettes réelles</b>	<b>85 243 481 €</b>
Résultat de clôture de fonctionnement :	<b>15 092 309 €</b>	Opérations d'ordre	1 230 177 €
		<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>86 473 658 €</b>
		<b>Résultat reporté</b>	<b>14 896 288 €</b>

##### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
	23 619 468 €		25 519 064 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>22 378 720 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>5 051 629 €</u>
Dépenses d'équipement	13 560 215 €	Emprunts	2 600 000 €
Capital de la dette	8 818 505 €	Autres recettes d'équipement	2 451 629 €
Opérations d'ordre	1 240 748 €	<b>Affectation résultat</b>	<b>0 €</b>
		<b>s/total recettes réelles</b>	<b>5 051 629 €</b>
Solde investissement	<b>1 899 596</b>	Opérations d'ordre	13 681 382 €
		<b>s/total recettes réelles + ordre</b>	<b>18 733 011 €</b>
Restes à réaliser	6 438 214 €	<b>Résultat reporté</b>	<b>6 786 053 €</b>
		Restes à réaliser	3 600 000 €
	<b>- 2 838 214 €</b>	Solde des RàR	
	<b>-938 618 €</b>	Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	
	<b>14 153 691 €</b>	<b>Excédent global de clôture (RàR compris) :</b>	

**2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 85 M€ (opérations réelles hors produits financiers)**



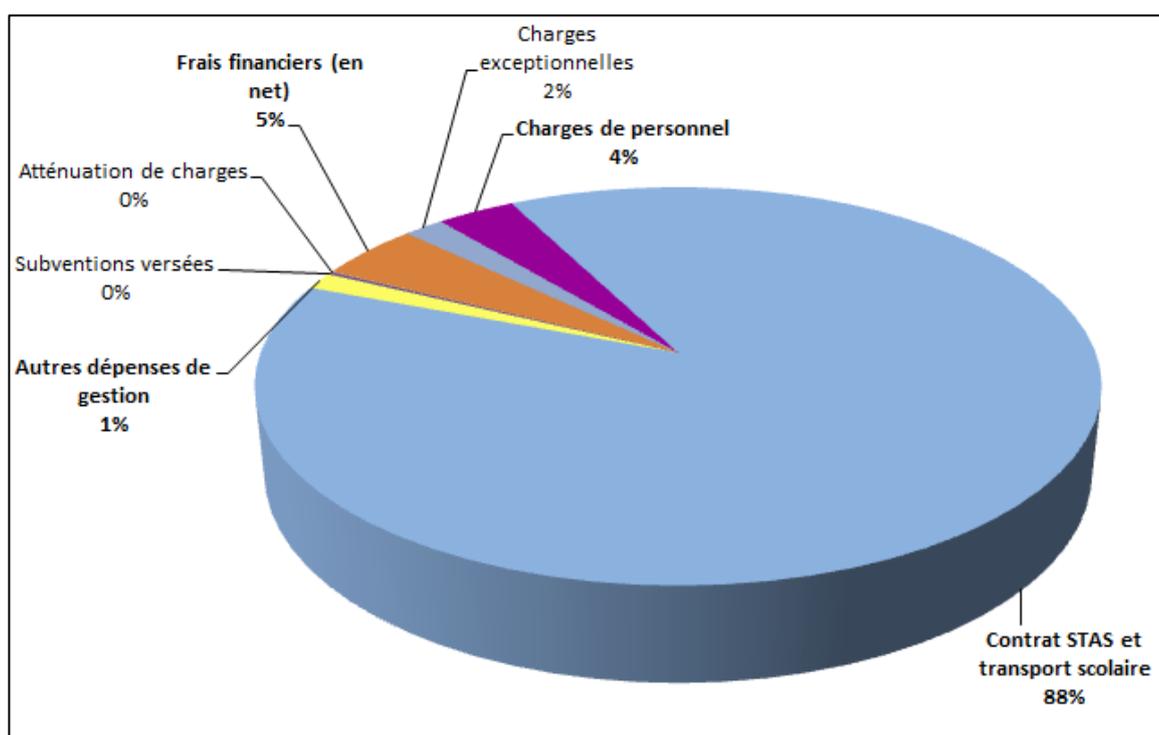
<i>En K euros</i>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>
Versement Mobilité (VM)	54 903	59 787
Autres dotations et participations	7 010	8070
Autres produits des services, Remboursement de frais	16 737	16 022
Produits exceptionnels	115	1 335
Avance remboursable (pertes VM + recettes tarifaires)	11 354	0
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>90 119</b>	<b>85 214</b>

Les **recettes réelles de fonctionnement (85.2 M€)** sont constituées essentiellement :

- **Du versement mobilité (VM) : 59.8 M€**, lié à la compétence transports en commun, représente 70 % des ressources du budget. Ce montant est en hausse de 4.9 M€ en 2021 par rapport à 2020 en raison d'un retour à la « presque » situation normale après les périodes de confinement sur l'année 2020 pendant la crise sanitaire du COVID-19.
- **Des autres participations et subventions : 8 M€** correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (3 M€), à la dotation générale de décentralisation allouée par l'Etat pour l'organisation des transports urbains (1.2 M€) et la participation versée par le Conseil Départemental de 3.8 M€ au titre du transport scolaire.

- **Des autres produits de fonctionnement : 16 M€**, notamment :
  - o 15.3 M€ au titre des recettes tarifaires,
  - o 0.3 M€ au titre du transport scolaire,
  - o 0.3 M€ au titre des recettes publicitaires des abribus,
  - o 0.1 M€ de compensation de tarifs sociaux.
  
- **Des produits exceptionnels : 1.3 M€**, on retrouve le même montant en charges exceptionnelles, il s'agit d'écritures de régularisation en dépense et en recette, pour prendre en compte la TVA sur les amendes encaissées par la Régie et reversées au délégataire sur les 5 exercices de 2016 à 2020 (suite contrôle fiscal de TRANSDEV).

### 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 72.6 M€ (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)



K Euros

	2 020	2021
--	-------	------

Les charges de personnel (012)	2 662	2 547
Contrat STAS et transport scolaire	63 252	64 155
Remboursement VM (Atténuation de produits)	67	35
Autres dépenses de gestion	630	1 001
Subventions de fonctionnement	156	177
Les charges exceptionnelles et provisions	31	1 312
Charges de la dette (net de swap)	3 505	3 350
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>70 303</b>	<b>72 577</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **72.6 M€**. Elles sont constituées notamment par :

- **les charges de personnel : 2.5 M€**
- **les charges liées au contrat STAS et au transport scolaire 64.1 M€ :**
  - o Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains (61.6 M€).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour 61.5 M€ comprenant la réalisation des services et l'indexation des contrats.

Le montant est en augmentation en raison de la nouvelle tarification mise en place au 1<sup>er</sup> Juin 2021.

- o Les transports scolaires (2.5 M€).

Les dépenses transports scolaires concernent l'exploitation des circuits spéciaux, la prise en compte des déplacements des élèves sur les lignes régulières et sur les lignes de la SNCF, les aides accordées à la voiture particulière, les marchés passés avec les transporteurs ainsi que l'indexation des contrats et les compensations versées pour les élèves utilisant des lignes de transports non gérées par Saint-Etienne Métropole. Ce montant est en hausse de 0.3 M€ car la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les transports scolaires en 2021.

- **les atténuations de produits : 0.4 K€** qui correspondent au remboursement de versement mobilité indûment perçu. En 2021, seulement 21 dossiers ont été déposés.
- **les autres dépenses de gestion : 1.1 M€** qui comprennent notamment les frais liés aux parcs relais (91 K€), à la politique « Vélos » (114 K€), à l'entretien des sites de transport et des abribus (374 K€), les frais de structure (375 K€). Ces dépenses augmentent par rapport à 2020 en raison de la reprise de la fréquentation des transports.
- **les subventions** qui sont pour l'essentiel des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (100 K€) et la contribution versée au SMT (71 K€).
- **les charges exceptionnelles 1.3 M€** : comme pour les produits exceptionnels, il s'agit d'écritures de régularisation pour la TVA sur les amendes.
- **les charges financières : 3.3 M€** correspondant aux intérêts de la dette (nets de swap).

## 4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

### 4-1- L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Produits de fonctionnement courant	90 004	83 879
Charges de fonctionnement courant	66 767	67 915
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>23 237</b>	<b>15 964</b>
Solde exceptionnel	84	23
<b>Epargne de gestion</b>	<b>23 321</b>	<b>15 987</b>

L'épargne de gestion est en recul en 2021 car en 2020 était pris en compte l'avance remboursable (11.3 M€) versée par l'Etat pour compenser les pertes commerciales et de versement mobilité en raison de la crise sanitaire.

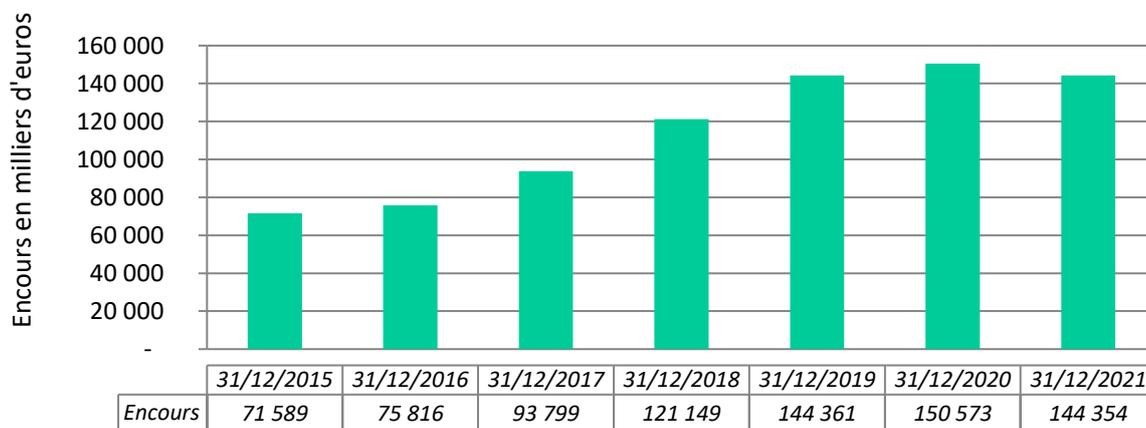
**4-2- L'annuité de la dette** : en dépenses de fonctionnement les intérêts (3.3 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (8.8 M€)

en K euros	2020	2021
Frais Financiers nets	3 505	3 350
Capital de la dette	8 188	8 819
<b>Annuité nette de la dette</b>	<b>11 693</b>	<b>12 169</b>

L'encours de dette du budget transport s'élève au 31/12/2021 à 144.4 M€. Il se répartit à 89.9 % en taux fixes (129.8 M€) et 10.1 % en taux révisables (14.6 M€).

Ainsi, l'encours de dette diminue sur le budget Transports passant de 150.6 M€ fin 2020 à 144.4 M€ (-6.2 M€).

### Evolution de l'encours de dette du budget transport



Le taux moyen de la dette en 2021 s'élève à 2.28 % (exposition finale avec swap) contre 2.43% en 2020.

L'annuité nette de dette de l'année 2021 représente 12.1 M€.

### 4-3- La chaîne de l'épargne du budget transport

en K euros	2020	2021
<b>Epargne de gestion</b>	<b>23 321</b>	<b>15 987</b>
- Frais financiers nets	- 3 505	-3 350
<b>Epargne brute</b>	<b>19 816</b>	<b>12 637</b>
- Capital de la dette	- 8 188	8 819
<b>Epargne nette</b>	<b>11 628</b>	<b>3 818</b>

## 5 – Les investissements 2021 : 22.4 M€

Outre le **remboursement en capital (8.8 M€)**, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 13.6 M€**.

en K euros

	2020	2021
--	------	------

Les dépenses d'investissement	16 055	13 560
dont dépenses d'équipement	16 055	13 560

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 70 % en 2021.

### 5-1- Les dépenses d'équipement 13.6 M€

- 13 trolleybus ont été achetés pour un montant de 8.7 M€,
- 3.1 M€ ont été investis pour redynamiser le réseau transport qui portent pour l'essentiel sur la remise à niveau des voies (0.7 M€), des bus ((0.7 M€) et des lignes aériennes de contact (0.1 M€), sur les infrastructures électriques (0.1 M€), sur la billettique (0.2 M€) et sur le matériel et système informatique (0.4 M€), sur les travaux de restauration de la passerelle piétonne de l'Hôpital Nord pour (0.6M€) et sur les bâtiments (0.2 M€),

Afin de poursuivre l'amélioration du confort des usagers, 0.8 M€ de crédits ont été affectés pour la mise en accessibilité des quais de bus et de tramway (0.5M€), pour la rénovation du mobilier urbain ((0.1 M€) et pour une enquête ménage sur les déplacements des personnes (0.2 M€)

- 0.1 M€ ont été consacrés pour l'acquisition de vélos et de totem pour promouvoir les modes alternatifs,
- les derniers paiements pour la 3<sup>ème</sup> ligne de tramway ont été effectués pour 0.2 M€.
- le solde du protocole transactionnel pour les retards de livraison des nouvelles rames de tramway a également été réglé pour 0.7 M€.

### 5-2 - Le financement des investissements

Trois types de ressources pour financer les investissements du budget transport :

- l'épargne dégagée pour **3.8 M€**,
- les emprunts souscrits à hauteur de **2.6 M€**,
- les subventions et autres recettes pour **2.5 M€**, principalement :
  - o une subvention DSIL de l'Etat pour l'acquisition de trolleybus de 2 371 K€
  - o une subvention pour l'acquisition de 3 véhicules électriques (12 K€),
  - o et des subventions pour la réalisation d'une enquête ménage (69 K€).

### 5 - 3 - La capacité de désendettement

**La capacité de désendettement** du budget transport, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 11.4 années.

## **Synthèse des réalisations 2021**

*en K euros*

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>11 628</b>	<b>3 818</b>
Autres recettes	534	0
Subventions	1 589	2 452
Emprunts	14 400	2 600
Cessions	6	0
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>28 157</b>	<b>8 870</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>16 055</b>	<b>13 560</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>12 102</b>	<b>-4 690</b>

Excédent global de clôture au 1 <sup>er</sup> janvier	9 580	21 682
Variation du fonds de roulement	12 102	-4 690
<b>Excédent global de clôture du Budget transport au 31 décembre</b>	<b>21 682</b>	<b>16 992</b>

Le résultat de clôture 2021 du budget annexe des transports urbains est conforme à la page 5 du présent document soit **16 991 905.05 €**.

\*\*\*\*\*

## IV – L'EXECUTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

### 1 – Présentation générale du compte administratif 2021

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

#### LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET ZI

##### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	10 892 479 €		10 892 479 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>453 379 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>1 221 700 €</u>
Dépenses de gestion	409 665 €	Produits des services	957 362 €
Charges financières	43 714 €	Dotations et participations	0 €
		Autres produits courants	954 €
		Subvention d'équilibre	216 000 €
		Produits financiers	4 076 €
		Produits exceptionnels	43 308 €
Opérations d'ordre	10 439 100 €	Opérations d'ordre	9 670 780 €

##### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
	11 118 926 €		11 290 146 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>1 448 146 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>486 920 €</u>
Capital de la dette	171 146 €	Avances financières	386 920 €
Rembt Avances B. Ppal	1 248 000 €	Avances B. Ppal	100 000 €
Autres immob. Financières	29 000 €		
Opérations d'ordre	9 670 780 €	Opérations d'ordre	10 439 100 €
<b>Solde investissement</b>	<b>171 220 €</b>	<i>Résultat reporté</i>	<i>364 126 €</i>
<b>Solde de clôture d'investissement :</b>	<b>171 220€</b>		
<u>Excédent global de clôture :</u>	<u>171 220€</u>		

**PRESENTATION DES REALISATIONS 2021 DU BUDGET ZI  
CORRIGEE DES ECRITURES LIEES A LA COMPTABILITE DE STOCK**

*(Hors écritures d'ordre et doubles comptes)*

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges financières	43 714	Subvention d'équilibre	216 000 €
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Capital de la dette	171 146 €	Avances Budget Principal	100 000 €
Dépenses d'équipement	409 665 €	Cessions	958 316 €
Autres <u>Immob. Financières</u>	29 000 €	Autres <u>Immob. Financières</u>	386 920 €
<u>Rembt Avances B. Ppal</u>	1 248 000 €	Autres recettes d'investissement	47 384 €
	<u>1 857 812 €</u>		<u>1 492 620 €</u>

## 2 – La section de fonctionnement

Elle est constituée par :

- une subvention d'équilibre, versée par le budget principal, enregistrée en recette pour 216 K€,
- et en dépenses : les intérêts de la dette d'un montant de 43.7 K€.

## 3 - L'encours et l'annuité de dette

L'encours de dette du budget Zones Industrielles s'élève au 31/12/2021 à 1.57 M€. Il se répartit à 100 % en taux fixes.

Le taux moyen de la dette en 2021 est de 2.66 % (exposition finale avec swap) comme en 2020.

L'encours de dette baisse régulièrement sur le budget Zones Industrielles (ZI) : 1.7 M€ au 31 décembre 2020 contre 1.57 M€ au 31 décembre 2021. Les nouveaux emprunts sont souscrits par le budget principal qui finance le budget ZI à travers les avances versées.

L'annuité de la dette représente 215 K€ : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette : 44 K€ et en dépenses d'investissement le remboursement du capital : 171 K€.

en K euros	2020	2021
Frais Financiers	48.4	43.7
Capital de la dette	171.1	171.1
Annuité de la dette	<b>219.5</b>	<b>214.8</b>

#### 4 – La section d'investissement

Outre le remboursement en capital de la dette (171.1 K€) et le remboursement des avances au budget principal (1 248 K€), les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 409.7 K€**. Celles-ci permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Bas reclus et Adèle Bourdon à **Lorette** : 99.2 K€,
- Montrambert au **Chambon Feugerolles** : 210.2 K€,
- Bec au **Chambon Feugerolles** : 12.7 K€,
- Les Murons et le Volons à **Andrézieux-Bouthéon** : 78.5 K€,
- Divers : 9.1 K€.

Les dépenses d'investissement sont financées par les **cessions** de terrains aménagés (**958,3 K€**) situés principalement sur les zones Bec (501.5 K€) et Bas Reclus au Chambon Feugerolles (87.4 K€), Adèle Bourdon à Lorette (194.8 K€), les Murons à Andrézieux-Bouthéon (166.2 K€), d'une avance du budget principal pour **100 K€** et d'autres recettes diverses pour 47 K€ qui portent pour l'essentiel sur une annulation de mandat sur exercice antérieur.

On trouve également sur la section d'investissement des crédits affectés à des séquestre mis en œuvre pour permettre de financer des travaux de dépollution suite à des ventes de terrains, avec :

- en recette, une levée de séquestre pour **357,9 K€** faisant suite à une cession de terrain en 2019 à la Sté HAULOTTE sur la zone Adèle Bourdon à Lorette.
- en dépense et en recette, une mise sous séquestre et sa levée pour **29 K€** suite à une cession de terrain à la société MG MEKA sur la zone de Bas reclus à Lorette.

## V – L'EXECUTION 2021 DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

### 1 - Le budget annexe assainissement collectif

#### 1-1 Présentation générale du compte administratif 2021

Ce budget unique assujéti à TVA retrace au cours de l'année l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes de l'agglomération (hors Caloire).

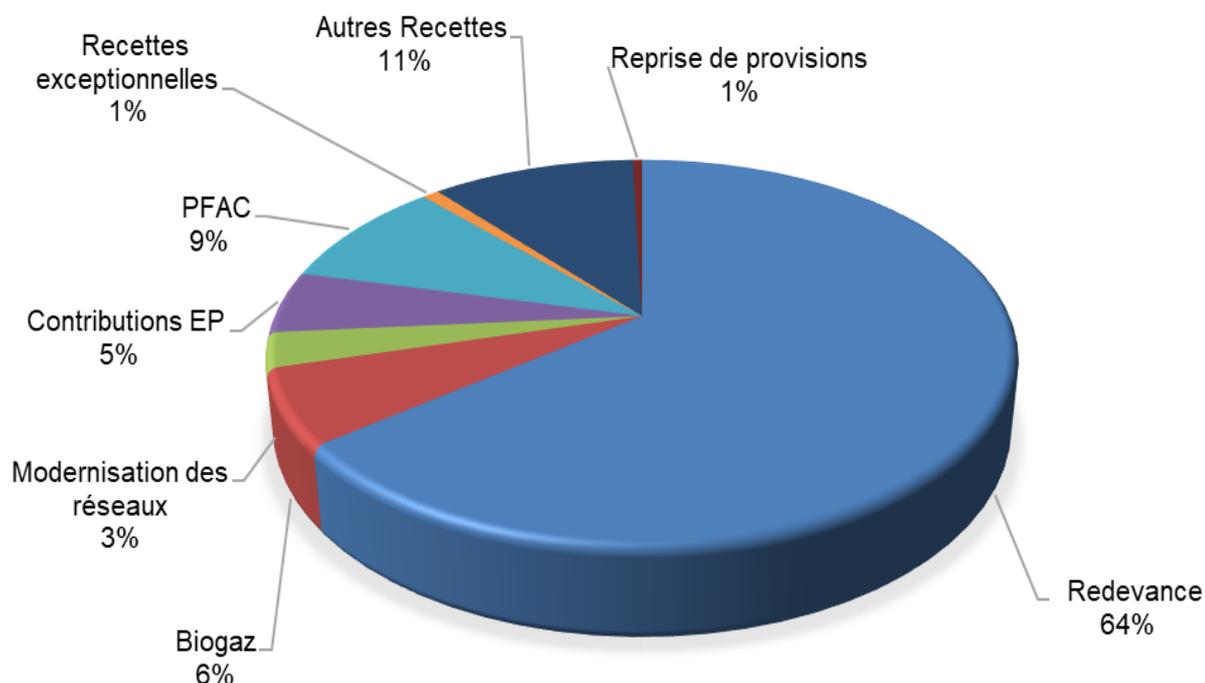
#### Les réalisations de l'exercice 2021 représentent :

17 M€ en dépenses et 21.9 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,  
21.2 M€ en dépenses et 17.8 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2022 dont le solde positif est égal à 0.45 M€).

#### LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Total Dépenses (réelles + ordre)	16 978 661 €	Total Recettes (réelles + ordre)	21 909 866 €		
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>10 298 497 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>19 640 492 €</u>		
Charges d'exploitation	8 086 133 €	Produits de la redevance	12 643 729 €		
Redev. modernisation des réseaux	585 652 €	Redev. modernisation des réseaux	575 622 €		
Charges exceptionnelles	380 147 €	PFAC	1 815 008 €		
Provisions	53 251 €	Contributions des communes EP	1 021 000 €		
Intérêts	1 193 314 €	Biogaz	1 243 516 €		
		Recettes exceptionnelles	172 782 €		
		Reprises de provisions	95 976 €		
		Produits financiers	18 651 €		
		Autres Recettes	2 054 208 €		
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>6 680 164 €</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 269 374 €</b>		
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>7 941 269 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>3 010 064 €</b>		
		<b>INVESTISSEMENT</b>			
Total Dépenses (réelles + ordre)	21 199 921 €	Total Recettes (réelles + ordre)	17 826 675 €		
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>18 134 413 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>10 350 377 €</u>		
Capital de la dette	4 778 074 €	Emprunts	4 430 840 €		
Refinancement de dette	0 €	refinancement de dette	0 €		
Etudes - travaux	13 356 339 €	Subventions, divers	2 334 557 €		
Autres dépenses	0,00	<b>Affectation</b>	<b>3 584 980 €</b>		
<b>Ordre entre sections</b>	<b>2 269 374 €</b>	<b>Ordre entre sections</b>	<b>6 680 164 €</b>		
<b>Ordre intérieur sections</b>	<b>796 134 €</b>	<b>Ordre intérieur sections</b>	<b>796 134 €</b>		
<b>Résultat reporté</b>	<b>-2 364 095 €</b>	<b>Résultat d'investissement :</b>			
<b>Restes à réaliser :</b>	<b>2 037 528 €</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>2 493 381 €</b>		
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>455 853 €</b>				
<b>Solde de clôture d'investissement (RàR compris)</b>	<b>-5 281 488 €</b>				
	<b>2 659 781 €</b>	<b>Excédent global de clôture (RàR compris)</b>			

## 1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement 19.6 M€



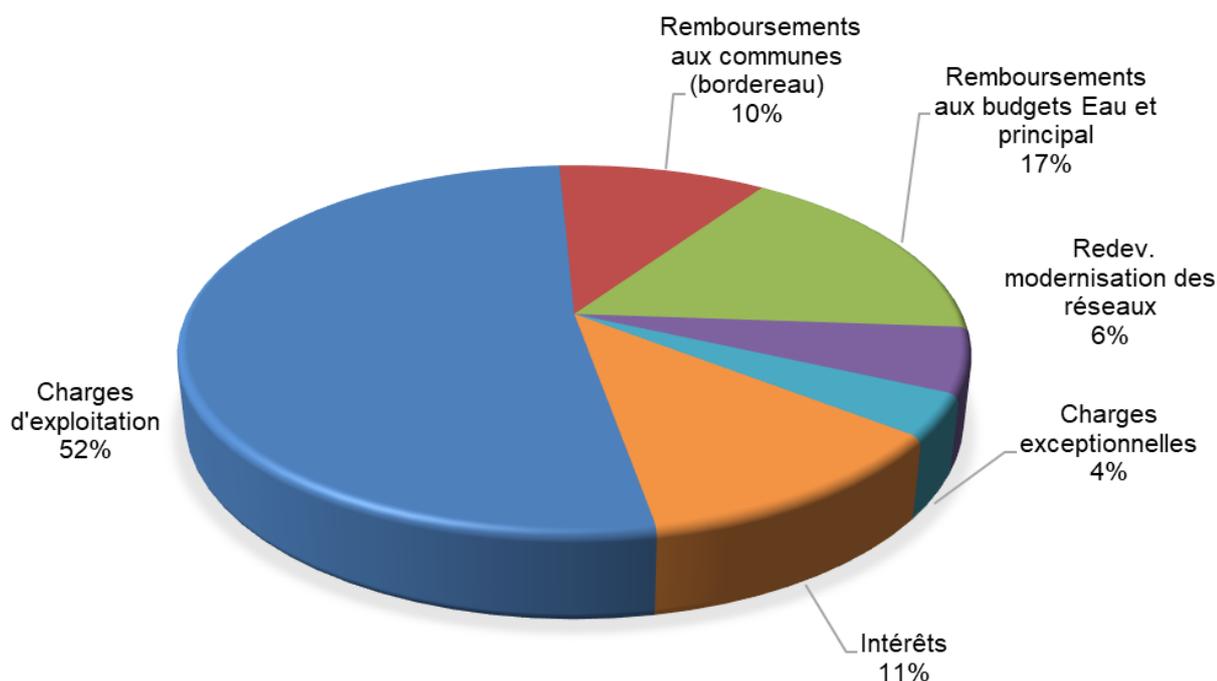
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 19.6 M€ :

	CA 2020	CA 2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>18 603 358</b>	<b>19 640 492</b>
Redevance	12 162 445	12 643 729
Modernisation des réseaux	600 025	575 622
Contributions EP	1 021 000	1 021 000
PFAC	1 379 374	1 815 008
Biogaz	1 327 299	1 243 516
Recettes exceptionnelles	72 051	172 782
Reprise de provisions	74 931	95 976
Produits financiers	22 761	18 651
Autres Recettes	1 943 472	2 054 208

- La redevance assainissement, 12.6 M€, en augmentation par rapport à 2020 suite à l'augmentation du tarif de 17 cts. Le plein effet de la mesure se fera sentir en 2022.
- 0.6 M€ de redevance modernisation des réseaux de collecte facturée en 2020 à reverser (la redevance est collectée dans le cadre de la facturation de SEM et reversée à l'Agence de l'eau).

- Des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un total de 1.8 M€. L'augmentation conséquente résulte du rattrapage des années antérieures et n'est donc pas pérenne.
- La mise en place du procédé du biogaz à Furania permet de dégager une recette de 1.3 M€ malgré l'arrêt d'un digesteur sur deux pour maintenance.
- Des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 1 M€.  
*A cette somme, il convient de rajouter sur le budget principal :  
 Les participations eaux pluviales versées aux délégataires, au Syndicat Mixte des 3 Ponts et au SIAMVG sur le budget principal représentent une somme de 1.6 M€. Les travaux et dépenses d'entretien des réseaux et ouvrages d'eau pluviale s'élèvent à 1 M€ (pour mémoire, les sommes prélevées sur l'AC des communes s'élèvent à 3.6 M€).*
- Des recettes exceptionnelles à hauteur de 172 k€, en augmentation pour 100 K€ : il s'agit pour l'essentiel de régularisations de rattachement de dépenses.
- Des reprises de provisions pour 96 K€ pour financer les ANV et les effacements de dettes concernant le paiement de la redevance ou des PFAC.
- De produits financiers pour 19 K€, qui concernent des SWAPS.
- Les autres recettes réalisées, 2.1 M€, se décomposent principalement en :
  - o 0.8 M€ de reversement de la part du délégataire de la Ville de Saint Etienne concernant la STEP Furania : la participation au financement de l'exploitation (0.6 M€) et les apporteurs extérieurs (0.2 M€),
  - o 0.6 M€ de recettes de redevance à reverser au SIAMVG et à son délégataire pour les communes de Doizieux, Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph, Saint-Martin-La-Plaine et La Terrasse sur Dorlay,
  - o 0.2 M€ de primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des stations d'épuration du Gier,
  - o 0.3 M€ de remboursements de travaux de branchements pour les usagers,
  - o 0.2 M€ d'apporteurs extérieurs de la station d'épuration du Pertuiset.

### 1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement 10.3 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,3 M€.

	2020	2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 397 715</b>	<b>10 298 497</b>
Charges d'exploitation	5 014 804	5 332 009
Remboursements aux communes (bordereau)	1 036 549	1 047 740
Remboursements aux budgets Eau et principal	1 694 341	1 706 384
Redev. modernisation des réseaux	592 699	585 652
Charges exceptionnelles	495 994	380 147
Provisions pour risques et charges	258 000	53 251
Intérêts	1 305 328	1 193 314

Les charges d'exploitation d'un montant de 5.3 M€ sont en augmentation (+0.3 M€, soit 6%) et se décomposent, pour l'essentiel, de la manière suivante :

- Entretien et maintenance des réseaux (0.6 M€) stables par rapport à 2020
- Entretien des stations (2.6 M€), en augmentation de 0.3 M€ notamment du fait des dépenses dues au COVID (0.3 M€ soit 250 K€ de plus qu'en 2020).
- La majeure partie du budget des stations d'épuration concerne la station du Pertuiset (1.6 M€), gérée par le SIVO avant 2018.
- Les études restent plus ou moins au niveau de 2020 (post 2022) et s'élèvent à 0.3 M€
- Les rémunérations versées aux délégataires de l'eau en contrepartie de la facturation reprennent un rythme « normal » suite aux régularisations de l'an dernier 0.1 M€

- Des prestations diverses (expertises, annonces...) 0.1 M€,
- Des taxes foncières pour 0.1 M€,
- Des fluides et produits d'entretien divers à 0.2 M€,
- Des participations à Furania des ex-communes du SIDEFU pour 0.6 M€ (cf recettes),
- 0.6 M€ relatif au reversement des redevances facturées pour le compte du SIAMVG et de son délégataire La Saur pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
- Aux admissions en non valeurs et effacements de dettes pour 0.1 M€.

Des remboursements de frais aux communes pour 1 M€, l'augmentation légère résulte des révisions des prix des bordereaux de prestations.

Le remboursement aux autres budgets de SEM des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 1.7 M€ (dont 1.6 M€ pour le budget principal et 0.1 M€ pour le budget de l'eau pour les frais de facturation à 0.1 M€),

Le reversement aux deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0.6 M€.

Les charges exceptionnelles pour 0.4 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) pour 0.4 M€,

Les dotations aux provisions et dépréciations de 53 K€ correspondent à la prise en compte de créances douteuses susceptibles d'être prononcées par la suite en créances irrécouvrables.

Les charges financières sont d'un montant de 1,2 M€.

## 1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

### 1-4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2020	2021
Produit de fonctionnement courant	18 433	19 353
Charges de fonctionnement courant	8 338	8 672
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>10 095</b>	<b>10 681</b>
Solde exceptionnel et provisions	-607	-164
<b>Epargne de gestion</b>	<b>9 488</b>	<b>10 517</b>

L'augmentation de 4% des charges de fonctionnement courant est amplement compensée par une augmentation des produits de fonctionnement courant de +5%. Il s'agit d'un phénomène à la fois structurel (1<sup>er</sup> effet augmentation du tarif de la redevance) mais aussi conjoncturel (rattrapage PFAC).

L'excédent brut de fonctionnement s'accroît ainsi de 5.8%. L'épargne de gestion progresse de 10% grâce à un solde exceptionnel qui s'améliore (+453 K€)

### 1-4-2 – L’annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2020	2021
Frais financiers nets	1 282	1 175
Capital de la dette	4 714	4 778
Annuité de dette	5 996	5 953

L’annuité de dette est stabilisée.

L’encours de dette du budget assainissement collectif s’élève au 31/12/2021 à **49.9 M€** (49 856 940 €).

Le ratio de désendettement est de **5.3 ans**.

### 1-4-3 – La chaîne de l’épargne

<i>en K euros</i>	2020	2021
<b>Epargne de gestion</b>	<b>9 488</b>	<b>10 517</b>
- Frais financiers nets	- 1 282	- 1 175
<b>Epargne brute</b>	<b>8 206</b>	<b>9 342</b>
- Capital de la dette	- 4 714	- 4 778
<b>Epargne nette</b>	<b>3 492</b>	<b>4 564</b>

L’épargne brute, qui est le reliquat de l’épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette suit la même tendance que cette dernière. Elle se situe autour de 9.3 M€ et correspond aux moyens dont dispose le budget annexe Assainissement Collectif de Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

L’augmentation de l’épargne brute combinée à la stabilisation du remboursement du capital de la dette entraîne une augmentation significative de l’épargne nette (+31% à 4.6 M€).

### 1-5 Les recettes réelles d’investissement : 10.4 M€

Les recettes réelles d’investissement sont constituées :

- de l’affectation du résultat de fonctionnement 2020 de 3.6 M€ (3 585 K€),
- du versement de subventions pour 2.4 M€ constituées pour l’essentiel de 2.1 M€ des Agences de l’Eau, 0.2 M€ du Département, et 0.1 M€ de PUP et Bulle verte
- du financement par emprunt nouveau des travaux 2021 de 4.4 M€

**2.5 M€ de recettes d’investissement sont reportés sur 2022 et correspondent à :**

2 M€ de financement des 2 Agences de l’Eau,  
0.5 M€ de financement du Conseil départemental,

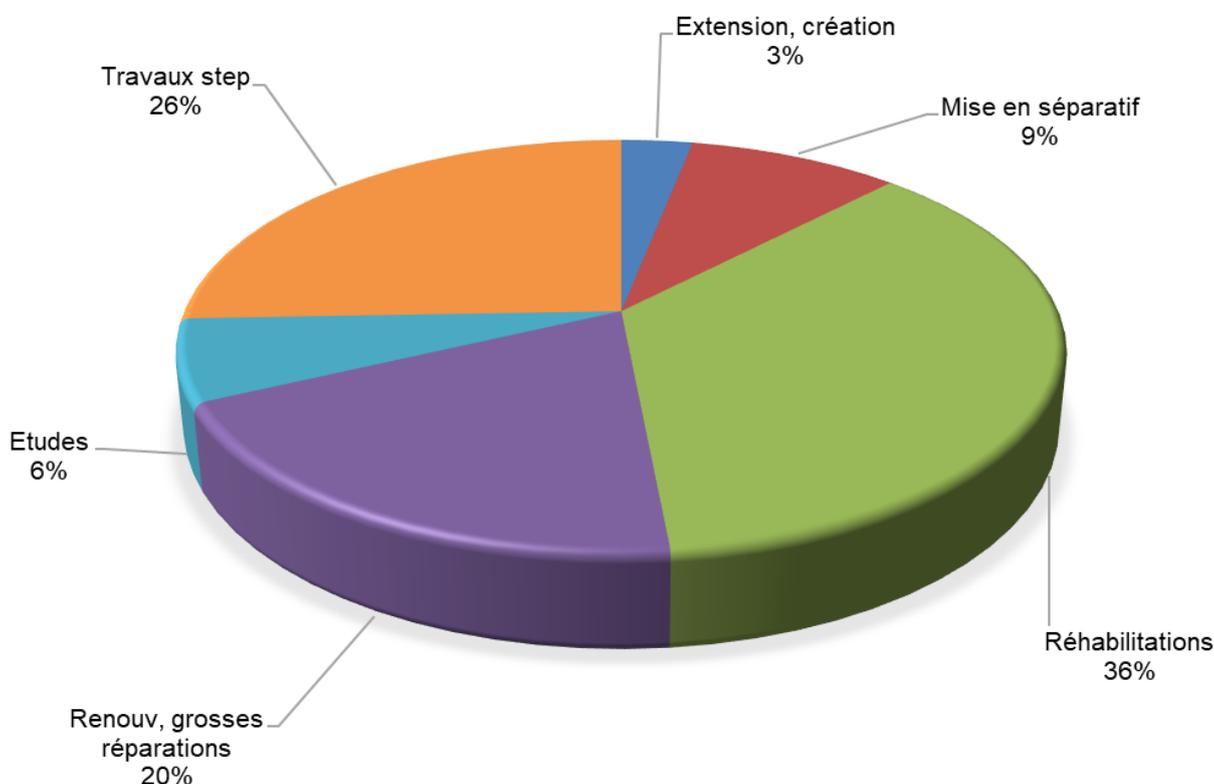
## Le financement des dépenses d'équipement :

Il est assuré par :

- L'autofinancement avec 6.6 M€ (dont 4.6 M€ d'épargne nette et 2 M€ de variation du fond de roulement) soit 49% du total
- Les subventions (des Agences de l'eau ou du Département) d'un montant de 2.4 M€ participent à hauteur de 18%
- Le recours à l'emprunt qui avec 4.4 M€ constitue 33 % du total

### 1-6 Les dépenses d'équipement 13.4 M€

S'agissant des dépenses réelles d'investissement et plus particulièrement des **dépenses d'équipement**, celles-ci **sont de l'ordre de 13.4 M€** et 2.5 M€ sont reportés sur 2022.



**Le taux de réalisation 2021 est de 83 %.**

Les **opérations prioritaires** représentent 57 % des réalisations 2021 soit 7.7 M€. Parmi celles-ci on trouve notamment les mises en demeure pour les systèmes d'assainissement de Roche-la-Molière (2.7 M€) et Saint-Genest-Lerpt (0.4 M€), la reconstruction de la station d'épuration des Tourettes à Saint-Victor-sur-Loire (1.7 M€) mais aussi les travaux de Furania (0.8 M€) ou les réseaux de Saint-Galmier (1 M€)...

## Par nature de travaux, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 9.9 M€ de travaux concernant les réseaux dont notamment :
  - o la mise en séparatif de réseaux eaux usées/eaux pluviales (1.2 M€),
  - o la création ou d'extension de réseaux (0.4 M€),
  - o les travaux de renouvellement ou de grosses réparations (2.7 M€),
  - o les réhabilitations (4.8 M€).
- 3.4 M€ relatif aux stations d'épuration.
- 0.9 M€ d'études diverses et maîtrise d'oeuvre.

2 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2022 et correspondent à :

- 0.2 M€ d'études ;
- 0.1 M€ d'extensions ou créations de réseaux ;
- 0.1 M€ de travaux de mise en séparatifs ;
- 0.4 M€ de renouvellement ou grosses réparations ;
- 0.7 M€ de réhabilitations ;
- 0.5 M€ de travaux concernant les stations d'épuration ;

On peut relever (montants arrondis HT) :

## Sur le territoire du Furan :

- **Saint-Christo-en-Jarez** : Le gros des travaux concerne la mise en séparatif du secteur de la route des Combes, de la route de l'Abreuvoir et de la place de l'Eglise pour 202 000 €. Il y a également eu 51 000 € pour la rue de la Chapelle et de la Fontaine
- **Saint-Priest-en-Jarez** : 57 000 € consacrés aux réparations de la rue Kastler et 26 000 € de prestations diverses (branchements, reprises, petites réparations...)
- **Saint-Genest-Lerpt** : 447 000 € de travaux visant à la levée des mises en demeure du système d'assainissement.
- **L'Etrat** : 13 000 € d'interventions diverses (branchements, imprévus...)
- **La Talaudière** : 33 000 € d'opération de réhabilitation de la place du 14 juillet et 87 000 € de travaux pour la rue Vauban. 52 000 € de prestations diverses (branchements, fin d'opération (rue Joliot Curie et Pole de la Viande)
- **Saint-Jean- Bonnefonds** : 380 000 € à la station d'épuration du Colombier et 30 000 € de réhabilitation du lotissement Maisonnet.
- **La-Tour-en-Jarez** : 25 000 € de prestations diverses (branchements, reprises...)
- **Marcenod** : 7 000 € d'interventions diverses et 11 000 € pour les accompagnements des ECM.
- **Saint Etienne** : le total s'élève à près de 3.8 M€, avec notamment :
  - Station Furania : 810 000 € de travaux divers notamment concernant un digesteur et 325 000 € d'études du système d'assainissement de Furania ;
  - 300 000 € pour le début des travaux du bassin de stockage restitution de la rue Vacher ;
  - 1 733 000 € concernent la station d'épuration à Saint-Victor sur Loire ;
  - 208 000€ pour le renouvellement des réseaux du boulevard Fraissinette ;
  - De nombreuses opérations ont été lancées, continuées ou terminées (rue de la Vignasse, La Péretièrre, Crêt du Loup, Delsart, Gabriel Péri...)
- **Sorbiers** : 96 000 € de réhabilitation de la rue du Beaujolais, 18 000 € pour la fin du lotissement des Alouettes et 18 000 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Fontanès** : 30 000 € pour la mise en séparatif rue des Alpes.
- **Villars** : 126 000 € de réhabilitation de la rue du Breuil.

### Sur le territoire du Gier :

- **Saint-Chamond** : des travaux de mise en séparatif rue Charles de Gaulle pour 209 000 €, 108 000 € pour la fin des travaux rue Guinemer, 243 000 € pour la rue des Frères Lumière et 280 000 € pour le boulevard de Fonsala et des Echarneaux
- **Châteauneuf** : 4 000 € de petites interventions
- **Cellieu** : 19 000 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Chagnon** : 40 000 € ont été consacrées pour la montée des Roches
- **Doizieux** : 244 000 € pour le hameau St Just et 28 000 € pour l'extension du réseau du hameau de la Bredouze
- **Farnay** : 12 000 € de petites interventions.
- **La Grand-Croix** : 122 000 € pour les rejets d'eaux usées à Combérigol, 20 000 € de mises aux normes d'équipement (postes de relevages), 56 000 € de prestations de branchements, petites réparations.
- **Génillac** : renouvellement et grosses réparations route de Manissol pour 45 000 €, 43 000 € de travaux divers et imprévus et 10 000 € de mises aux normes des équipements de réseaux.
- **L'Horme** : 29 000 € pour le déversoir d'orage de la route du Battant 17 000 € route des Côtes et 25 000 € de prestations diverses.
- **Pavezin** : 10 000 € de prestations diverses
- **Saint-Paul-en-Jarez** : 33 000 € de petits travaux imprévus.
- **Saint-Joseph** : 25 000 € d'interventions de type branchements, regards...
- **Rive-de-Gier** : 70 000 € pour la réhabilitation de la place Pasteur, 50 000 € concernent l'extension du réseau du chemin des Combes, 11 000 € de réhabilitation du Féloin et 68 000 € d'interventions diverses.
- **Saint-Martin-la-Plaine** : 16 000 € pour le dévoiement du réseau rue de l'industrie et 48 000 € de travaux divers.
- **Ste-Romain-en-Jarez** : 34 000 € d'extension des réseaux chemin des Vignes.
- **Tartaras** : 58 000 € d'extension des réseaux de la rue St Pierre les Liens.
- **La Terrasse-sur-Dorlay** : 8 000 € de travaux divers
- **La Valla-en-Gier** : 14 000 € de branchements.
- **Valfleury** : 5 000 € de travaux imprévus
- A noter également 143 000 € concernant **la modélisation des déversoirs d'orage de la vallée du Gier.**

### Sur le territoire de l'Ondaine :

- **Le Chambon-Feugerolles** : 30 000 € pour des travaux divers (branchements, reprises...)
- **Firminy** : 29 000 € pour la Gampille, 12 000 € de surveillance des déversoirs d'orage, des fins de chantier (8 000 € au boulevard de la Corniche) 10 000 € de reprise de tampons, 18 000 € de branchements.
- **Fraisses** : 24 000 € de réhabilitations diverses.
- **Saint-Paul-en-Cornillon** : 155 000 € pour la route Barret et 32 000 € de prestations diverses
- **La Ricamarie** : 47 000 € de renouvellement rue Waldeck Rousseau et 17 000 € de travaux imprévus.
- **Roche-La-Molière** : 2 744 000 € de travaux visant à la levée de la mise en demeure pour non-conformité du système d'assainissement.
- **Unieux** : 369 000 € de mise en séparatif de Mallard, 54 000 € pour la rue Lavoisier et des interventions diverses sur les réseaux communaux pour 23 000 €.
- **Saint-Nizier-de-Fornas** : fin des travaux pour les hameaux de Biesse et Chaux pour 4 000 €.
- **Aboen** : 38 000 € de mise en séparatif des réseaux de la place de l'Eglise et 13 000 € de curage de station d'épuration
- **Rozier-Côtes-d'Aurec** : Début des travaux du raccordement du Pontet pour 5 000 €
- A noter également 131 000 € de prestations **sur la station d'épuration du Pertuiset**

## Sur le territoire de la Plaine :

- **Andrézieux-Bouthéon** : 32 000 € pour la fin de la réhabilitation du lotissement les Vernes et 28 000 € de prestations diverses.
- **Chamboeuf** : 18 000 € de prestations diverses dont 14 000 € pour vérifier l'étanchéité des regards (en accord avec les préconisations de la Bulle Verte et du Schéma Directeur d'Assainissement)
- **La Fouillouse** : des fins de réhabilitation des réseaux (allée Charmeraie 16 000 €, Faure-Bel Air 27 000 €), l'extension des réseaux secteur de Moulin St Paul pour 54 000 € et 13 000 € d'interventions diverses.
- **Saint-Héand** : 98 000 € de diagnostic de son système d'assainissement et 22 000 € de travaux divers.
- **Saint-Galmier** : Continuation des chantiers (le renouvellement des rues du Verut et de la Coise à 36 000 €, 63 000 € pour la station d'épuration, mise en séparatif de la rue Jean Monnet pour 132 000 €, réhabilitation de Roche-Thiollière pour 176 000 €, avenue de la Coise 138 000€, pour la route de Saint-Etienne 160 000 €) ; fins de chantiers (amont du val de Coise 132 000 €, le collecteur de la route de Bellegarde 130 000 €) et des travaux imprévus pour 21 000 €.
- **Saint-Bonnet-les-Oules** : 142 000 € de travaux à la Rosalie.
- **La Gimond** 16 000 € pour le curage de la station d'épuration.

Et sur l'ensemble des territoires divers travaux de gros entretien ponctuels ou de réparations urgentes localisées.

\*\*\*\*\*

## 2 - Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Pour mémoire, sur les 53 communes de l'agglomération, la gestion du SPANC est assurée :

- par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 745 usagers,
- par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières : Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier.

### **LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

#### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		142 877 €	Total Recettes (réelles + ordre)		159 343 €
<u>Dépenses réelles :</u>		141 081 €	<u>Recettes réelles :</u>		159 343 €
Charges d'exploitation		136 857 €	Produits des contrôles		158 140 €
Charges exceptionnelles		2 620 €	Recettes exceptionnelles		493 €
Provisions		791 €	Autres Recettes		710 €
ANV		813 €			
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>1 796 €</b>			
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>			<b>19 429 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>2 963 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		188 €	Total Recettes (réelles + ordre)		1 796 €
<u>Dépenses réelles :</u>		188 €	<u>Recettes réelles :</u>		0 €
Equipement		188 €			
<b>Solde d'investissement :</b>			<b>72 388 €</b>	<b>Ordre entre sections</b>	<b>1 796 €</b>
			<b>91 817 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>70 780 €</b>
				<b>Excédent global de clôture</b>	

**En section de fonctionnement :**

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 159 K€**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>138 056 €</b>	<b>159 343 €</b>
Produits des contrôles	135 090 €	158 140 €
Autres Recettes	2 966 €	1 203 €

Elles sont en augmentation de 15.4 %. Cette hausse significative est due à l'accroissement des contrôles des installations des particuliers. Ces contrôles sont externalisés dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Les autres recettes concernent les pénalités appliquées aux particuliers en cas d'absence aux rendez-vous ou de non-conformité (710 €) et les régularisations de rattachements de dépenses des exercices antérieurs (493 €).

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 141 K€**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>134 930 €</b>	<b>141 081 €</b>
Charges d'exploitation	133 594 €	137 670 €
Charges exceptionnelles et provisions	1 336 €	3 411 €

Les charges d'exploitation d'un montant de 137K€ sont en légère augmentation.

- 55 150 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole pour le personnel et les frais de structure affectée au SPANC.
- 80 000 € au titre du marché d'exécution des contrôles. L'augmentation de cette charge (15%) est à mettre en parallèle avec l'augmentation du produit des contrôles.
- La prise en compte d'admissions en non-valeur à hauteur de 813 €
- Le reste concerne les dépenses diverses (maintenance, annonces de marchés, fournitures diverses...)

Les charges exceptionnelles et les provisions ont été multipliées par deux, notamment suite au provisionnement obligatoire pour créances douteuses (791 €). Cette provision a vocation à financer les admissions en non-valeur sur les prochains exercices.

Le reste, pour 2 620 € correspond à des régularisations de facturations mais aussi de rattachements de recettes indues sur les exercices antérieurs.

Il n'y a pas de charge de la dette.

**En section d'investissement,**

Les dépenses d'équipement de 188 € concernent une demande d'évolution particulière pour le logiciel de suivi.

## VI - L'EXECUTION 2021 BUDGETS ANNEXES EAU

### 1 - Présentation générale du compte administratif 2021

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité de l'eau des 34 communes, des 6 syndicats et de 1 régie intercommunale de l'agglomération (regroupement de Sorbiers, La Talaudière et St-Jean-Bonnefonds).

**Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2021 représentent :**

- 17.1 M€ en dépenses et 22.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 10.4 M€ en dépenses et 9.2 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2021 dont le solde négatif est égal 3.2 M€).

#### LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET EAU

##### FONCTIONNEMENT

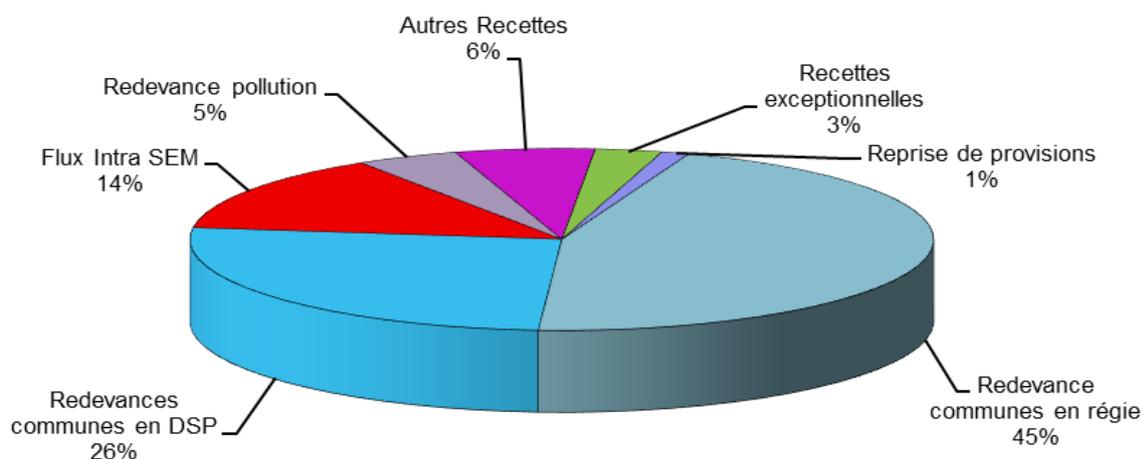
Total Dépenses (réelles + ordre)	17 130 818 €	Total Recettes (réelles + ordre)	22 216 332 €
Dépenses réelles :	14 101 365 €	Recettes réelles :	21 849 645 €
Dépenses d'exploitation y/c rbst aux communes et Budget principal	8 223 031 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	15 618 920 €
Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit ...)	3 029 884 €	Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit....)	3 029 884 €
Redevance pollution domestique	1 004 713 €	Redevance pollution domestique	975 132 €
Autres Charges dont exceptionnelles	517 042 €	Autres Recettes	1 325 866 €
Provisions	216 370 €	Recettes exceptionnelles	637 488 €
Intérêts	1 110 325 €	Reprise de provisions	262 355 €
Opérations d'ordre	3 029 452 €	Opérations d'ordre	366 687 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement :</b>	<b>8 547 421 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>3 461 907 €</b>

##### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	10 452 283 €	Total Recettes (réelles + ordre)	9 218 638 €
Dépenses réelles :	9 706 363 €	Recettes réelles :	5 809 953 €
Capital de la dette	2 946 023 €	Emprunts	1 497 500 €
Subvention	0 €		
Etudes - travaux	6 760 340 €	Subventions, divers	511 558 €
		<b>Affectation du résultat</b>	<b>3 800 895 €</b>
Opérations d'ordre	366 687 €	Opérations d'ordre	3 029 452 €
Opérations d'ordre patrimoniales	379 233 €	Opérations d'ordre patrimoniales	379 233 €
<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>1 207 866 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>2 441 511 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>3 723 883 €</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>525 630 €</b>
	<b>- 3 198 253 €</b>	<b>Solde des RàR</b>	
<b>Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :</b>	<b>- 1 990 387 €</b>		
<b>Excédent global de clôture (RàR compris) :</b>	<b>6 557 034 €</b>		

## 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 21.8 M€

	2020	2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 516 663</b>	<b>21 849 645</b>
Produits d'exploitation	15 592 869	15 618 920
Flux intra	3 037 095	3 029 884
Redevance pour pollution domestique	1 014 343	975 132
Autres Recettes	1 082 591	1 325 866
<i>Ss total produits de fonctionnement courant</i>	<i>20 726 898</i>	<i>20 949 802</i>
Recettes exceptionnelles	709 295	637 488
Reprise de provisions	80 470	262 355



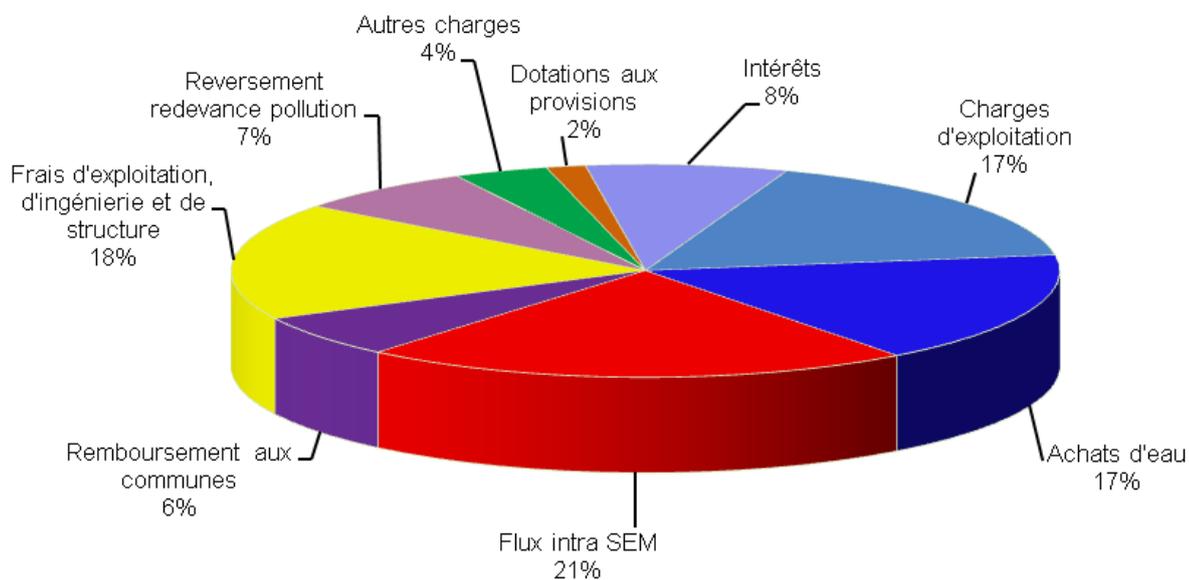
Les **recettes réelles de fonctionnement 21.8 M€** sont constituées essentiellement :

- Du produit de la vente d'eau, 15.6 M€ (dont 1.5 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celles-ci se répartissent à hauteur de 5.7 M€ de versement par les délégataires pour la gestion déléguée et de 9.9 M€ d'encaissement pour la régie directe dont 0.2 M€ de location de compteurs.
- Des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.8 M€ pour les ventes d'eau.
- De la redevance pollution, 1 M€.
- Les autres recettes de l'ordre de 1.3 M€, se décomposent des différentes redevances EDF, de frais de contrôle et le reversement de la part fixe dû par le délégataire du SIAEMVG. La différence provient de la vente des turbines à EDF pour celle de la Roche Corbière + 9 mois, de régularisation notamment du remboursement d'annuité pour la commune de Chamboeuf depuis 2010 par le délégataire et de la RODP pour la commune de Fontanès.
- De recettes exceptionnelles, 0.6 M€ correspondent principalement au versement par la ville de Saint Etienne de la RUDB (redevance utilisation des barrages) pour 0.5 M€, de pénalités reçus des délégataires pour non-respect du rendement et d'annulations de titres.

- Une reprise de provisions de l'ordre de 0.3 M€. Elle permet de financer les ANV et les effacements de dettes. Le montant de 2020 est plus faible suite à la mise en place de la provision en 2019.

### 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 14.1 M€

	2020	2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>14 782 213</b>	<b>14 101 365</b>
Dépenses du service	5 301 356	4 807 334
<i>dont achat d'eau</i>	2 758 973	2 395 776
Flux intra	3 037 095	3 029 884
Remboursements aux communes	1 046 368	904 224
Remboursements budget Principal	2 535 223	2 511 473
Redevance pour pollution domestique	988 028	1 004 713
Autres Charges de gestion courantes et créances irrécouvrables	104 905	153 320
<i>Ss total charges de fonctionnement courant</i>	<i>13 012 975</i>	<i>12 410 948</i>
Charges exceptionnelles	357 643	363 722
Provisions pour actifs circulants (créances douteuses)	206 480	216 370
Intérêts	1 205 115	1 110 325



Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **14.1 M€**. Elles sont constituées notamment :

- **Des charges d'exploitation courantes** 4.8 M€ liées à la gestion du service (dont 0.2 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que les achats d'eau, fluides, produits de traitement, fourniture, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs...  
La diminution provient essentiellement de la baisse sur les achats d'eau.
- Des **achats d'eau en gros** ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.8 M€ pour les ventes d'eau. (Cf recettes).
- des **remboursements de frais** aux communes 0.9 M€ correspondant aux conventions de coopération. La diminution s'explique avec la baisse de remboursement pour certaine collectivité (mesure d'équilibre budgétaire).
- du **remboursement au budget principal** de SEM 2.5 M€ au titre
  - des coûts du personnel d'exploitation pour 1 M€, la diminution provient du redéploiement du personnel suite à la mise en place d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation des réseaux et ouvrages de la commune de Rive de Gier.
  - de l'ingénierie et frais de structure 1.5 M€
- du **reversement aux deux agences de l'Eau** Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance pollution d'origine domestique 1 M€. (cf recettes)
- **d'autres charges** pour 0.5 M€ dont :
  - charges exceptionnelles 0.4 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation)
  - 61 K€ d'admission en non valeurs et 49 K€ d'effacement de dette.
- **Provisions pour créances douteuses** 0.2 M€ (factures d'eau risquant d'être impayées à terme).
- des **charges financières** : 1.1 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

## 4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

### 4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Produit de fonctionnement courant	20 727	20 950
Charges de fonctionnement courant	13 013	12 411
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>7 714</b>	<b>8 539</b>
Solde exceptionnel -solde Prov/reprise Prov	225	319
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7 939</b>	<b>8 858</b>

#### 4-2 – L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2020	2021
Intérêts de la dette	1 205	1 110
Capital de la dette	2 970	2 946
Annuité de dette	4 175	4 056

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2021 à 36.6 M€ (36 637 814 €).

L'annuité de la dette représente 4.1 M€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette 1.1 M€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital 3 M€

Le ratio de désendettement est de 4.7 ans.

#### 4-3 – La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2020	2021
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7 939</b>	<b>8 858</b>
- Intérêts de la dette	- 1 205	- 1 110
<b>Epargne brute</b>	<b>6 734</b>	<b>7 748</b>
- Capital de la dette	- 2 970	- 2 946
<b>Epargne nette</b>	<b>3 764</b>	<b>4 802</b>

### 5 - Les recettes réelles d'investissement 5.8 M€

Les **recettes réelles d'investissement** sont constituées :

- de l'affectation des résultats de fonctionnement pour 3.8 M€,
- du FCTVA 0.1 M€,
- de versement de subventions pour 0.4 M€,
- et du **financement par emprunt nouveau** des travaux pour 1.5 M€ .

**0.5 M€** de recettes d'investissement sont reportés sur 2022 et correspondent pour 0.3 M€ aux subventions et 0.2 M€ aux emprunts.

### 6 - Les dépenses réelles d'investissement 9.7 M€

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées :

- du remboursement en capital de la dette pour 2.9 M€,
- et des dépenses d'équipement d'un total de 6.8 M€ répartis comme suit :
  - 1.3 M€, relatifs aux barrages avec principalement les travaux sur celui de Lavalette (0.3 M€), du Cotatay (0.2 M€), de la Rive (0.3 M€), du Couzon (0.1M€), du Dorlay (0.3 M€) et pour ceux de l'ex Syndicat des Barrages (0.1 M€).

- 5.3 M€ concernant des travaux sur réseaux d'eau notamment :
  - sur le Territoire Ondaine : **Firminy 217 K€** (rue de la Fraternité de l'Abbaye, Sectorisation), **Roche la Molière 240 K€** (rue Marcel Paul, Bizet et des Jacinthes), **Le Chambon Feugerolles 118 K€** (Carrefour Schuman/frachon, Bouchet et sectorisation), **La Ricamarie 114 K€** (sectorisation rue Sadi Carnot-Carrefour Libération-Jean Jaurès), **Caloire 59 K€** (chemin du rocher), **Fraisses 46 K€** (rue des Coquelins), **Saint-Paul-En-Cornillon 286 K€** (Interconnexion avec Fraisses), **Unieux 168 K€** (rue Ambroise Croizat).
  - sur le Territoire Plaine : **La Fouillouse 375 K€** (rue Jean Faure, allée PréFuran et du Forez et étude de modélisation du réseau), **Andrézieux 285 K€** (rue Jean Mermoz, des Coquelicots, de la Chapelle et divers branchements plomb), **Saint-Bonnet-les-Oules 154 K€** (Chemin des Brosses et des Equidés), **Saint-Galmier 346 K€** (Centre Bourg, Avenue de coise, rue de Saint Etienne, route de Bellegarde ), **Saint-Héand 142 K€** (Lotissement Riffoy), **Chamboeuf 92 K€** ( Chemin du Luminaire).
  - sur le Territoire Furan : **Villars 146 K€** (rue du Breuil, des Cyclotouristes et du 08 mai), **l'Etrat 94 K€** (Secteur les Cumines) , **Fontanès 24 K€** (Rue des Alpes, chemin de Saint Galmier), **Saint-Priest-en-Jarez 233 K€** (rue Dolly, branchements, schéma directeur), **Saint-Genest-Lerpt 237 K€** (Chemin de surieux et sectorisation), **Marcenod 26 K€** (branchements), **Régie intercommunale Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière, Sorbiers 210 K€** (Impasse de l'Industrie, rue Beaujolais et renouvellement de pompes ).
  - sur le Territoire Gier : divers rues (Charles de Gaulle, Rivory, Chemin de la Friaude, impasse du Repos) sur le périmètre de l'ex syndicat **Saint-Chamond l'Horme 539 K€** dont 172 K€ pour l'Horme avenue Pasteur, **La Grand-Croix 277 K€** (Route de Combérigol, rue Sauzéea, Pétrus Tourton), **Saint-Paul-en-Jarez 75 K€** (Bayolle), **Saint-Martin-la-Plaine 49 K€** (chemin de Fer, Etude faisabilité réservoir), **Saint-Joseph 25 K€** (branchements), **Génillac 138 K€** (rue des Arc), **Syndicat des Eaux du Dorlay 136 K€** (rue des Tilleuls et de Saint Just à Doizieux rue des Genest d'or à La Terrasse sur Dorlay ) **Rive de Gier 159 K€** (Chambre de comptage divers branchements), **Sainte-Croix 92 K€** (Le Bourg).
- et 0.2 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

**3.7 M€** de dépenses d'investissement sont reportés sur 2022 dont 1.4 M€ pour les barrages et 2.3 M€ pour le renouvellement des réseaux.

\*\*\*\*\*

## VII - L'EXECUTION 2021 DU BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget concerne 11 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (9) et Saint-Chamond (2). 4 sont exploités en gestion directe (régie) et les 7 autres sont en délégation de Service Public (2 DSP à Saint-Etienne).

A compter de l'exercice 2022, ce budget se scindera en 2 budgets distincts : un budget rattaché pour les parkings de la régie à autonomie financière, un budget annexe pour les budgets en gestion déléguée

### Les réalisations de l'exercice 2021 représentent :

1 182K€ en dépenses et 1 039 K€ en recettes pour la section de fonctionnement,  
41 K€ en dépenses et 199 K€ en recettes concernant la section d'investissement (il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en 2022).

### LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

#### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	1 182 380 €	Total Recettes (réelles + ordre)	1 039 318 €
<u>Dépenses réelles :</u>	982 994 €	<u>Recettes réelles :</u>	1 007 488 €
Charges d'exploitation	745 129 €	Usagers parkings	816 317 €
Charges exceptionnelles	236 698 €	Reversements des délégataires	117 037 €
Intérêts	1 167 €	Subvention budget principal	65 506 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>199 386 €</b>	Autres Recettes	8 628 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement :</b>	<b>248 062 €</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>31 830 €</b>
		<b>Résultat reporté</b>	<b>391 124 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	58 064 €	Total Recettes (réelles + ordre)	216 869 €
<u>Dépenses réelles :</u>	8 751 €	<u>Recettes réelles :</u>	0 €
Capital de la dette	8 751 €	Emprunts	0 €
Equipement	0 €	Subventions, divers	0 €
Autres dépenses	0 €	<b>Affectation</b>	<b>0 €</b>
<b>Ordre entre sections</b>	<b>31 830 €</b>	<b>Ordre entre sections</b>	<b>199 386 €</b>
<b>Ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>17 483 €</b>	<b>Ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>17 483 €</b>
<b>Solde d'investissement :</b>	<b>480 614 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>321 809 €</b>
<b>Excédent global de clôture (RàR compris)</b>	<b>728 676 €</b>		

## Section de fonctionnement :

### Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 007 K€

	2020	2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 160 453</b>	<b>1 007 488</b>
Usagers parkings	670 663	816 317
Reversement des délégataires	215 953	117 037
Subvention d'équilibre	265 506	65 506
Autres Recettes	8 331	8 628

Les **recettes réelles de fonctionnement** connaissent une forte baisse et sont constituées notamment par :

816 K€ de recettes des usagers des parkings. Les 145 K€ d'écart par rapport à 2020 peuvent s'expliquer par la fin des exceptions dues au COVID-19 et un dernier trimestre impacté par l'ouverture des Halles Mazerat.

Les versements des délégataires sont en forte diminution. On y retrouve notamment :

- 10 548 € de redevance d'occupation du domaine public ;
- 104 612 € de remboursement de la taxe foncière
- 1 240 K€ de frais de contrôle

Les recettes provenant des délégataires (redevances, frais de contrôles) sont rattachées à un exercice (perçues en début d'années n+1). Du fait de la séparation des budgets en 2022, cette procédure n'est pas possible, l'absence de rattachement sera compensée en 2022 par une recette plus importante.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal évolue sous l'influence de différents facteurs.

En 2020, à la subvention d'équilibre de base du budget de 65 506 € s'ajoutait le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 000 € pour compenser le manque de recettes dû à la chute de fréquentation occasionnée par la COVID-19 (cf. supra). Cette subvention n'avait pas lieu d'être en 2021.

Les autres recettes sont stables, pour un montant de 8 628 €. Il s'agit de la RODP pour l'occupation du parking de la Liberté par le Marché à Saint Chamond 8 028 € et d'une régularisation de rattachement pour 600 €.

### Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 983 K€

	2020	2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>944 675</b>	<b>982 994</b>
Charges d'exploitation	671 530	745 129
Charges exceptionnelles	271 714	236 698
Intérêts	1 759	1 167

Les charges d'exploitation connaissent une augmentation importante (11%) à 745 129 €. Elles se décomposent comme suit :

- 297 294 € de frais de maintenance des équipements. Ces frais sont en légère diminution,
- 95 007 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances),
- 4 423 € de frais bancaires,
- 8 203 € de frais divers (fluides...)
- Augmentation des taxes foncières à 267 024 € (+3%)
- 73 178 € de dépenses nouvelles pour assurer le gardiennage du parking du Clapier. C'est la principale cause de l'augmentation des charges d'exploitation

Les charges exceptionnelles en diminution globale se décomposent comme suit :

- Remboursement d'un abonnement professionnel au parking des Ursules (31 381 €)
- la subvention d'équilibre au délégataire des parkings du Palais de Justice, de Chavanelle et de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne est de 205 317 €. Il s'agit d'une diminution contractuelle.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 1 167 €.

### **Section d'investissement :**

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **8 751 €**.

Il s'agit uniquement du remboursement de l'amortissement du capital. Cette somme est en diminution constante. Il s'agit de remboursements directs à la ville de Saint-Chamond au titre du financement des investissements antérieurs à la remontée de compétence

Il n'y a pas de recettes réelles, juste le report de l'excédent de résultat de l'exercice précédent. Aucun emprunt n'a été contracté.

\*\*\*\*\*

## VIII - L'EXECUTION 2021 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité des 9 réseaux de chaleur répartis sur 8 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Andrézieux, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La Vallée-en-Gier et Saint Héand.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 4 en régie directe.

**Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2021 représentent :**

- 1.5 M€ en dépenses et 2.3 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 2.2 M€ en dépenses et 2.6 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2021 dont le solde positif est égal à 85 K€).

### LES REALISATIONS 2021 DU BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

#### FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	1 517 918 €	Total Recettes (réelles + ordre)	2 256 504 €
<u>Dépenses réelles :</u>	897 970 €	<u>Recettes réelles :</u>	2 142 135 €
Dépenses d'exploitation	620 938 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	484 183 €
Charges exceptionnelles	0 €	Redevances versées	1 458 450 €
Intérêts	277 032 €	Recettes exceptionnelles	199 502 €
Opérations d'ordre	619 948 €	Opérations d'ordre	114 369 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement :</b>	<b>1 521 820 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>783 234 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	2 232 074 €	Total Recettes (réelles + ordre)	2 634 203 €
<u>Dépenses réelles :</u>	2 077 571 €	<u>Recettes réelles :</u>	1 974 121 €
Capital de la dette	639 148 €	Emprunts	700 000 €
Etudes - travaux	1 438 423 €	Subventions, divers	670 305 €
Opérations patrimoniales	40 134 €	<b>Affectation</b>	<b>603 816 €</b>
Opérations d'ordre	114 369 €	Opérations patrimoniales	40 134 €
<b>Résultat reporté</b>	<b>703 630 €</b>	Opérations d'ordre	619 948 €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>322 €</b>	<b>Solde investissement</b>	
	<b>85 005 €</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>85 327 €</b>
<b>Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :</b>	<b>- 216 496 €</b>	<b>Solde des RàR</b>	
<b>Excédent global de clôture (RàR compris)</b>	<b>1 305 324 €</b>		

### **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 257 K€**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 136 314</b>	<b>2 142 135</b>
Produits des ventes de chaleur	433 304	484 183
Redevance des délégataires	1 632 014	1 458 450
Ss total produits de fonctionnement courant	2 065 318	1 942 633
Recettes exceptionnelles	70 996	199 502

Elles sont constituées essentiellement :

- du produit des ventes de chaleur 484 K€.
- de la redevance des délégataires 1 458 K€.
- de subventions d'exploitation 71K€
- de régularisations de mandats 129 K€

L'écart par rapport à 2020 s'explique :

- Pour les produits de ventes de chaleur par une année pleine d'exploitation pour le réseau de chaleur de Saint-Héand depuis sa création.
- Pour la redevance des délégataires par des raccordements de nouveaux usagers sur le réseau de Chaleur de Firminy et du remboursement de la taxe foncière du réseau de chaleur de Saint Chamond (35K€) en 2020.
- Pour les recettes exceptionnelles par les annulations des écritures d'ICNE pour les réseaux du futur budget annexe « gestion déléguée » (129K€)

### **Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 899 K€**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>951 469</b>	<b>897 970</b>
Charges d'exploitation	417 074	388 458
Remboursements aux communes	90 319	46 385
Remboursements budget Principal	152 903	186 095
Ss total charges de fonctionnement courant	660 296	620 938
Charges exceptionnelles	0	0
Intérêts	291 173	277 032

Elles sont constituées notamment :

- de l'ensemble des charges à caractère général 388 K€ liées à la gestion du service essentiellement pour les collectivités en régie telle que les achats de combustible, fournitures, maintenance, entretien des chaufferies, taxe foncière. L'écart provient principalement par la non possibilité de rattacher les dépenses au futur budget annexe « gestion déléguée ».
- des remboursements de frais aux communes 46 K€ correspondant aux conventions de gestion de coopération, la diminution provient de la fin de la convention avec la ville de Saint-Etienne.
- du remboursement au budget principal de SEM des coûts du personnel et des frais généraux 186 K€, l'augmentation résulte du transfert des charges de personnel des budgets de Chaleur de Saint-Etienne au budget principal en lieu et place de la ville.
- des charges financières : 277 K€ correspondant aux intérêts de la dette.

## Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

### L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2020	2021
Produits de fonctionnement courant	2 065	1 942
Charges de fonctionnement courant	660	621
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>1 405</b>	<b>1 321</b>
Solde exceptionnel	71	200
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 476</b>	<b>1 521</b>

### L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2020	2021
Intérêts de la dette	291	277
Capital de la dette	619	639
Annuité de dette	910	916

Le ratio de désendettement est de 8 ans.

### La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2020	2021
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 476</b>	<b>1 521</b>
- Intérêts de la dette	- 291	- 277
<b>Epargne brute</b>	<b>1 185</b>	<b>1 244</b>
- Capital de la dette	- 619	- 639
<b>Epargne nette</b>	<b>566</b>	<b>605</b>

### Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1 974 K€ représentent :

- L'affectation des résultats de fonctionnement pour 604 K€.
- Des subventions à hauteur de 670 K€, 329 K€ pour le réseau de Firminy et 341K€ pour celui de Saint-Héand.
- Des emprunts pour 700 K€, exclusivement pour Firminy.

### Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 2 077 K€ se décomposent en :

- Remboursement de capital 639 K€
- Dépenses d'équipement d'un total de 1 438 K€, elles concernent principalement le renouvellement des réseaux sur la commune de Firminy 1 407 K€ et 27 K€ pour celui de Saint-Héand.

**RAPPORT SUR LA DETTE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE  
ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF**

**INFORMATIONS SUR LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT  
RECOURS A L'EMPRUNT ET OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR L'ANNEE 2021**

Ce rapport dresse un état des lieux de la dette au 31/12/2021 avec les actions réalisées en 2021 (I), puis il décrit en détail la dette structurée (II), ainsi que les moyens mis en œuvre pour sécuriser ces encours (III-Opérations complexes). Enfin, une dernière partie reprend le suivi de la trésorerie sur l'année 2021 (IV).

## I – Etat des lieux au 31/12/2021

Au 31/12/2021, l'encours de dette consolidé s'élève à 561.4 M€. La durée résiduelle moyenne<sup>(1)</sup> est de 13 ans et 9 mois.

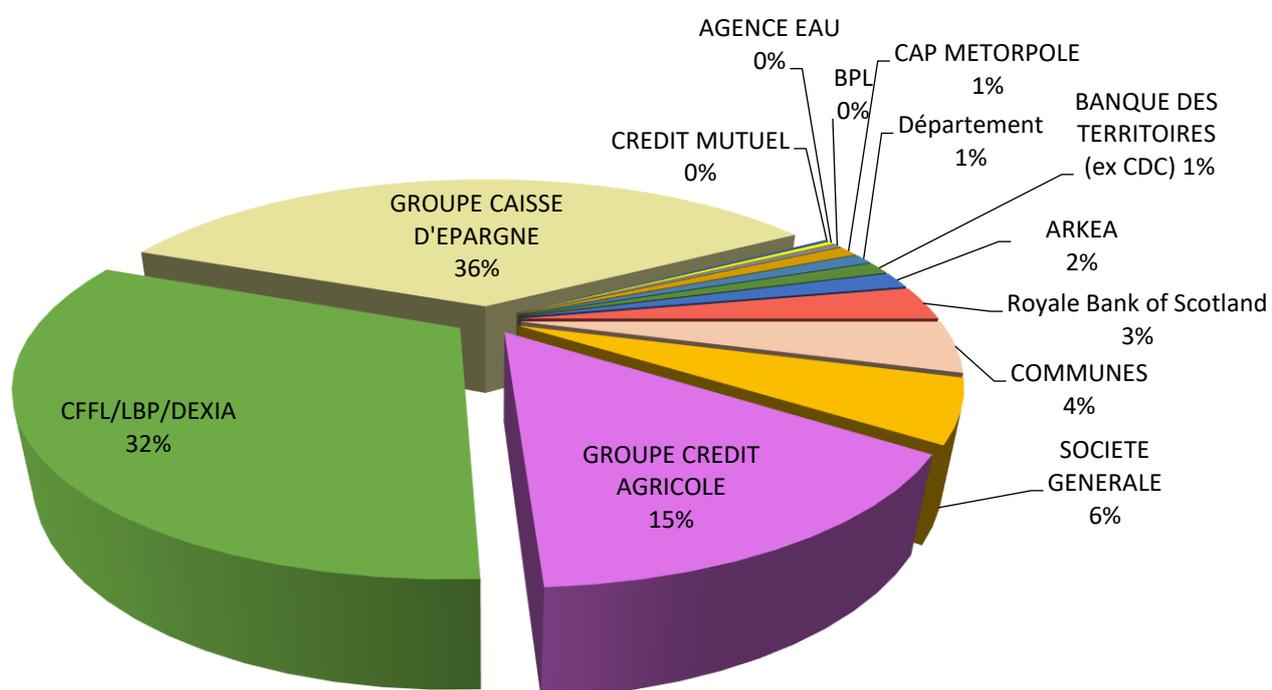
### 1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2021

#### 1.1 - Répartition par budget :

BUDGETS	ENCOURS au 1/01/2021	Reports 2020	Nouveaux emprunts 2021	Amortisse- ments 2021	Encours au 31/12/2021	
					En euros	En %
<b>Budget Principal</b>	<b>313 722 270</b>	<b>15 973 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>25 565 250</b>	<b>319 413 467</b>	<b>56,90%</b>
dont Opérations générales	275 416 041	15 973 000	10 000 000	19 360 459	282 028 582	50,24%
dont remise d'équip. Novaciérie					5 283 446	0,94%
dont transfert 2020 Voirie Département	6 250 341			954 462	5 295 879	0,94%
dont transfert 2019 (NOVIM)	1 536 796			106 909	1 429 887	0,25%
dont transfert SDCI 2017	1 443 924			90 585	1 353 339	0,24%
dont transfert Voirie et pépinières entrep. 2016	29 042 416			5 040 428	24 001 988	4,28%
dont transfert véhicules VSE 2016	32 752			12 406	20 346	0,00%
<b>Zones industrielles</b>	<b>1 746 245</b>			<b>171 146</b>	<b>1 575 099</b>	<b>0,28%</b>
<b>Transports Urbains</b>	<b>150 572 694</b>	<b>2 600 000</b>		<b>8 818 505</b>	<b>144 354 189</b>	<b>25,71%</b>
Assainissement régie directe	33 864 849	1 000 000	3 430 840	2 565 772	35 772 496	6,37%
Assainissement gestion déléguée	16 296 745			2 212 302	14 084 444	2,51%
<b>Assainissement*</b>	<b>50 161 594</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 430 840</b>	<b>4 778 074</b>	<b>49 856 940</b>	<b>8,88%</b>
Eau	38 086 338	800 000	697 500	2 946 023	36 637 815	6,53%
Parcs et stationnement	50 752			8 752	42 000	0,01%
Réseau de Chaleur	9 462 880	200 000	500 000	639 149	9 523 732	1,70%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>563 802 773</b>	<b>20 573 000</b>	<b>14 628 340</b>	<b>42 926 898</b>	<b>561 403 241</b>	<b>100,00%</b>

## 1.2 - Structure de la dette au 31/12/2021 :

↳ Répartition de la dette propre par prêteurs :



↳ Répartition de la dette propre par type de taux (avant swap) :

Type de taux	Encours dette globale au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes *</b>	<b>414 667 541</b>	<b>73,86%</b>	<b>2,75%</b>
<b>Index monétaires courants</b>	<b>145 487 242</b>	<b>25,91%</b>	<b>0,62%</b>
dont Eonia	0	0,00%	0,00%
dont EURIBOR	142 293 077	25,35%	0,60%
dont livret A	3 140 262	0,56%	1,38%
dont inflation	53 902	0,01%	1,31%
<b>Taux à risque</b>	<b>1 248 458</b>	<b>0,22%</b>	<b>3,89%</b>
Taux structurés (5 contrats)	1 248 458	0,22%	3,89%
dont TF avec barrière désactivante simple	573 889	0,10%	4,27%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	674 569	0,12%	3,55%
<b>Dette totale</b>	<b>561 403 241</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,18%</b>

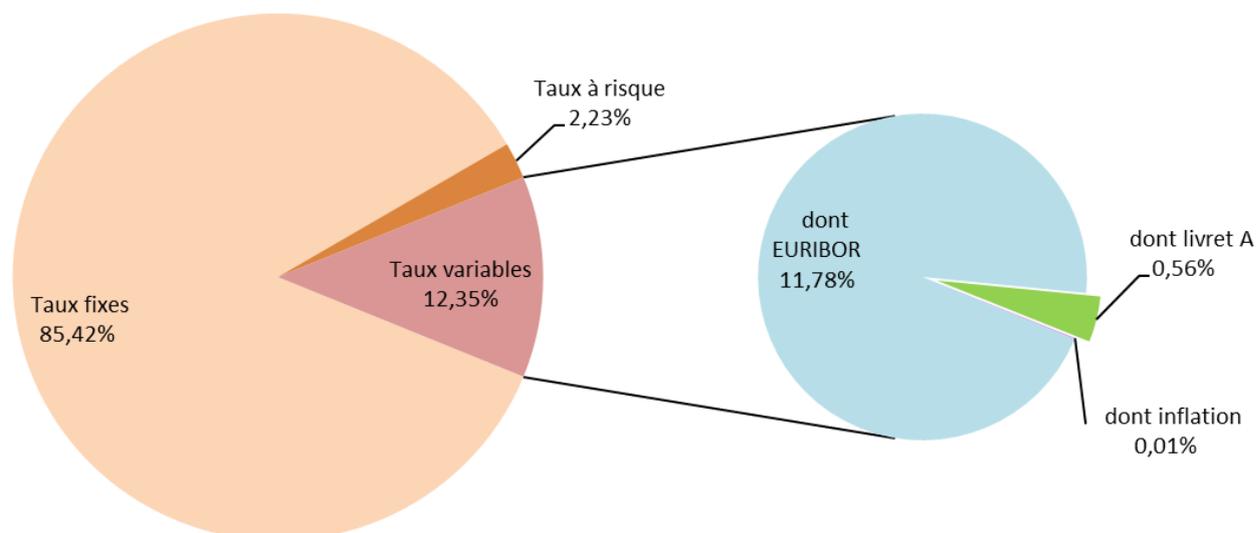
\* comprend 2 emprunts libellés en devise CHF

↳ Exposition finale de la dette propre y compris swaps :

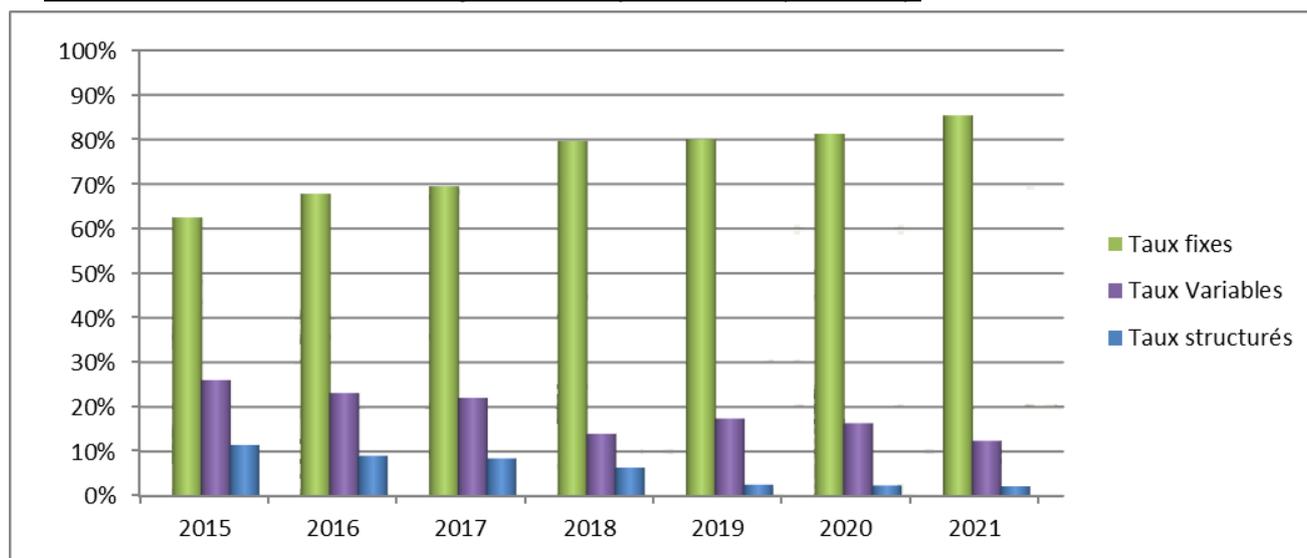
Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>479 536 437</b>	<b>85,42%</b>	<b>2,66%</b>
<b>Index monétaires courants</b>	<b>69 323 554</b>	<b>12,35%</b>	<b>1,02%</b>
dont Eonia	0	0,00%	0,00%
dont EURIBOR	66 129 389	11,78%	1,00%
dont livret A	3 140 262	0,56%	1,38%
dont inflation	53 902	0,01%	1,31%
<b>Taux à risque</b>	<b>12 543 250</b>	<b>2,23%</b>	<b>4,49%</b>
Taux structurés (5 contrats)	12 543 250	2,23%	4,49%
dont TF avec barrière désactivante simple	573 889	0,10%	4,27%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	674 569	0,12%	3,68%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	11 294 792	2,01%	4,55%
<b>Dette totale</b>	<b>561 403 241</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,49%</b>

\* comprend 2 emprunts libellés en devise CHF

Il n'y a plus de swap indexé sur la pente, car le swap a été annulé jusqu'en 2023. Le taux du contrat initial est indexé sur Euribor.



## ↪ Evolution de l'encours de dette globale par type de taux (au 31/12) :



Depuis mai 2015, l'Euribor 3 mois est négatif (il vaut -0.57 % fin 2021 contre -0,55 % fin 2020). Ainsi, les taux révisables appliqués sont toujours faibles voir nuls pour certains contrats dont les marges sont très basses.

La part des taux fixes ne cesse de progresser et s'élève à 85.4 % fin 2021. En effet en 2021, 35 M€ d'emprunts ont été contractés à taux fixe. Par ailleurs, le niveau des taux fixe est en légère hausse mais toujours très faible avec des contrats signés à 0.66% sur 20 ans en 2021, (contre 0.50% en 2020).

La part des taux variables s'élève à 12.3 %, en baisse légère par rapport à 2020 (16.4%) en raison de l'encours qui diminue (aucun nouveau contrat versé en 2021 n'est à taux variable).

La part des taux structurés à 2.2% s'explique par une sécurisation fin 2018, à taux fixe cappé à 3.80% pendant 5 ans, de deux Swap Natixis indexés sur la devise EURCHF et par l'annulation pendant 5 ans de deux swaps indexés sur l'écart CMS30-CMS1.

## 2 – Opérations réalisées en 2021

L'encours de dette au 31/12/2021 s'élève à 561 403 241 €. Ce montant tient compte de la dette transférée liée à l'extension des compétences et des emprunts nouveaux mobilisés en 2021.

En 2021, Saint-Etienne Métropole a mobilisé des emprunts pour 35,2 M€ (dont 20,5 M€ de reports de 2020) et reporté 25 M€ sur 2022, les montants ont été répartis par budget de la manière suivante :

BUDGETS	Total Recettes Emprunts votées BP +BS 2021+Reports	dont Reports 2020 mobilisés en 2021	Emprunts contracter 2021 tirés en 2021	Emprunts contractés en 2021 reportés en 2022
Budget Principal	48 394 100	15 973 000	10 000 000	21 521 660
Transports Urbains	6 256 480	2 600 000	-	3 600 000
Assainissement	4 430 840	1 000 000	3 430 840	-
Eau	4 054 880	800 000	697 500	250 000
Parcs et stationnement	-	-	-	-
Réseau de Chaleur	766 865	200 000	500 000	-
Zones industrielles	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>63 903 165</b>	<b>20 573 000</b>	<b>14 628 340</b>	<b>25 371 660</b>

► **Emprunts signés en 2020 pour financer les reports 2020 versés sur 2021 : 20,573 M€**

✓ **Emprunt La banque Postale : 5,573 M€**

- Phase amortissement : 20 ans, du 31/03/2021 au 31/03/2041 (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.51 %
- Typologie Gissler : 1A
- Versement le 31/03/2021 pour : **5 573 000 €** réparti ainsi :

Budget	Montant
Transport	2 600 000,00
Assainissement Collectif	1 000 000,00
Eau	800 000,00
Réseaux de chaleur	200 000,00
Budget principal	973 000,00

✓ **Emprunt Crédit agricole : 15 M€**

- Versement le 31/01/2021
- Phase amortissement : 20 ans, du 31/01/2021 au 31/01/2041 (amortissements linéaires)
- Taux fixe : 0.50 %
- Typologie Gissler : 1A

Cet emprunt a été réparti sur le budget Principal

► **Emprunts signés en 2021 pour financer les investissements et reports 2021 : 40 M€**

✓ **Emprunt La banque Postale : 12,1 M€ en Prêt Classique**

- Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.66 %
- Typologie Gissler : 1A
- un versement le 31/12/2021 de **10 M€** sur le budget principal
- un versement le 31/12/2021 de **500 000 €** sur le budget Réseau de chaleur et **30 840 €** sur le budget Assainissement
- un versement le 07/01/2022 (reports) de **47 500 €** sur le budget Eau et **1 521 660 €** sur le budget Principal

✓ **Emprunt Société Générale : 20 M€**

- Versement le 31/03/2022 (reports)
- Phase amortissement : 20 ans, du 30/06/2022 au 31/03/2042 (amortissements linéaires)
- Taux variable : Euribor 3 mois + 0.23 %
- Typologie Gissler : 1A
- Cet emprunt sera réparti sur le budget Principal

✓ **Emprunt La banque Postale : 3,4 M€ en « Prêt Vert » Budget Assainissement**

- Phase amortissement : 30 ans, avec un versement le 31/12/2021 (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.81 %
- Typologie Gissler : 1A

✓ **Emprunt La banque Postale : 0,9 M€ en « Prêt Vert » Budget Eau**

- Phase amortissement : 30 ans, (amortissements progressifs)
- avec un versement le 31/12/2021 pour **697 500€** et un versement au 7/01/2022 (reports) pour **202 500€**
- Taux fixe : 0.81 %
- Typologie Gissler : 1A

- ✓ **Emprunt La banque Postale : 3,6 M€** en « Prêt Vert » Budget Transports
  - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un versement le 7/01/2022 (reports)
  - Taux fixe : 0.66 %
  - Typologie Gissler : 1A

### 3 – Focus sur la structure de la dette par budget (après Swap)

Pour le calcul du taux moyen après swap, les charges financières comprennent les intérêts et les charges de Swap

#### Structure du budget principal

Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>266 181 583</b>	<b>83,33%</b>	<b>7 110 695</b>	<b>2,72%</b>
<b>Index monétaires courants</b>	<b>41 937 092</b>	<b>13,13%</b>	<b>528 074</b>	<b>1,22%</b>
dont EURIBOR 3M	40 047 092	12,54%	522 411	1,26%
dont EURIBOR 12M	1 890 000	0,59%	5 664	0,29%
<b>Taux à risque</b>	<b>11 294 792</b>	<b>3,54%</b>	<b>453 865</b>	<b>3,88%</b>
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	11 294 792	3,54%	453 865	3,88%
<b>Dette totale</b>	<b>319 413 467</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 092 635</b>	<b>2,56%</b>

#### Structure du budget Transports

Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>129 794 954</b>	<b>89,91%</b>	<b>3 283 112</b>	<b>2,48%</b>
<b>Index monétaires courants</b>	<b>14 559 235</b>	<b>10,09%</b>	<b>83 502</b>	<b>0,56%</b>
dont EURIBOR 3M	12 669 235	8,78%	77 839	0,60%
dont EURIBOR 12M	1 890 000	1,31%	5 664	0,29%
<b>Dette totale</b>	<b>144 354 189</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 366 614</b>	<b>2,28%</b>

### Structure du budget Eau

Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>32 660 699</b>	<b>89,14%</b>	<b>1 097 071</b>	<b>3,30%</b>
<b>Index monétaires courants</b>	<b>3 977 116</b>	<b>10,86%</b>	<b>37 184</b>	<b>0,90%</b>
dont EURIBOR 3M	1 368 410	0,44%	6 076	0,42%
dont EURIBOR 12M	842 586	0,27%	2 252	0,25%
dont Livret A	1 712 217	0,55%	28 133	1,61%
dont Inflation	53 902	0,02%	723	1,29%
<b>Dettes totales</b>	<b>36 637 815</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 134 256</b>	<b>3,04%</b>

### Structure du budget Zones industrielles

Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>1 575 098</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 153</b>	<b>2,66%</b>

### Structure du budget Réseaux de chaleur

Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>7 857 186</b>	<b>82,50%</b>	<b>259 841</b>	<b>3,34%</b>
<b>Index monétaires courants</b>	<b>1 666 545</b>	<b>0,53%</b>	<b>17 542</b>	<b>1,02%</b>
dont EURIBOR 12M	238 500	0,08%	715	0,29%
dont Livret A	1 428 045	0,45%	16 827	1,14%
<b>Dettes totales</b>	<b>9 523 732</b>	<b>3,03%</b>	<b>277 382</b>	<b>2,92%</b>

### Structure du budget Parcs et Stationnements

Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>42 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 167</b>	<b>2,52%</b>

Structure du budget Assainissement collectif

Type de taux	Encours dette au 31/12/2021 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2021
<b>Taux fixes</b>	<b>41 340 659</b>	<b>82,92%</b>	<b>1 122 873</b>	<b>2,73%</b>
<b>Index monétaires courants</b>	<b>7 183 566</b>	<b>14,41%</b>	<b>64 106</b>	<b>0,85%</b>
dont EURIBOR 3M	5 960 205	11,95%	57 327	0,92%
dont EURIBOR 12M	1 223 361	2,45%	6 780	0,53%
<b>Taux à risque</b>	<b>1 332 715</b>	<b>2,67%</b>	<b>51 958</b>	<b>3,69%</b>
Emprunt en EURCHF	84 257	0,17%	-	0,00%
TAUX STRUCTURE avec barrière désactivante simple	573 889	1,15%	27 138	4,37%
TAUX STRUCTURE avec barrière désactivante avec effet de levier	674 569	1,35%	24 820	3,57%
<b>Dettes totales</b>	<b>49 856 940</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 238 938</b>	<b>2,48%</b>

## II – Dette structurée

Au 31/12/2021, la dette avec un risque de taux s'élève à 35 078 399 € (contre 74 503 729 € fin 2014)

Elle se répartit de la façon suivante :

- Dette Saint-Etienne Métropole : 33 756 913 € (4 contrats de swap, avec un risque fort)
- Dette assainissement : 1 321 486 € (7 emprunts dont 2 libellés en Franc suisse, avec un risque faible)

### 1 – Taux moyen et gains de swap

- Taux moyen tous budgets confondus

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen <sup>3</sup> hors swap	2,78%	2,95%	2,89%	2,98%	2,79%	2,87%	2,70%	2,71%	2,36%	2,30%	2,18%
Taux moyen <sup>3</sup> avec swap	2,56%	3,19%	3,13%	3,19%	3,03%	3,10%	2,93%	3,20%	2,98%	2,83%	2,49%

En 2021, le taux moyen diminue en raison des nouveaux emprunts contractés à taux fixe entre 0.66 et 0.81% pour 35 M€.

- Flux de Swap (**versés** ou **reçus**) :

BUDGETS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Principal	145 253	343 099	1 203 808	809 296	1 065 498	1 029 415	827 341	229 321	215 021
Bat. Eco-> Bpal	246 931	102 499	181 530	180 196	173 532	167 377	162 790	- 29 171	- 26 432
Molina-> Bpal	43 576	18 088	32 035	31 799	30 623	29 537	28 728	- 5 148	- 4 664
Transports	316 067	646 967	1 504 083	1 054 950	712 462	436 947	242 594	-1 164 970	-1 243 274
Assainisse- ment									
<b>TOTAL</b>	<b>567 338</b>	<b>1 000 164</b>	<b>2 897 719</b>	<b>2 077 203</b>	<b>1 982 115</b>	<b>1 663 276</b>	<b>1 261 453</b>	<b>- 969 968</b>	<b>-1 059 349</b>

BUDGETS	2014	2015	2016	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	TOTAL
Principal	- 930 333	-1 107 325	-1 273 664	-1 222 414	-1 907 562	-1 125 273	-1 102 322	-1 047 725	-3 848 566
Bat. Eco-> Bpal	- 16 500	-15 786	- 13 817	- 14 983	- 163 399	- 116 550	- 113 680	- 112 163	608 160
Molina-> Bpal	- 2 912	- 2 786	- 2 438	- 2 644	- 40 710	- 53 906	- 53 658	- 51 304	- 5 783
Transports					- 204 604	- 597 948	- 579 351	- 571 461	552 461
Assainisse- ment					- 30 757	- 42 414	- 41 072	- 40 401	- 154 644
<b>TOTAL</b>	<b>- 949 745</b>	<b>-1 110 111</b>	<b>-1 289 919</b>	<b>-1 240 041</b>	<b>-2 347 032</b>	<b>-1 936 090</b>	<b>-1 890 084</b>	<b>-1 823 053</b>	<b>-3 166 124</b>

\* En 2014, les swaps du budget transports ont été intégrés au Budget Principal

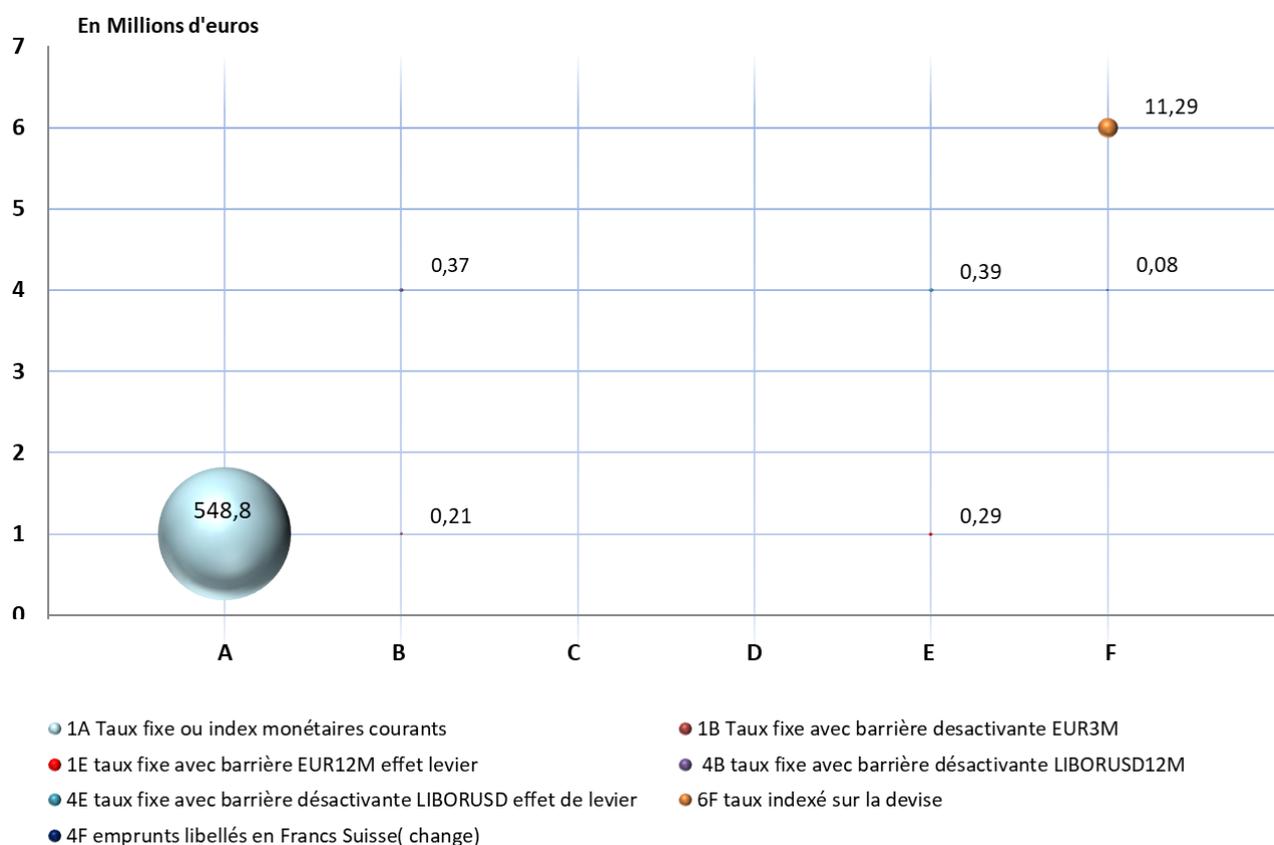
Les produits structurés ont permis de réaliser des gains d'environ 11.4 M€ pendant les phases bonifiées et non exposées, mais ces produits comportent de forts risques notamment les 4 contrats de swaps souscrits auprès de Natixis. 2 de ces swaps ont été sécurisés à taux fixe et les 2 autres ont été annulés pour la période 2018 à 2023.

## 2 – Risque de la dette selon la charte Gissler

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler<sup>(3)</sup> permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F ou 6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.



*Lors de la renégociation en 2018 des produits structurés, les conditions de taux ont permis d'annuler les deux swap indexés sur la pente jusqu'en 2023. Le taux du contrat initial est indexé sur Euribor, ces contrats sont donc jusqu'en 2023 classé A1.*

### III Détail des opérations complexes

#### 1 – Contrats d'emprunts structurés

Description	ENCOURS 31/12/2021	TAUX PAYE <u>(taux actuel)</u>	Charte Gissler	Observations / Risque <i>Et Coût de sortie au 31/12/2021</i>
Prêt Dexia n° 106003 Assainiss RD	118 047 CHF  (EUR/CHF à l'origine=1,6183)	Du 01/01/2011 au 01/10/2020  Taux= LIBORCHF3M + 0,35 %  <b>Puis du 1/10/2020 au 1/10/2032 : Taux 0%</b>	4F	Possibilité de remboursement anticipé sans indemnité <b>mais avec une perte sur change sur le capital.</b>  Coût de sortie = 2 127€
Prêt Dexia n° 106004 Assainiss RD.	16 406 CHF  (EUR/CHF à l'origine= 1,4624)	Du 01/01/2011 au 01/10/2020 :  Taux= LIBORCHF3M + 0,45 %  <b>Puis du 1/10/2020 au 1/10/2022 : Taux 0%</b>	4F	Possibilité de remboursement anticipé mais avec une indemnité de 3 % du capital remboursé <b>et avec une perte de change sur le capital</b>  Coût de sortie = 16 €
Prêt CE n° 105001 Assainis.GD	386 410 €	<b>Durée : Du 01/01/2011 au 25/04/2038 :</b>  - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 2,93 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux= 2,93% + 5 x (LIBORUSD12M – 6,20%) ⇒ Au 31/12/2021, le LIBORUSD12M vaut 0.74%, le taux payé est de 2,93 %	4E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière  Coût de sortie = 10746 €
Prêt Dexia n° 137001 Assainiss. RD	288 159 €	<b>Durée : Du 01/01/2011 au 01/11/2035 :</b>  • 1 <sup>ère</sup> phase jusqu'en 2027 : -si EUR12M < 6% : TF= 4,18 % -si EUR12M > 6% : Taux = 4.18 % + 5 x (EUR12M – 6%)  • 2 <sup>ème</sup> phase jusqu'en 2035 : TF = 4,18 % ⇒ Au 31/12/2021, l'EURIBOR 12M vaut -0.501 %, le taux payé est de 4,18 %	1E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière  Coût de sortie = 101 406 €
Prêt CE n° 130006 Assainiss RD.	365 956 €	<b>Durée : Du 01/01/2011 au 25/12/2030</b>  - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 3,98 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux = LIBORUSD12M ⇒ Au 31/12/2021, le LIBORUSD12M vaut 0.74%, le taux payé est de 3,98 %	4B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible  Coût de sortie = 78 706 €
Prêt CE n° 140006 Assainis RD	161 927 €	<b>Durée : Du 01/01/2011 au 05/01/2028</b>  - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,48 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2021, L'EURIBOR3M vaut – 0.572 %, le taux payé est de 4,48 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible  Coût de sortie = 26 011€
Prêt CE n° 140010 Assainiss.RD	46 003 €	<b>Durée : Du 01/01/2011 au 25/02/2023</b>  - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,26 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2021, L'EURIBOR3M vaut -0,565 %, le taux payé est de 4,26 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible  Coût de sortie = 1 649 €

Pour les emprunts 106003 et 106004 libellés en Francs Suisse : l'EUR/CHF=1,61 signifie qu'1 Franc Suisse s'échange contre 1.61 euros. La perte de change correspond à l'écart entre le change d'origine de l'emprunt et le change actuel. Actuellement 1 EUR/CHF = 1.03 euros.

## 2 – Contrats de swap structurés

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2021	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie au 31/12/21	Charte Gissler
<b>Prêt Dexia n° 58</b>  <b>TKFX714</b> Adossement d'origine : 15 M€ Taux fixe = 4,42% <i>Budget Principal</i>	6 878 125 €	TF=4,42%	<b>Swap Natixis : Durée : du 01/01/07 au 01/04/2037</b>  SEM paye : Ÿ du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 %      Ÿ du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % Ÿ du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % puis <b>du 01/10/2018 au                      01/10/2023 : taux = 3,80 %</b> Ÿ du 01/10/23 au 1/04/2037 : - 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,43 - sinon taux = 2% + 76,5 % x (1,6262 - EUR/CHF) / EURCHF <b>Au 31/12/2021, l'EUR/CHF = 1.0331 la formule donnerait un taux de                      45,6%</b>	17 966 046 €	6F
<b>Prêt Dexia n° 41</b>  <b>TKFX 711</b> Adossement d'origine : 15 M€ Taux fixe = 4,41% <i>Budget STU puis budget Principal</i>	4 416 667 €	TF=4,41%	<b>Swap Natixis : Durée : du 01/01/06 au 01/01/2035</b>  SEM paye : Ÿ du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 %      Ÿ du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % Ÿ du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % puis Ÿ <b>du 01/10/2018                      au 01/10/2023 : taux = 3,80 %</b> Ÿ du 01/10/2023 au 1/04/2037 : -2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,44 - sinon taux = 2% + 80% x (1,6267 - EUR/CHF) / EURCHF <b>Au 31/12/2021, l'EUR/CHF = 1,0331 la formule donnerait un taux de                      47,9%</b>	9 830 962 €	6F
<b>Prêt Société Générale n° 47</b>  <b>ST483/06</b> Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 3,68 % <i>Budget Principal</i>	5 795 454 €	TF=3,68%	<b>Swap Natixis : Durée : du 23/06/06 au 23/06/2030</b>  SEM paye : du 23/6/06 au 23/6/08 : 0 % Ÿ du 23/6/08 au 23/9/11 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% Ÿ du 23/9/11 au 23/9/13 : taux = 4,85 %      puis du 23/9/2013 au 23/9/2018 : taux = 4,70 % <b>Ÿ du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé</b> Ÿ du 23/9/23 au 23/6/30 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <b>Au 31/12/2021, l'écart de taux entre CMS 30 ans et 1 an est de 0,95%, le                      taux payé serait de 0%</b>	374 060 €	3F
<b>Prêt RBS n° 49</b>  <b>ST 482/06</b> Adossement d'origine : 30 M€ EUR3M + 0,04 % <i>Budget STU puis budget principal</i>	16 666 667 €	EUR3M +  0,04%	<b>Swap Natixis : Durée : du 29/06/06 au 29/12/2036</b>  SEM paye : du 29/6/06 au 29/6/08 : 0 % Ÿ du 29/6/08 au 29/9/11 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% Ÿ du 29/9/11 au 29/9/13 : taux = 4,85 %      puis du 29/9/2013 au 29/9/2018 : taux = 4,70 % <b>Ÿ du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé</b> Ÿ du 29/9/23 au 29/12/36 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <b>Au 31/12/2021, l'écart de taux entre CMS 30 ans et 1 an est de 0,95%,                      le taux payé serait de 0%</b>	6 070 983 €	3F
<b>TOTAL</b>	<b>33 756 913 €</b>			<b>34 242 051 €</b>	

Les CMS 30 ans ou 1 an (Constant Maturity Swap) sont les taux d'échanges interbancaires in fine maturité 1 an ou 30 ans.

### 3- Dette swapée : SWAP NATIXIS (nouveaux swaps 2018 suite à la sécurisation des swaps structurés)

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2021	TAUX RECU	TAUX PAYE  (taux actuel)	Coût de sortie (valorisation au 31/12/2021 selon Finance active)	Charte Gissler
<b>Prêt BPL</b> <b>n° 63 (93M...)</b> <i>Budget Principal</i>	6 314 699 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/12/2033 <b>SEM paye : du 30/12/2017 au 30/12/2033 : taux = 3.40 %</b>	<b>1 110 723 €</b>	<b>1A</b>
<b>Prêt BPL</b> <b>n° 64 (86M...)</b> <i>Budget Principal</i>	6 504 746 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/06/2034 <b>SEM paye : du 30/12/2017 au 30/06/2034 : taux = 3.40 %</b>	<b>1 161 217 €</b>	<b>1A</b>
<b>Prêt BPL</b> <b>n° 740 (59M)</b> <i>Budget Principal</i> <b>N° 741-742</b> <i>Budget assainissement</i>	8 612 532	Euribor 3M + 1.65%	Swap Natixis : Durée : du 01/01/18 au 01/10/2031 <b>SEM paye : du 01/10/2018 au 01/10/2031 : taux = 3.40 %</b>	<b>805 504 €</b>	<b>1A</b>
<b>Prêt BPL</b> <b>n° 670 – 672</b> <b>(99M)</b> <i>Budget Principal</i> <b>n° 671</b> <i>Budget Transport</i>	9 234 852 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 25/11/2017 au 25/11/2034 <b>SEM paye : du 25/11/2017 au 25/11/2034 : taux = 3.40 %</b>	<b>1 503 178 €</b>	<b>1A</b>
<b>Prêt BPL</b> <b>n° 680-681-683</b> <b>(386M)</b> <i>Budget Principal</i> <b>n° 682</b> <i>Budget Transport</i>	12 330 192 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 31/12/2017 au 31/03/2035 <b>SEM paye : du 31/12/2017 au 31/03/2035 : taux = 3.40 %</b>	<b>2 403 826 €</b>	<b>1A</b>
<b>Prêt BPL</b> <b>n° 86 (94M)</b> <i>Budgets Principal, Assainissement et Transport</i>	16 500 000 €	Euribor 3M + 0.70%	Swap Natixis : Durée : du 01/05/2018 au 01/05/2038 <b>SEM paye : du 01/05/2018 au 01/05/2038 : taux = 3.40 %</b>	<b>3 389 528 €</b>	<b>1A</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 497 021 €</b>			<b>10 373 976 €</b>	

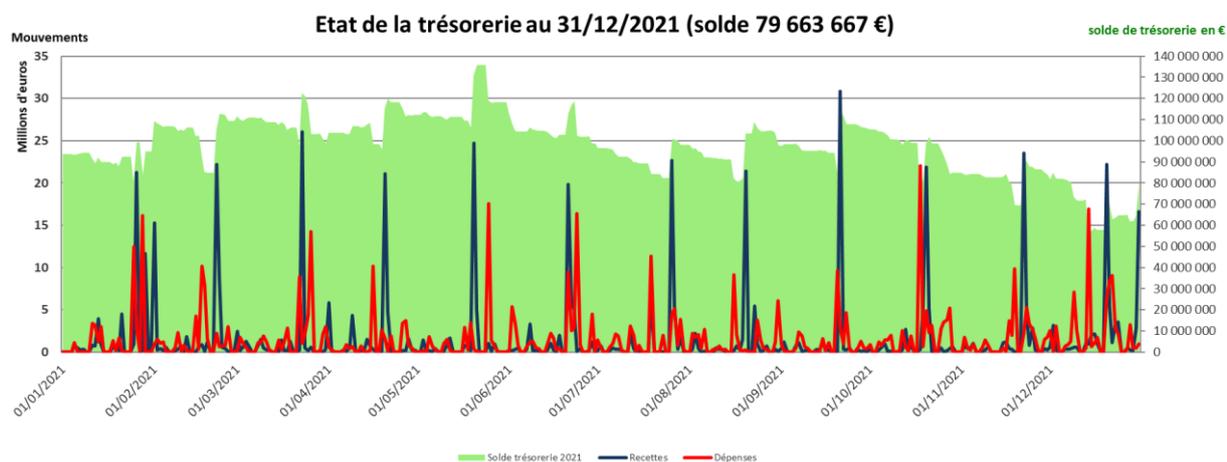
#### **4- Provision pour risque :**

La provision budgétaire totale, ainsi constituée depuis 2010, s'élève à 13 000 000 € au 31/12/2021, plus une provision de 2 048 849 € neutralisée en 2016 (compte 7788).

D'autre part, en application des dispositions du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), une reprise de provision non budgétaire de 2 297 854 € a été effectuée afin d'ajuster le montant de la provision sur les emprunts complexes en fonction de l'évaluation du risque (cf délibération CC/2018.00485 du 20/12/2018).

Ainsi, le montant de la provision a été porté à 23 593 370€ fin 2021.

### **IV – Etat de la trésorerie sur l'année 2021**



## QUELQUES DEFINITIONS :

<sup>1</sup> Durée résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée résiduelle moyenne : c'est la moyenne des durées résiduelles de chaque emprunt, pondérées par l'encours.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des  $(C_i \times i)$  / somme des  $C_i$  où :  $C_i$  représente le capital amorti la  $i$ -ème année.

Un emprunt de 20 ans avec un amortissement constant a une durée de vie moyenne de 10 ans. Dès lors que l'amortissement est différé ou progressif, la durée de vie moyenne est allongée et le taux fixe est généralement plus cher. La durée de vie moyenne permet d'évaluer rapidement un taux fixe, si la durée de vie moyenne d'un emprunt est de 10 ans alors le taux fixe sans marge cotera l'équivalent du CMS ou de l'OAT 10 ans.

<sup>2</sup> Taux moyen : le taux moyen de la dette est égal aux montant des intérêts courus de la période divisé par l'encours moyen journalier mobilisé (somme des encours journaliers/ nombre de jours d'utilisation).

<sup>3</sup> Classification des risques selon la charte Gissler et la circulaire du 25/06/2010 :

### Risque d'indice :

1 : indices zones Euro

2 : indices inflation française zone Euro ou écarts entre ces indices

3 : écarts d'indices zone Euro

4 : indices hors zone Euro.

5 : écart d'indice hors zone Euro

6 : indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change.)

### Risque de structure :

A : échange de taux contre variable ou fixe

B : barrière simple sans effet de levier

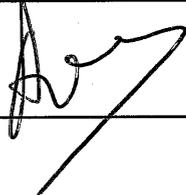
C : option d'échange (swaption)

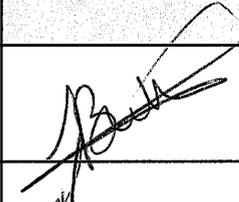
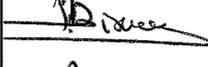
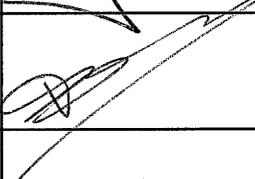
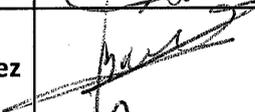
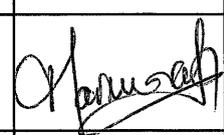
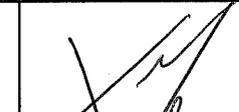
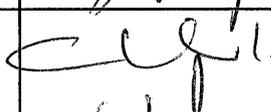
D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu' à 5 si capé

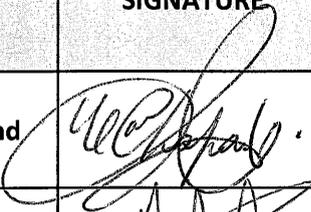
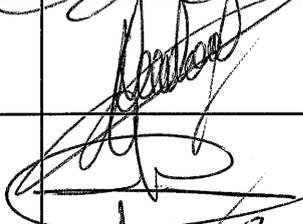
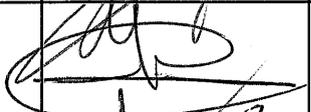
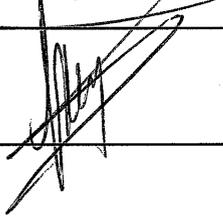
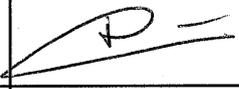
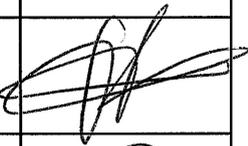
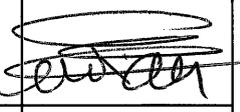
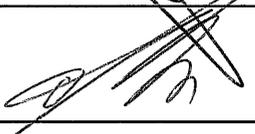
E : multiplicateur jusqu'à 5

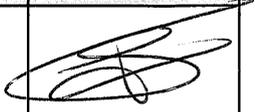
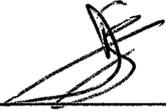
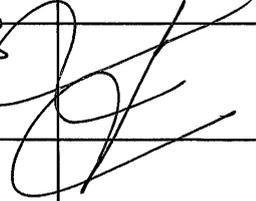
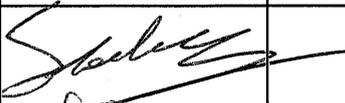
F : structurés non autorisés par la charte (cumulatif, multiplicateur >5...)

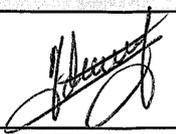
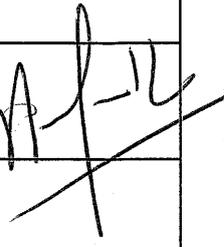
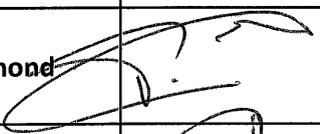
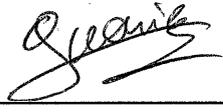
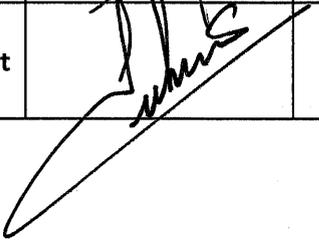
CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 30 JUIN 2022

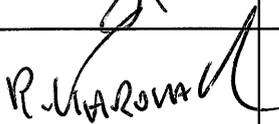
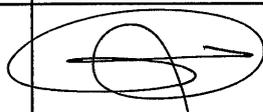
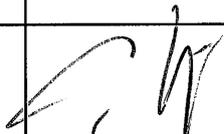
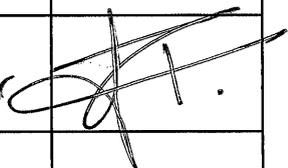
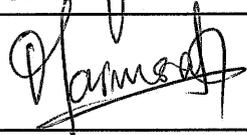
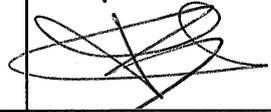
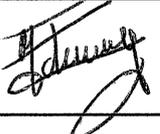
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne			DURANT Présidente	
BAKLI Abdelouahb	Saint-Etienne			BERROUKECHE	
BARAILLER Christiane	Fraisses				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUMELAZ Caroline	Rive-de-Gier				
BERGER Françoise	Saint-Héand				
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				

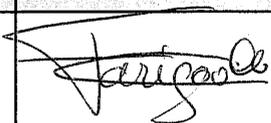
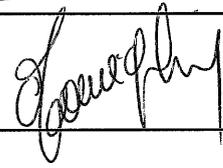
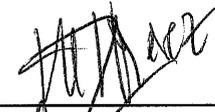
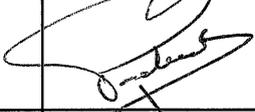
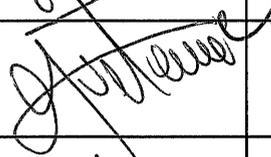
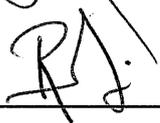
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BERTHEAS Audrey	L'Horme				
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez				
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne		Gilles ARTIGUES →		
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles			F. MARNORAT	
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CHALAND Christophe	Firminy				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				

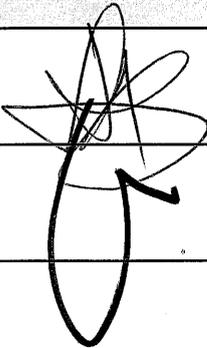
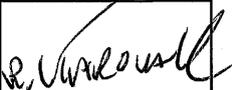
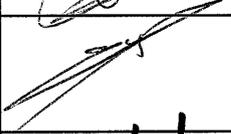
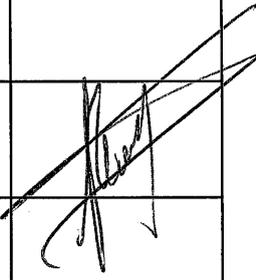
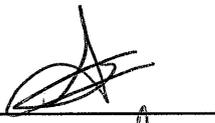
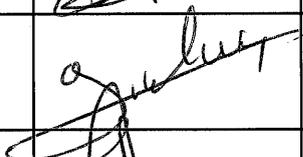
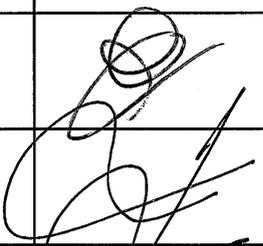
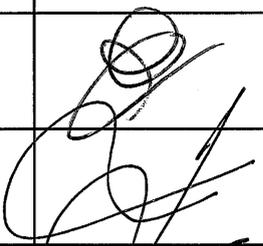
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise		
CHASSAUBÉNÉ Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds				
CHAVE Frédérique	Chagnon				
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars			LACOUR Pascal	
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne			TOKHI Julie	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				
DA SILVA Jordan	Villars			Perdiau	
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DE ALMEIDA Gabriel	Saint-Etienne				
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				

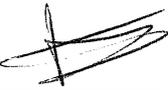
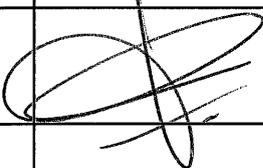
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DENIS Philippe	Saint-Galmier			POLERE	
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne				
FALZONE Véronique	Saint-Etienne			Regeffe	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles			F. PARNORAT	
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon			Gilles Thiry	
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix			N. MATRILON	
FRANÇON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules				
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge	Marc SANDOT	
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				
GUARINOS Jacques	Saint-Etienne				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez		ARNAUD Ingrid		
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUBE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian		
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne			Siham LABICH	
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José		
LAURENT Denis	Valfleury		BROSSE Daniel		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			Jean Dreyer	
LUYA Julien	Firminy				
MARMORAT Fabienne	Le Chambon-Feugerolles				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne			CINIGU	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine		
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond				
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne			CINICIL 	
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne				
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière				
RASFI Ali	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne				
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne			R. Reynaud	
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez				
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds			CHAVANNE Aurélien	
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				
THIZY Gilles	Marcenod				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
TOKHI Julie	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne				
VASSAL Julien	L'Horme				
VERGER LEGROS Eliane	Lorette				